

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-first Parliament, 2011-12

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ABORIGINAL PEOPLES

Chair:

The Honourable GERRY ST. GERMAIN, P.C.

Tuesday, May 8, 2012
Wednesday, May 9, 2012

Issue No. 17

Second and third meetings on:

Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water
on First Nation lands

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante et unième législature, 2011-2012

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

PEUPLES AUTOCHTONES

Président :

L'honorable GERRY ST. GERMAIN, C.P.

Le mardi 8 mai 2012
Le mercredi 9 mai 2012

Fascicule n° 17

Deuxième et troisième réunions concernant :

Le projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de
l'eau potable sur les terres des Premières Nations

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ABORIGINAL PEOPLES

The Honourable Gerry St. Germain, P.C., *Chair*

The Honourable Lillian Eva Dyck, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

| | |
|------------------|-------------------|
| Ataullahjan | Lovelace Nicholas |
| * Cowan | Meredith |
| (or Tardif) | Mockler |
| Demers | Munson |
| Hubley | Raine |
| * LeBreton, P.C. | Sibbeston |
| (or Carignan) | Tkachuk |

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Campbell (*May 9, 2012*).

The Honourable Senator Mockler replaced the Honourable Senator Brazeau (*May 9, 2012*).

The Honourable Senator Tkachuk replaced the Honourable Senator Patterson (*May 9, 2012*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Harb (*May 8, 2012*).

The Honourable Senator Harb replaced the Honourable Senator Campbell (*May 3, 2012*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
PEUPLES AUTOCHTONES

Président : L'honorable Gerry St. Germain, C.P.

Vice-présidente : L'honorable Lillian Eva Dyck

et

Les honorables sénateurs :

| | |
|------------------|-------------------|
| Ataullahjan | Lovelace Nicholas |
| * Cowan | Meredith |
| (ou Tardif) | Mockler |
| Demers | Munson |
| Hubley | Raine |
| * LeBreton, C.P. | Sibbeston |
| (ou Carignan) | Tkachuk |

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Hubley a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 9 mai 2012*).

L'honorable sénateur Mockler a remplacé l'honorable sénateur Brazeau (*le 9 mai 2012*).

L'honorable sénateur Tkachuk a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 9 mai 2012*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Harb (*le 8 mai 2012*).

L'honorable sénateur Harb a remplacé l'honorable sénateur Campbell (*le 3 mai 2012*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, May 8, 2012
(37)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 9:30 a.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Brazeau, Demers, Dyck, Harb, Lovelace Nicholas, Meredith, Munson, Patterson, Raine, St. Germain, P.C., and Sibbeston (12).

In attendance: Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 25, 2012, the committee continued its consideration of Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

WITNESSES:

Council of Yukon First Nations:

Eric Morris, Regional Chief.

Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat:

Chief Candice Paul, Co-Chair;

John Paul, Executive Director.

Federation of Saskatchewan Indian Nations:

Roger Redman, Representative.

Assembly of First Nations of Quebec and Labrador:

Guy Latouche, Consultant;

Madeleine Paul, Chief, Eagle Village First Nation, Kipawa.

Mr. Morris, Ms. Candice Paul, Mr. John Paul, Mr. Redman, Ms. Madeleine Paul and Mr. Latouche each made a statement and answered questions.

At 11:30 a.m., it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 8 mai 2012
(37)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St. Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Brazeau, Demers, Dyck, Harb, Lovelace Nicholas, Meredith, Munson, Patterson, Raine, St. Germain, C.P., et Sibbeston (12).

Également présente : Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 avril 2012, le comité poursuit son examen du projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 15 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Conseil des Premières nations du Yukon :

Eric Morris, chef régional.

Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique :

Chef Candice Paul, coprésidente;

John Paul, directeur général.

Federation of Saskatchewan Indian Nations :

Roger Redman, représentant.

Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador :

Guy Latouche, consultant;

Madeleine Paul, chef, Eagle Village First Nation, Kipawa.

M. Morris, Mme Candice Paul, M. John Paul, M. Redman, Mme Madeleine Paul et M. Latouche font un exposé et répondent aux questions.

À 11 h 30, il est convenu de suspendre les travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Wednesday, May 9, 2012
(38)

[English]

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples met this day, at 6:45 p.m., in room 160-S, Centre Block, the chair, the Honourable Gerry St. Germain, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Demers, Dyck, Hubley, Lovelace Nicholas, Meredith, Mockler, Raine, St. Germain, P.C., Sibbeston and Tkachuk (11).

In attendance: Shauna Troniak, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, April 25, 2012, the committee continued its consideration of Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 15.*)

WITNESSES:

Union of British Columbia Indian Chiefs:

Chief Robert Chamberlin, Vice-President.

Mohawk Council of Akwesasne:

Michael Mitchell, Grand Chief;

John Adams, Chief;

James Ransom, Director.

Mr. Chamberlin, Mr. Mitchell, Mr. Adams and Mr. Ransom each made a statement and answered questions.

At 8:40 p.m., it was agreed that the committee suspend.

At 8:45 p.m., the committee resumed and it was agreed that the committee adjourn to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, le mercredi 9 mai 2012
(38)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Gerry St Germain, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Demers, Dyck, Hubley, Lovelace Nicholas, Meredith, Mockler, Raine, St Germain, C.P., Sibbeston et Tkachuk (11).

Également présente : Shauna Troniak, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 25 avril 2012, le comité poursuit son examen du projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 15 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Union of British Columbia Indian Chiefs :

Chef Robert Chamberlin, vice-président.

Conseil des Mohawks d'Akwesasne :

Michael Mitchell, grand chef;

John Adams, chef;

James Ransom, directeur.

M. Chamberlin, M. Mitchell, M. Adams et M. Ransom font un exposé et répondent aux questions.

À 20 h 40, il est convenu que la séance soit suspendue.

À 20 h 45, la séance reprend et il est convenu de suspendre les travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Marcy Zlotnick

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, May 8, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands, met this day at 9:30 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I call the meeting to order.

Good morning. I would like to welcome all honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples either on the web or on CPAC.

I am Gerry St. Germain from British Columbia, and I have the honour and privilege of chairing this wonderful committee.

The mandate of this committee is to examine legislation and matters relating to the Aboriginal peoples of Canada generally. Today we will be continuing our hearings on Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands.

Although water and waste water operations and systems are generally the responsibility of provincial and territorial governments, responsibility for drinking water on reserves is shared between the federal government and First Nations. Federally, three departments are primarily responsible for delivering safe drinking water on reserve: Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, Health Canada and Environment Canada. First Nation communities, through their chief and council, are responsible for the design, operation and maintenance of their water systems, for which they assume 20 per cent of the costs.

This morning we will hear from witnesses from four organizations: the Council of Yukon First Nations, the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat, the Federation of Saskatchewan Indian Nations, and the Assembly of First Nations of Quebec and Labrador.

[*Translation*]

Before hearing from our witnesses, I would like to introduce the committee members who are with us today.

[*English*]

Present are Senator Lovelace Nicholas from New Brunswick; Senator Dyck from Saskatchewan, the vice-chair of this committee; Senator Munson from Ontario; Senator Harb from Ontario; Senator Ataullahjan from Ontario; Senator Brazeau

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 8 mai 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones, auquel a été déferé le projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations, se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : La séance est ouverte.

Bonjour. J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs ainsi qu'aux membres du public qui assistent à la réunion du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur Internet ou sur CPAC.

Je m'appelle Gerry St. Germain, je viens de la Colombie-Britannique et j'ai l'honneur et le privilège de présider cet excellent comité.

Le mandat du comité est d'examiner des projets de loi ainsi que toute autre question concernant les peuples autochtones du Canada. Aujourd'hui, nous poursuivons nos audiences sur le projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières nations.

Bien que les activités et les réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées relèvent généralement de la compétence des gouvernements provinciaux et territoriaux, l'eau potable dans les réserves fait l'objet d'une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral et les Premières nations. À l'échelon fédéral, trois ministères sont principalement responsables de l'approvisionnement d'une eau potable salubre dans les réserves : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Santé Canada et Environnement Canada. Les communautés des Premières nations, par l'intermédiaire de leur chef en conseil, sont responsables de la conception, de l'exploitation et de l'entretien de leurs réseaux d'approvisionnement en eau, dont ils assument 20 p. 100 des coûts.

Ce matin nous allons entendre des témoins de quatre organisations : le Conseil des Premières nations du Yukon, le Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique, la Federation of Saskatchewan Indian Nations et l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, j'aimerais vous présenter les membres du comité qui sont présents.

[*Traduction*]

Sont ici présents le sénateur Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick; le sénateur Dyck, de la Saskatchewan, vice-présidente du comité; le sénateur Munson, de l'Ontario; le sénateur Harb, de l'Ontario; le sénateur Ataullahjan, de l'Ontario; le sénateur

from Quebec; Senator Raine from British Columbia; Senator Demers from Quebec; and Senator Don Meredith from the province of Ontario.

Senators, help me in welcoming our witnesses: from the Council of Yukon First Nations, Regional Chief Eric Morris; from the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat, Chief Candice Paul, Co-Chair. and John Paul, Executive Director; Roger Redman, representing the Federation of Saskatchewan Indian Nations; and from the Assembly of First Nations of Quebec and Labrador, Guy Latouche, Consultant, and Madeleine Paul, Chief, Eagle Village First Nation.

We look forward to your presentations, which will be followed by questions from senators.

Eric Morris, Regional Chief, Council of Yukon First Nations: Good morning, senators. Thank you for inviting the Council of Yukon First Nations to address you on Bill S-8, the safe drinking water for First Nations bill.

I want to give you a bit of background on the Yukon First Nations. Eleven of the fourteen Yukon First Nations have entered into land claim and self-government agreements with the Government of Canada and the Yukon government. The White River First Nation, the Liard First Nation and the Ross River Dene Council remain bands under the Indian Act and the federal and territorial governments have not engaged with them in any land claim negotiation process over the past decade.

The Yukon First Nations are diverse. We have rural and urban First Nations, some quite remote. One has only fly-in access. Some have more than 1,000 citizens and others have only a few hundred.

We all need fresh water and we want to ensure that we have access to safe and healthy water. The provisions of our land claim agreements, which are protected under section 35 of the Constitution Act, 1982, relate to water and water management. They cover quality, quantity and rate of flow; traditional uses; and law making powers. I can expand on any of those areas later if time allows.

The health of our Yukon First Nation citizens is of the utmost importance to us as leaders in the Yukon. We recognize the importance of safe, clean drinking water and the environmentally responsible storage and treatment of waste water. The importance of water is underscored in our Yukon Umbrella Final Agreement and the 11 individual self-government agreements, with chapter 14 of these agreements dealing with water management.

The objective of the chapter is to maintain the water of the Yukon in a natural condition while providing for its sustainable use into the future. Many Yukon First Nations are members of

Brazeau, du Québec; le sénateur Raine, de la Colombie-Britannique; le sénateur Demers, du Québec; et le sénateur Don Meredith, de l'Ontario.

Sénateurs, veuillez vous joindre à moi pour accueillir nos témoins : du Conseil des Premières nations du Yukon, le chef régional Eric Morris; du Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique, la chef Candice Paul, coprésidente, et John Paul, directeur général; Roger Redman, représentant de la Federation of Saskatchewan Indian Nations; et de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador, Guy Latouche, consultant et Madeleine Paul, chef, Premières nations d'Eagle Village.

Nous avons bien hâte d'entendre vos exposés, qui seront suivis de questions de la part des sénateurs.

Eric Morris, chef régional, Conseil des Premières nations du Yukon : Bonjour honorables sénateurs. Merci d'avoir invité le Conseil des Premières nations du Yukon à venir s'exprimer devant vous au sujet du projet de loi S-8, Loi sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières nations.

Je vais vous donner un peu de contexte sur les Premières nations du Yukon. Onze des quatorze premières nations du Yukon ont signé des accords de revendication territoriale et d'autonomies gouvernementales avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon. La Première nation White River, la Première nation Liard et le Conseil des Déné demeurent des bandes en vertu de la Loi sur les Indiens et ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement territorial n'ont entamé de négociations de revendications territoriales avec celle-ci au cours de la dernière décennie.

Les Premières nations du Yukon sont très diverses. Nous avons des Premières nations rurales et urbaines, parfois relativement éloignées. L'une d'entre elles n'est accessible que par avion. Certaines comptent plus de 1 000 membres alors que d'autres ne comptent que quelques centaines de membres.

Nous avons tous besoin d'eau potable et souhaitons nous assurer d'avoir accès à une eau potable salubre. Les dispositions de notre accord de revendications territoriales, protégées en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, ont trait à l'eau et à la gestion de celle-ci. Elles englobent la qualité, la quantité et le débit; les utilisations traditionnelles de celles-ci; et les pouvoirs législatifs. Je pourrais aller davantage en détail dans ces domaines plus tard si le temps nous le permet.

La santé de nos citoyens des Premières nations du Yukon est de la plus haute importance pour nous, les chefs du Yukon. Nous reconnaissons l'importance d'une eau salubre et potable ainsi que du stockage et du traitement des eaux usées effectués de façon responsable d'un point de vue environnemental. L'importance de l'eau est mise en lumière dans l'Accord-cadre définitif du Yukon ainsi que les 11 accords d'autonomie gouvernementale, au chapitre 14 de ces accords, qui traite de la gestion de l'eau.

L'objectif de ce chapitre est de maintenir l'eau du Yukon dans son état naturel tout en assurant son utilisation durable à l'avenir. Bon nombre des Premières nations du Yukon sont membres du

the Yukon River Inter-Tribal Watershed Council, an organization of about 70 First Nations and tribes along the entire length of the Yukon River, which is approximately 2,500 miles long. It goes from the head waters of the Yukon southern lakes to its mouth in Alaska. The vision of the organization is to be able to drink water directly from the Yukon River, which cannot be done safely right now.

The responsibilities regarding potable and waste water vary among Yukon First Nations. In some cases they are provided for by the municipality or the territorial government. In other cases, the First Nations deliver water from the municipality or from the Yukon government in water trucks and haul sewage to storage and treatment facilities operated by another level of government. At least one Yukon First Nation has water licences from the Yukon Water Board to operate a piped water system and a sewage storage system and treatment facility.

The Yukon government's health and environmental departments provide oversight with regard to drinking water and waste water disposal for the entire Yukon region. Constant training is essential for safe operation of these systems and Yukon College, one of the major educational institutions in the Yukon, has developed and is delivering a water and waste water operator program which offers a range of courses designed to meet the needs of water and waste water operators working within the municipal, territorial, federal or First Nation governments. This program offers 23 courses, some covering background material and system basics, other dealing specifically with individual treatment plants. Small communities face many challenges with continual training, retaining trained staff and maintaining infrastructure; but they realize it is vital to do so.

I will move to our concerns and recommendations with regard to Bill S-8, the Safe Drinking Water for First Nations Act, introduced in the Senate on February 29, 2012. The Council of Yukon First Nations has a number of concerns.

First, does the act apply to Yukon self-governing First Nations? This appears to depend on whether the First Nation is listed in column one on the bill schedule. Clause 14 of the bill applies to Aboriginal bodies that are party to a land claims agreement or self-government agreement with Canada given effect by an act of Parliament and the disposition of whose lands is not subject to the Indian Act or the First Nations Land Management Act.

This is the case for many of our Yukon First Nations. Clause 14 allows an Aboriginal body to request that the Governor-in-Council add the name of that Aboriginal body to or remove it

Yukon River Inter-Tribal Watershed Council, une organisation d'environ 70 Premières nations et tribus situées tout le long de la rivière Yukon, dont la longueur est d'environ 2 500 milles. Elle part des eaux d'amont des lacs méridionaux du Yukon jusqu'à son embouchure, en Alaska. La vision de l'organisation est de permettre aux gens de boire directement l'eau de la rivière Yukon, ce qui ne peut être fait de façon sécuritaire à l'heure actuelle.

Les responsabilités concernant l'eau potable et les eaux usées varient chez les Premières nations du Yukon. Dans certains cas ces services sont fournis par la municipalité ou le gouvernement territorial. Dans d'autres cas, les Premières nations distribuent l'eau de la municipalité ou du gouvernement du Yukon au moyen de camions-citernes et évacuent les eaux usées vers des installations de stockage et de traitement exploitées par un autre ordre de gouvernement. Au moins une Première nation du Yukon détient un permis de l'Office des eaux du Yukon pour exploiter un réseau d'alimentation en eau par canalisation, un réseau de stockage des eaux usées, et une usine de traitement.

Les ministères de la Santé et de l'Environnement du gouvernement du Yukon supervisent l'approvisionnement en eau potable et l'élimination des eaux usées pour l'ensemble de la région du Yukon. Une formation permanente est essentielle pour assurer l'exploitation sécuritaire de ces réseaux et le Yukon College, l'un des principaux établissements d'enseignement du Yukon, a conçu et dispense un programme de formation d'opérateurs de réseaux d'alimentation en eau et de systèmes de traitement des eaux usées qui offre un large éventail de cours conçus pour répondre aux besoins des opérateurs de réseaux d'alimentation en eau et de systèmes de traitement des eaux usées qui travaillent au sein des gouvernements municipaux, territorial, fédéral ou des Premières nations. Ce programme offre 23 cours, dont certains traitent du contexte et des principes élémentaires des réseaux d'eau, et d'autres traitent spécifiquement de chaque type d'usine de traitement. Les communautés de petite taille sont confrontées à de nombreux défis en matière de formation continue, de maintien en poste du personnel formé et d'entretien des infrastructures; mais elles sont conscientes qu'il est essentiel d'y parvenir.

Je vais maintenant passer à nos préoccupations et recommandations en ce qui a trait au projet de loi S-8, Loi sur la salubrité de l'eau potable pour les Premières nations, présenté au Sénat le 29 février 2012, le Conseil des Premières nations du Yukon a un certain nombre de préoccupations.

Tout d'abord, cette loi s'appliquerait-elle aux Premières nations autonomes du Yukon? Cela semble dépendre du fait que la Première nation soit énumérée ou non dans la colonne 1 de l'annexe du projet de loi. L'article 14 du projet de loi s'applique aux entités autochtones signataires d'un accord de revendication territoriale ou d'autonomie gouvernementale avec le Canada rendu exécutoire par une loi du Parlement et dont les terres ne sont pas sujettes à la Loi sur les Indiens ou la Loi sur la gestion des terres des premières nations.

Cela est le cas d'un grand nombre de Premières nations du Yukon. L'article 14 permet à une entité autochtone de demander que le gouverneur en conseil ajoute le nom de l'entité en question

from its schedule of the parties that the act applies to. However, there is discretion as to whether that request is granted. The word used is “may” rather than “shall.” It is not clear whether self-governing Yukon First Nations will be asked if they want to be listed as the schedule is developed. There are also questions regarding whether future programs and funding associated with water treatment and protection will be made available only to First Nations listed in the schedule.

The second concern deals with consultation. In its preamble, the bill states that the Government of Canada has committed to working with First Nations to develop proposals for regulations to be made under the proposed act. The Crown has a legal obligation for consultation with First Nations. The commitment to consult on the development of regulations should be contained within the body of the bill. Given the fact that 11 of the 14 Yukon First Nations have ratified self-government agreements, there should have been direct consultation in the development of this bill.

The third concern is the abrogation of treaty rights. The Yukon Final Settlement Agreement states in section 2.6.2.2:

where there is any inconsistency or conflict between any federal, territorial or municipal law in a Settlement Agreement, the Settlement Agreement shall prevail to the extent of the inconsistency or conflict;

Section 2.6.2.4 states:

where there is any inconsistency or conflict between Settlement Legislation and any other Legislation, the Settlement Legislation shall prevail to the extent of the inconsistency or conflict;

Clauses of Bill S-8 abrogate these provisions. Clause 3 states:

For greater certainty, nothing in this Act or the regulations is to be construed so as to abrogate or derogate from any existing Aboriginal or treaty rights of the Aboriginal peoples of Canada under section 35 of the Constitution Act, 1982, except to the extent necessary to ensure the safety of drinking water on First Nation lands.

Clause 7 states:

Regulations made under this Act prevail over any laws or by-laws made by a First Nation to the extent of any conflict or inconsistency between them, unless those regulations provide otherwise.

Clause 14(2) states:

If an Aboriginal body is named in column 1 of the schedule, this Act and the regulations prevail over the land claims agreement or self-government agreement to which the

ou le retire de son annexe qui indique les parties visées par la loi. Cependant, il existe un pouvoir discrétionnaire de consentir ou non à cette demande. Le terme employé est « peut » plutôt que « doit ». On ne sait pas clairement si on va demander aux Premières nations autonomes du Yukon si elles souhaitent être indiquées dans la liste au moment d'élaborer l'annexe. Il y a aussi des questions qui consistent à savoir si les programmes et le financement futur associé au traitement de l'eau et à la protection de celle-ci seront rendus disponibles seulement aux Premières nations énumérées dans l'annexe.

Notre deuxième préoccupation porte sur la consultation. Au préambule, le projet de loi énonce que le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec les Premières nations afin d'élaborer des propositions en vue de la prise de règlements en vertu de la présente loi. La Couronne a donc une obligation légale de consulter les Premières nations. L'engagement de consulter au sujet de l'élaboration des règlements devrait être inscrit dans le projet de loi. Étant donné que 11 des 14 Premières nations du Yukon ont ratifié des ententes d'autodétermination, elles auraient dû être consultées directement lors de l'élaboration du projet de loi.

Notre troisième préoccupation porte sur l'abrogation des droits issus d'un traité. L'Accord-cadre définitif du Yukon énonce à l'article 2.6.2.2 :

Les dispositions d'une entente portant règlement l'emportent sur les dispositions incompatibles d'une règle de droit fédérale, territoriale ou municipale;

L'article 2.6.2.4 énonce :

Les dispositions de la loi de mise en œuvre l'emportent sur les dispositions incompatibles de toute autre mesure législative;

Les articles du projet de loi S-8 abrogent ces dispositions. L'article 3 énonce :

Il est entendu que la présente loi et les règlements ne portent pas atteinte aux droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada visés à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982, sauf dans la mesure nécessaire pour assurer la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières nations.

L'article 7 indique :

Les règlements pris en vertu de la présente loi l'emportent, sauf dispositions contraires de ceux-ci, sur tout texte législatif ou règlement administratif incompatible pris par une première nation.

Le paragraphe 14(2) dit :

La présente loi et les règlements l'emportent, en cas d'incompatibilité, sur tout accord sur des revendications territoriales ou tout accord sur l'autonomie gouvernementale

Aboriginal body is a party, and over any Act of Parliament giving effect to that agreement, to the extent of any conflict or inconsistency between them.

The bill must not abrogate or derogate Aboriginal and treaty rights.

The fourth concern is liability. The bill may require that Aboriginal governments and their officials carry out certain duties imposed on them under the proposed act and regulations. Despite the fact that these duties were imposed by the federal government, the bill removes any liability from the Crown. For example, under clause 4 of the bill, the Governor-in-Council may make regulations respecting the location, design, construction, modification, maintenance, operation and decommissioning of waste water systems. If questions of liability arose from the carrying out of the work required under these regulations by First Nations government or staff, clause 11(3)(a) states that no person has a right to receive any compensation, damages, indemnity or other relief from Her Majesty in right of Canada.

On funding and cost, the bill may require First Nations to install or upgrade equipment or increase staff and training levels. These obligations have costs associated with them. The bill does not identify where the funding required to meet these requirements will come from. Many First Nations are already struggling to provide existing levels of service to their citizens. Funding must be provided to meet the standards contained in the bill.

I want to take this opportunity to thank you for allowing me this time to outline some of our concerns. While we fully endorse the goals of the bill, we believe that further changes need to be incorporated in the current version. We would be pleased to participate in the process of revising Bill S-8 to address our concerns.

On behalf of Grand Chief Massie, whom I represent this morning, and all the chiefs that she and I represent as part of the Yukon, I thank honourable senators for giving us this opportunity. I believe that we have a unique situation in the Yukon with our land claim agreements in place that essentially outline our relationship with the government in terms of the development of regulations, policies and laws that could possibly impact our settlement lands or traditional territories.

As I mentioned earlier in my presentation, I have some background that I could provide if you want me to expand on those points. Thank you very much for this opportunity. I recognize our leadership that is here this morning and give thanks to our creator for being able to bring us together today. I give thanks for our land and for our water. The Council of Yukon First Nations statement is that we are gathered together today for

auquel un groupe autochtone dont le nom figure à la colonne 1 de l'annexe est partie ainsi que sur toute loi fédérale les mettant en œuvre.

Le projet de loi ne doit pas abroger ou réduire les droits issus des traités et les droits autochtones.

Notre quatrième préoccupation porte sur la responsabilité. Le projet de loi peut exiger aux gouvernements autochtones et à leurs agents d'accomplir certains devoirs qui leur ont été imposés en vertu de ladite loi et de ses règlements. Malgré le fait que ces tâches aient été imposées par le gouvernement fédéral, le projet de loi retire toute responsabilité de la part de la Couronne. Par exemple, dans l'article 4, le gouverneur en conseil peut prendre des règlements régissant l'emplacement, la conception, la construction, la modification, l'entretien, l'exploitation et la désaffectation des systèmes de traitement des eaux usées. Si des problèmes de responsabilité surviennent lorsque le gouvernement des Premières nations ou ses agents accomplissent le travail exigé par ces règlements, l'alinéa 11(3)a indique que nul ne peut recevoir d'indemnité ou autre réparation de Sa Majesté du chef du Canada.

En ce qui concerne le financement et le coût, le projet de loi peut exiger des Premières nations d'installer ou moderniser des équipements ou encore d'augmenter le nombre de personnel ou leur niveau de formation. Ces obligations sont assorties de coûts. Le projet de loi n'indique pas d'où proviendra le financement pour respecter ces exigences. Bon nombre de collectivités des Premières nations sont déjà aux prises avec la difficulté de fournir des services à leurs citoyens. Il faut leur donner un financement si l'on veut qu'elles puissent respecter les normes établies dans le projet de loi.

J'aimerais vous remercier de m'avoir permis de prendre la parole aujourd'hui pour évoquer nos préoccupations. Nous appuyons pleinement les objectifs du projet de loi. Mais, nous estimons qu'il faut y apporter des modifications. Nous serions ravis de prendre part au processus d'examen du projet de loi S-8 afin de vous faire part de nos préoccupations.

Au nom du grand chef Massie, que je représente ce matin, et de tous les chefs qu'elle et moi représentons au Yukon, j'aimerais remercier les honorables sénateurs de nous donner l'occasion de prendre la parole ce matin. Nous avons une situation unique au Yukon car nos revendications territoriales permettent de circonscrire notre relation avec le gouvernement en ce qui concerne l'élaboration des règlements, des politiques et des lois qui peuvent toucher nos terres octroyées par l'entente ou nos territoires traditionnels.

Comme j'ai mentionné tout à l'heure, et j'ai des informations additionnelles que je pourrais vous fournir si vous voulez obtenir plusieurs renseignements sur les points que j'ai soulevés. Merci beaucoup de m'avoir fourni cette occasion. Je reconnais les chefs qui sont ici ce matin et j'aimerais remercier notre Créateur de nous avoir rassemblés aujourd'hui. Je suis reconnaissant pour nos terres et notre eau. Le Conseil des Premières nations du Yukon

our children tomorrow. We see ourselves as being a part of the land and a part of the water. With that, I give you great thanks and recognition for all the work that you do on behalf of Canada.

The Chair: Thank you, Chief Morris.

I invite Chief Candice Paul and John Paul of the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat to proceed.

Chief Candice Paul, Co-Chair, Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat: Good morning. My name is Chief Candice Paul, and I am the Co-Chair of the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat and Chief of the St. Mary's First Nation. My fellow co-chair, Chief Deborah Robinson, Chief of Acadia First Nation, sends her regrets. I am here today to speak on behalf of the Atlantic chiefs regarding our concerns with Bill S-8. I am also here with our Executive Director, John G. Paul.

Our organization represents 38 Mi'kmaq, Maliseet, Innu and Passamaquoddy First Nations communities in the Atlantic region and the eastern part of the Gaspé Peninsula in Quebec. It shares a mandate as an advocate and to research, analyze and develop alternatives to federal policies affecting its member communities and peoples. Our member chiefs support the concept of Bill S-8 but, like many other First Nations and organizations, have serious concerns with the commitment of adequate financial resources to properly implement Bill S-8 and any proposed regulations.

Many First Nations in Canada often have small and remote systems with respect to the provision of water and waste water facilities. As with other small and remote communities in Canada, there are major issues with both human resources and financial capacity. First Nations communities are further challenged by the lack of a central regulatory body and clear standards to follow. Considerable current liability lies with the First Nations leadership and staff. Unlike other Canadian small and remote systems, First Nations are not regulated by the provinces and the standards for compliance are vague and variable based rules connected to various types of funding agreements from Aboriginal and Northern Affairs.

The state of water and waste water in First Nation communities in Canada has come under scrutiny in the past few years. In 2006, Indian and Northern Affairs Canada, now Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, produced the protocols for safe drinking water in First Nations. They were updated in 2010 as a protocol for centralized drinking water systems in First Nations communities. Also in 2006, an independent expert panel for safe drinking water for First Nations

déclare que nous nous rassemblons aujourd'hui pour le bien de nos enfants à venir. Nous nous percevons comme faisant partie intégrante de la terre et de l'eau. Sur ce, je vous remercie de nouveau et je reconnais tout le bon travail que vous faites pour le Canada.

Le président : Merci, chef Morris.

J'aimerais maintenant enjoindre la chef Candice Paul et John Paul, du Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique, à prendre la parole.

Chef Candice Paul, coprésidente, Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique : Bonjour. Je suis la chef Candice Paul, coprésidente du Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique et chef de la Première nation de St. Mary's. La chef Deborah Robinson, chef des Premières nations d'Acadia, et coprésidente du congrès, regrette de ne pouvoir être des nôtres aujourd'hui. J'aimerais parler au nom des chefs de l'Atlantique et vous soulevez nos préoccupations au sujet du projet de loi S-8. John G. Paul, directeur général du congrès, nous accompagne aujourd'hui.

Notre organisation représente 38 collectivités de Micmacs, Maliseet, Innus et Passamaquoddy dans la région de l'Atlantique et de l'Est de la péninsule de la Gaspésie au Québec. Nous avons pour mandat de défendre nos droits et de faire des recherches et analyses afin d'élaborer des solutions de rechange aux initiatives politiques fédérales qui touchent les collectivités du congrès. Nos chefs appuient la notion même du projet de loi S-8, mais, tout comme bon nombre d'autres organisations autochtones, nous avons des préoccupations importantes au sujet du financement des ressources nécessaires pour véritablement mettre en œuvre le projet de loi S-8 et ses règlements.

Bon nombre des collectivités autochtones au Canada ont des petites installations isolées et éloignées lorsqu'il s'agit d'approvisionnement d'eau salubre et de traitement d'eaux usées. Tout comme dans d'autres petites collectivités éloignées au Canada, l'on a du mal à trouver les ressources financières et humaines nécessaires. Nous avons également pour défi de composer avec le fait que nous n'avons pas un corps réglementaire central et n'avons pas des normes claires à suivre. Le fardeau de responsabilités qui reposent sur les Premières nations est très lourd. Contrairement aux autres petits systèmes éloignés au Canada, les Premières nations ne sont pas réglementées par les provinces. Les normes de conformité sont vagues et varient en fonction des accords de financement avec le ministère des Affaires autochtones et du Nord.

L'état de l'eau et des eaux usées dans les collectivités des Premières nations canadiennes a été examiné au cours des dernières années. En 2006, le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, qui s'appelle maintenant Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, a élaboré des protocoles sur l'eau potable salubre dans les Premières nations. Ils ont été mis à jour en 2010 sous la forme d'un protocole pour les systèmes d'eau potable centralisés dans les collectivités des Premières nations.

provided recommendations to INAC on water treatment and management for First Nations communities. They identified 16 key elements of a proposed regulatory system.

Finally, the Institute on Governance produced the *Summary Report of the Impact Analyses of the Proposed Federal Legislative Framework for Drinking Water and Wastewater in First Nations Communities* in 2009 in an effort to identify a path forward for the establishment of regulations for First Nations water and waste water.

In 2011, Aboriginal Affairs and Northern Development Canada released an Atlantic Regional Roll-Up Report for the national assessment in First Nations water and waste water systems. The goal of the assessment was to define the current deficiencies and the operational needs of water and waste water systems and to identify the long-term water and waste water needs of each community and recommend sustainable, long-term infrastructure development strategies.

During this time our organization, with assistance and support from the Dalhousie University researchers, led by Dr. Graham Gagnon at the Centre for Water Resources Studies, have conducted several research projects for Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat in relation to water and waste water systems in Atlantic Canadian First Nations communities.

In 2009, Dalhousie experts reviewed the 16 elements for safe water and developed a detailed document and approach for addressing these elements in First Nations communities in Atlantic Canada. In 2011, Dalhousie also conducted a regulatory review of current Atlantic Canada drinking water and waste water regulation and conducted a gap analysis based on a draft Aboriginal Affairs and Northern Development Canada national assessment report for First Nations communities in Atlantic Canada.

In 2010, Dalhousie University developed a proposal for a drinking water regulatory and operational framework for First Nations communities in Atlantic Canada that would see a pooling of resources and the development of a regional-based water authority that would manage and operate all water and waste water infrastructure in First Nations communities in Atlantic Canada.

In 2012, the federal government again introduced Bill S-8, an act respecting the safety of drinking water on First Nations lands. The act states that a regulatory regime is required to ensure

Aussi, en 2006, un groupe de spécialistes indépendants s'est penché sur l'eau potable dans les collectivités des Premières nations. Ils ont fourni des recommandations à l'AINC quant à la gestion et le traitement de l'eau pour les collectivités des Premières nations. Ils ont identifié seize composantes clés dans le système réglementaire proposé.

Enfin, en 2009, l'Institut sur la gouvernance a créé le *Summary Report of the Impact Analyses of the Proposed Federal Legislative Framework for Drinking Water and Wastewater in First Nations Communities* afin de trouver une solution pour mettre en œuvre des règlements régissant l'eau et les eaux usées pour les Premières nations.

En 2011, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a publié une évaluation nationale des réseaux d'alimentation en eau potable et des systèmes de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations. Il s'agissait du rapport de synthèse régional de l'Atlantique. L'objectif de cette évaluation était de cibler les lacunes et les besoins actuels et à long terme des réseaux d'alimentation en eau potable et des systèmes de traitement des eaux usées dans toutes les collectivités. Le rapport visait également à recommander des stratégies de développement d'infrastructure à long terme.

Au cours de cette période, notre organisation, grâce à l'aide et au soutien des chercheurs de l'Université de Dalhousie dirigés par le professeur Graham Gagnon, du Centre for Water Resources Studies, a mené plusieurs projets de recherche pour le Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique. Ces projets portaient sur les réseaux d'alimentation en eau potable et les systèmes de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations du Canada atlantique.

En 2009, les spécialistes de Dalhousie ont examiné les 16 critères nécessaires à la salubrité de l'eau. Ils ont créé un document détaillé et une approche qui permettraient de respecter ces critères dans les collectivités de Premières nations du Canada atlantique. En 2011, l'Université Dalhousie a également effectué un examen réglementaire des règlements actuels du Canada atlantique en matière d'eau potable et d'eaux usées. Ils ont effectué une analyse des lacunes basée sur l'ébauche d'un rapport d'évaluation nationale du ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada au sujet des collectivités de Premières nations du Canada atlantique.

En 2010, l'Université Dalhousie a élaboré une proposition de cadre opérationnel et réglementaire pour l'eau salubre pour les collectivités de Premières nations du Canada atlantique. Le projet mettait l'accent sur la mise en commun des ressources et la création d'une autorité régionale qui gèrerait et s'occuperait des réseaux de distribution d'eau et de l'infrastructure des eaux usées dans les collectivités de Premières nations du Canada atlantique.

En 2012, le gouvernement fédéral a réintroduit le projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières nations. Cette loi indique qu'un régime

residents of First Nations lands have access to safe drinking water and that the Government of Canada is committed to improving the health and safety of residents in First Nations lands.

The Government of Canada further commits to working directly with First Nations to develop proposals for regulations to be made under the act. Within this context, APCFNC contracted Dalhousie University Centre Water Resources Studies to develop a sample regulatory benchmark for water and waste water in the Atlantic Canadian First Nations communities.

In anticipation of upcoming legislation and possible regulatory changes, the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat contacted Dr. Graham Gagnon of Dalhousie University to conduct a regulatory review and gap analysis for First Nations water and waste water. The objectives were to identify potential benchmarks based on provincial regimes for various regulatory components such as operator certification, source water protection, waste water that would ensure public and environmental health, to review the current state of systems in Atlantic Canada and to help clearly identify the gap between existing conditions and anticipated regulatory benchmarks.

Dr. Gagnon has also reviewed the draft national engineering assessments and based his analysis on what would be acceptable by provincial regulations and standards. Upon close examination and through case studies of systems within the three risk levels, it became clear that systems designated as medium risk should also be considered high risk as they often had clear issues that pose a serious human or environmental health risk.

The majority of the low-risk systems were First Nations under municipal transfer agreements, which mean treatment and often distribution, and is provided and managed by a neighbouring municipality according to provincial regulations. First Nations of Atlantic Canada managed only two of the low-risk systems. Out of the 23 communal systems, 21 are high risk, from Dr. Gagnon's conclusion of this study.

Further review of the study revealed that approximately 50 per cent of the systems have an operator with adequate certification. Only 11 per cent of First Nations systems have a source water protection plan, and 15 per cent have access to a hydrogeological assessment. It is therefore not surprising that 58 per cent of the systems do not know whether their groundwater is under the direct influence of surface water.

réglementaire est nécessaire afin de garantir que les gens qui habitent sur les terres des Premières nations aient accès à une eau potable salubre. L'on y stipule que le gouvernement du Canada s'engage à améliorer la santé et la sécurité des résidents des terres des Premières nations.

Le gouvernement du Canada s'est également engagé à travailler directement avec les Premières nations afin d'élaborer des propositions de règlement. Dans ce contexte, l'APCFNC a engagé le Centre for Water Resources Studies de l'Université de Dalhousie pour qu'il élabore un point de repère réglementaire pour l'évaluation des réseaux d'alimentation en eau potable et des systèmes de traitement des eaux usées dans les collectivités des Premières nations du Canada atlantique.

Comme elle anticipait la législation à venir et les changements réglementaires qui risquaient de s'accompagner, le Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique a contacté le professeur Graham Gagnon, de l'Université Dalhousie, afin qu'il fasse un examen réglementaire et une analyse des lacunes pour les réseaux d'alimentation en eau potable et les systèmes de traitement des eaux usées des Premières nations. Il devait trouver des points de repère basés sur les systèmes provinciaux qui comporteraient plusieurs composantes réglementaires, telles que l'accréditation des exploitants, la protection de l'eau de source et un système de traitement des eaux usées qui protégeraient la santé des personnes et l'environnement. Il devait également examiner l'état actuel de ce système d'eau au Canada atlantique et cibler clairement l'écart entre les conditions actuelles et celles que l'on connaîtrait si l'on suivait les points de repère réglementaires.

Le professeur Gagnon a également examiné les ébauches d'évaluation nationale en matière d'ingénierie et a basé son analyse sur ce qui serait acceptable selon les normes et règlements provinciaux. Suite à un examen attentif et par le biais d'études de cas de systèmes qui se trouvaient dans les trois niveaux de risque, il est devenu évident que les systèmes désignés sous la catégorie de risque moyen devraient être également considérés comme comportant un risque élevé. En effet, ils comportaient des problèmes et pouvaient mettre en péril la santé des gens et l'environnement.

La plupart des systèmes à risques peu élevés se trouvaient dans les accords de transferts municipaux des Premières nations, soit le traitement et la distribution de l'eau qui sont assurés et gérés par des municipalités avoisinantes conformément aux règlements provinciaux. Les Premières nations du Canada atlantique ne géraient que deux des systèmes à risque peu élevé. Le professeur Gagnon a conclu, dans ses études, que, sur 23 systèmes d'eau communautaires, 21 comportaient un risque élevé.

Un examen plus approfondi de l'étude a permis de voir qu'environ 50 p. 100 des réseaux sont dotés d'un exploitant qui possède une accréditation adéquate. Seulement 11 p. 100 des réseaux des Premières nations ont un plan de protection de l'eau de source. Ils ne sont que 15 p. 100 à avoir accès à une évaluation hydrogéologique. Il n'est donc pas surprenant que pour 58 p. 100 des réseaux, on ne sait pas si leur eau souterraine est influencée

Wells that are considered GUDI should be treated as surface water systems and thus require further treatment than groundwater sources.

The vast majority of drinking water systems failed the *Guidelines for Canadian Drinking Water Quality*, mainly due to low disinfection residual and the presence of coliform or increased turbidity, which indicate the potential for public health impacts and unsafe water.

Monitoring and reporting within both water and waste water systems were far below the guidelines established within the protocol for safe drinking water for First Nations, with less than 50 per cent of systems monitoring for microbial quality and disinfection residual in the distribution system. Without monitoring these parameters, a community cannot ensure safety of their drinking water.

Mr. Paul will continue to detail some of the additional work that the APC has undertaken to determine the viability of any proposed regulation and what is needed to ensure it will not fail.

John Paul, Executive Director, Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat: I am here to speak on behalf of the chiefs regarding our concerns with Bill S-8. Based on the review and analysis of the draft national engineering assessments done by INAC, it has become apparent there is a large gap between the current state of existing systems and what would be required to meet any sort of legislation and regulation or even achieve compliance. The very large capital cost required to bring both water and waste water systems into compliance with any proposed legislation regulation will be great, but it will be overshadowed by the difficulty and clear costs of proper operations and maintenance. It is the management and decision making for these systems that often causes the highest risk.

The provision of safe drinking water and the effective treatment of waste water are critical in terms of ensuring the health and safety of First Nations people and lands. Legislation for drinking water and waste water has been developed for provinces and territories but it has not yet been developed for First Nation communities.

Although the establishment and implementation of both legislation and regulations for First Nations community needs must be addressed, the challenges will still remain the same regardless of the approach. Financial and key human resource capacities are limited. Also, liability and responsibility for the system by First Nations are of great concern.

If approached provincially, the legislation or regulations would lead to different levels of service and health and safety risks for communities based on their geography and provincial residence. To address this inequality, it is recommended that the implementation of new regulations be conducted through a

directement par l'eau de surface. Les puits dont l'eau souterraine est influencée directement par l'eau de surface devraient être traités comme des réseaux d'eau de surface et ont donc besoin davantage de traitement que les sources d'eau souterraine.

La plupart des réseaux d'alimentation en eau potable n'ont pas respecté les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*. En effet, les concentrations résiduelles de désinfectant étaient faibles, il y avait une présence de coliformes et une turbidité accrue. Ces facteurs mettaient en péril la salubrité de l'eau et pourraient avoir des conséquences sur la santé publique.

L'évaluation et le suivi des réseaux d'alimentation en eau potable et des systèmes de traitement des eaux usées ne respectaient pas les lignes directrices établies dans le protocole pour une eau potable salubre pour les Premières nations. En effet, moins de 50 p. 100 des systèmes évaluaient la qualité microbienne et les concentrations résiduelles de désinfectant dans le réseau de distribution. Sans suivre ces paramètres de près, une collectivité ne peut pas garantir la salubrité de son eau potable.

M. Paul vous fournira des détails additionnels quant à ce que le Congrès des chefs des Premières nations a fait afin d'examiner la viabilité de tout règlement suggéré et garantir qu'il ne se soldera pas en échec.

John Paul, directeur général, Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique : Je prends la parole aujourd'hui au nom des chefs et nous voulons parler de nos préoccupations au sujet du projet de loi S-8. L'évaluation et l'analyse des ébauches d'évaluations techniques nationales effectuées par l'AINC nous a permis de voir qu'il existe un écart important entre l'état actuel des systèmes existants et ce qu'il faudrait faire afin de respecter les lois ou règlements à cet effet. Rendre des systèmes d'eau et d'eaux usées conformes sera très coûteux, mais il sera encore plus difficile et onéreux de les exploiter ensuite adéquatement et de les entretenir. Le plus grand risque provient souvent de la gestion même de ces systèmes.

L'approvisionnement en eau potable salubre et le traitement efficace des eaux usées sont essentiels pour garantir la santé et la sécurité des terres et peuples autochtones. Des lois sur l'eau potable et les eaux usées ont déjà été élaborées pour les provinces et les territoires, mais ne l'ont pas encore été pour les collectivités des Premières nations.

Bien qu'il faille répondre aux besoins des collectivités de Premières nations par une loi et des règlements, il ne faut pas perdre de vue que, peu importe l'approche que l'on prônera, les défis auxquels nous serons aux prises resteront les mêmes. Les ressources humaines et financières sont limitées. En plus la responsabilité que devra assumer les Premières nations pour le système nous préoccupe considérablement.

Si l'on prône une approche provinciale, alors les lois et règlements mèneraient à des niveaux de service variés en ce qui concerne la santé et la sécurité des collectivités. En effet, cela dépendrait de leur emplacement géographique. Cela créerait une inégalité. Celle-ci est accrue par la recommandation voulant que

regional or First Nations entity, rather than on a community by community basis. This possible entity could then set standards that would meet and in some cases exceed provincial standards for each community, just like the large utilities for water in Nova Scotia within the Cape Breton Regional Municipality or the Halifax Regional Municipality.

Based on the extensive review of Atlantic First Nations water and waste water systems, it is clear the gap between current practice and future legislation and regulation is very large. Issues exist in all aspects of design, operation and maintenance of the systems therefore it is not a one-size-fits-all approach that can be taken. The capital cost of compliance with proposed legislation and regulations can be determined based on required upgrades, but without the proper management structure, training and support the systems will continue to be vulnerable regardless of the capital expenditures. The majority of challenges and uncertainty rely on the management component of plant operations, which is currently non-existent in the communities studied.

Again, the comparability between the national engineering settlements and what would be acceptable within provincial regulations and standards is clear. Municipalities within these provinces would not tolerate such outstanding issues or concerns with both water and waste water systems.

The current conditions in First Nations communities have been an ongoing issue for the past decades and we are no further ahead. If these issues and concerns with First Nations water and waste water systems are not addressed we could see another First Nations Walkerton waiting to happen, while the federal government waits to develop legislation and regulations. The liability to manage such risk is too great to place on First Nations alone.

For 2012, we have undertaken a series of projects to look forward with respect to managing water and waste water in First Nations communities in Atlantic Canada. Although the current status quo is a possibility for future management, it was concluded by research done for consideration of our leadership that a regional-based entity, a water authority, may be the most preferred option for moving forward.

I want to share a brief overview of some of the report's objectives, possible paths forward for consideration and the final decision of our leadership and all our communities.

The first report we did was the development of an organizational structure of a water authority to look beyond what is going on in a community to identify what kind of structure, entity, body or person would be a water authority and to look at development of the structure and the responsibilities of the board and an entity. Based on the work we have done, a water authority would need to be created by a federal act like the Safe

la mise en œuvre des règlements soit effectuée par une entité régionale ou autochtone plutôt que par la collectivité. Cette entité pourrait créer des normes qui respecteraient ou pourraient même excéder les normes provinciales des collectivités. C'était notamment le cas des grandes installations d'eau en Nouvelle-Écosse dans les municipalités de Cap-Breton et de Halifax.

Un examen approfondi des réseaux d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées a permis de voir que l'écart entre la pratique actuelle et ce qui adviendra avec les nouvelles lois et règlements est très large. Il existe des problèmes à tous les niveaux de la conception, de l'exploitation et de l'entretien de ces réseaux. On ne peut donc pas prôner une approche unique. Le coût de la conformité avec les nouvelles lois et règlements peut être déterminé en vertu des mises à jour nécessaires. En revanche, sans une structure de gestion adéquate, une formation et un soutien, les réseaux demeureront vulnérables peu importe les dépenses. La plupart de l'incertitude et des défis à relever se trouvent dans la gestion de ces réseaux, qui, à l'heure actuelle, n'existe tout simplement pas dans les collectivités étudiées.

Le lien entre les règlements techniques nationaux et ce qui serait acceptable en vertu des réglementations et des normes provinciales est clair. Les municipalités de ces provinces ne toléreraient pas que des préoccupations ou des problèmes relatifs aux réseaux d'alimentation en eau potable et de systèmes de traitement des eaux usées demeurent en suspens.

Les conditions actuelles dans des communautés des Premières nations constituent un problème depuis des décennies, et il n'y a eu aucune amélioration. Si on n'aborde pas les inquiétudes et problèmes relatifs aux réseaux d'alimentation en eau potable et aux systèmes de traitement des eaux usées des Premières nations, un épisode semblable à ce qu'a connu la Première nation Walkerton pourrait survenir alors même que le gouvernement fédéral repousse l'élaboration de lois et de réglementations. Comme les risques sont trop élevés, on ne peut demander aux Premières nations de s'en saisir seules.

En 2012, nous avons entrepris un éventail de projets pour gérer les réseaux d'alimentation en eau potable et les systèmes de traitement des eaux usées dans les communautés des Premières nations du Canada atlantique. Bien que le système actuel pourrait être retenu pour l'avenir, une recherche menée pour la gouverne de nos leaders a conclu que la meilleure solution serait de créer une entité régionale responsable des questions entourant la gestion de l'eau.

J'aimerais vous donner un bref aperçu de certains objectifs du rapport, de solutions possibles pour l'avenir et de la décision finale prise par nos chefs et toutes nos communautés.

Le premier rapport que nous avons rédigé visait à créer une structure organisationnelle ou une entité responsable de la gestion de l'eau pour surveiller la situation dans les communautés afin d'identifier la structure, l'entité, l'organe ou la personne qui pourrait être responsable des questions relatives à l'eau ainsi que pour identifier la structure et les responsabilités de cette entité. Nos recherches ont indiqué qu'une entité responsable de la

Water Act. The act would clearly establish the roles and responsibilities with regard to water and waste water ownership and operations for the water authority in a transparent manner.

Our chiefs are looking at trying to figure out what is the best way to service all our communities across the region equally.

The second area that we looked at is the whole idea of P3, which is the new discussion in terms of how to deal with infrastructure and where all these things are going.

We did a study that basically looked at a governance model and governance structure options that would support a regional utility model. We developed a detailed risks registry and identified most appropriate risks to transfer from First Nations to the private sector. We have also conducted a market performance sounding exercise for the bundling of a First Nations water and waste water project.

In terms of the path forward, we are looking to develop a business case that would further define the preferred delivery model and subject it to a quantitative assessment against alternatives. Anticipated time frames for a business case could be up to a year. That will be subject for review and approval of our leadership and communities.

The last bit of work we have done with Dalhousie is about regulatory benchmarks. We developed regulatory benchmarks for First Nations water and waste water operations based on the 16 elements identified in the expert panel. Out of that study and out of what I mentioned before, the implementation required for recommended regulatory benchmarks need to be piloted in several communities to help identify the gaps and requirements before full-scale implementation of a regime in all our communities.

The last bit of work we did for our chiefs and our communities was to look at water rate studies in Atlantic Canada to determine the best path forward in terms of a water pricing model. In terms of the possible path forward, a variable rate model should be used by First Nations. Moving ahead, legislation or regulation should be a three-pronged approach involving clarity in language used in the legislation, including limitations or clarity around Aboriginal treaty rights and consultation; the development of a clear management plan and First Nations by First Nations action plan to remediate issues and all the concerns identified in the national assessment report; and the creation of education and awareness about First Nations leaders and the community on what it means related to safe drinking water.

In closing, we believe that while the Government of Canada continues to work on Bill S-8, it also should ensure that First Nations like our organization, the Atlantic Policy Congress of

gestion de l'eau devrait être créée en vertu d'une loi fédérale comme la Loi sur la salubrité de l'eau. La loi établirait de façon claire et transparente les rôles et responsabilités de cette entité en ce qui a trait à l'exploitation et à la propriété des réseaux d'alimentation en eau potable et des systèmes de traitement des eaux usées.

Nos chefs tentent de déterminer la meilleure façon de desservir toutes les communautés de la région de façon uniforme.

Les PPP constituaient le deuxième volet étudié; les PPP sont au centre des discussions afin de déterminer l'avenir des infrastructures et la façon de les gérer.

Nous avons fait une étude sur le modèle de gouvernance et les options de structure de gouvernance qui pourraient appuyer un modèle régional de services publics. Nous avons conçu un registre de risques détaillé et avons identifié les risques les plus potentiels que comportera le transfert des responsabilités des Premières nations au secteur privé. Nous avons aussi évalué le rendement du marché quant à la mise en commun d'un projet d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées pour les Premières nations.

Nous envisageons de faire une analyse de rentabilité pour préciser le modèle de prestation approprié et pour faire une évaluation quantitative de ce modèle et des autres options. On pourrait prévoir jusqu'à un an pour une telle analyse de rentabilité. Ce projet ferait l'objet d'un examen et d'une approbation de la part des chefs et des communautés.

Finalement, de concert avec l'Université Dalhousie, nous avons étudié les balises réglementaires. Nous avons élaboré de telles balises pour l'exploitation des réseaux d'alimentation en eau potable et des systèmes de traitement des eaux usées des Premières nations en nous fondant sur les 16 éléments identifiés par le groupe d'experts. Cette étude ainsi que les autres projets que j'ai mentionnés nous ont indiqué que la mise en œuvre nécessaire pour les balises réglementaires recommandées devra être mise à l'essai dans quelques communautés afin d'identifier les lacunes et les besoins avant d'implanter complètement ce régime dans toutes les communautés.

En dernier lieu, pour la gouverne de nos chefs et de nos communautés, nous avons examiné les études portant sur les taux relatifs à l'eau au Canada atlantique afin d'identifier le meilleur modèle de fixation des prix pour l'eau. Les Premières nations pourraient opter pour un modèle de taux variable. La loi ou la réglementation retenue devrait être une approche à trois volets comprenant une loi clairement libellée et faisant mention de toute limite ou clarté entourant les droits autochtones issus de traités et la consultation; l'élaboration d'un plan de gestion clair et un plan d'action par et pour les Premières nations pour aborder les problèmes et toutes les préoccupations identifiés dans le rapport d'évaluation nationale; et des mesures d'information et de sensibilisation portant sur l'eau potable salubre à l'intention des chefs et des communautés des Premières nations.

En conclusion, nous croyons que le gouvernement du Canada devrait poursuivre son étude du projet de loi S-8 tout en s'assurant que les Premières nations comme notre organisme, le

First Nations Chiefs, have also conducted the necessary homework in 2010 and 2011 to help prepare all our communities fully for this water issue. Again, our member chiefs support the concept of Bill S-8, but like many other communities and organizations, we have serious concerns with the commitment of adequate financial resources to properly implement Bill S-8 and any proposed regulations.

We wish to thank you, the committee, for giving us this opportunity to express our concerns and issues related to Bill S-8.

The Chair: Thank you.

Now we will hear from the representative of the FSIN.

Roger Redman, Representative, Federation of Saskatchewan Indian Nations: Good morning, senators. I will try to be as quick as possible, keeping in mind the time frame.

Going to my notes, I wanted to start with some of the description. Before the newcomers, the land, air and water were viewed as gifts from the creator by the First Nations people — gifts that would ensure our continued livelihood. It is from this perspective that the First Nations people believed they had a responsibility to preserve and keep clean these gifts for the benefit of the future generations. We therefore, through creator's laws, became stewards of these gifts of the land, air and water.

When the treaties were entered into in the 19th century, the First Nations agreed to share these gifts with the newcomers. It was never in the understanding of the First Nations at this time that they were ceding or surrendering these gifts to the newcomers. Water rights are extremely important to First Nations people. Not only did we not give up our water rights to treaty but we have inherent rights to manage, conserve and protect our water resources.

I will go way from my notes here because I want to speak on my history and from the heart. I have been involved with a lot of impacts in Saskatchewan. Saskatchewan is made up of 74 First Nations. Four of the First Nations are non-treaty in Saskatchewan. As a chief leader in our community — and I have been around; I live in the Qu'Appelle Valley, Fort Qu'Appelle, where we have a lake system throughout our area — I have witnessed and have been involved in a number of aspects. My belief on Bill S-8 — and I am speaking from the heart — is that this is an attempt by industry to streamline. To me the term "results based" is to help a system and generate revenue for government and for industry. I believe that this industry is leading these recommended changes. That is my view. I have seen it. I have been part of it. Right now, in the system, we have some operations. Potash is big in southern Saskatchewan. We have experts such as Peter Lévesque, who has graduated from

Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique, ait fait le travail nécessaire en 2010 et en 2011 pour que nos communautés soient bien préparées sur cette question entourant l'eau. Je répète que nos chefs membres appuient l'objectif du projet de loi S-8, mais, comme de nombreuses autres communautés et organisations, nous avons d'importantes craintes quant au versement de ressources financières appropriées pour bien mettre en œuvre le projet de loi S-8 et toute autre réglementation.

Nous aimerions remercier le comité de nous avoir donné l'occasion d'exprimer notre opinion et nos préoccupations relatives au projet de loi S-8.

Le président : Merci.

La parole est maintenant aux représentants de la FSIN.

Roger Redman, représentant, Federation of Saskatchewan Indian Nations : Bonjour honorables sénateurs. Je vais essayer d'être aussi concis que possible puisque le temps est limité.

J'aimerais me référer à mes notes et commencer par vous donner une description. Avant l'arrivée des colons, la terre, l'air et l'eau étaient perçus par les Premières nations comme étant des dons du Créateur, soit des dons qui garantiraient notre subsistance. C'est dans cette perspective que les Premières nations croyaient qu'ils avaient le devoir de conserver ces dons et d'en assurer la pureté pour les futures générations. De par les lois du Créateur, nous sommes ainsi devenus les gardiens de la terre, de l'air et de l'eau.

Quand les traités sont entrés en vigueur au XIX^e siècle, les Premières nations ont accepté de partager ces dons avec les nouveaux arrivants. Les Premières nations n'ont jamais eu l'intention de céder ces dons aux nouveaux arrivants ou d'y renoncer. Les droits relatifs à l'eau sont extrêmement importants pour les Premières nations. En vertu de ces traités, nous n'avons non seulement pas renoncé à nos droits relatifs à l'eau, mais nous avons aussi des droits inhérents pour la gestion, la conservation et la protection de nos ressources aquatiques.

Je vais maintenant me défaire de mes notes d'allocation parce que j'aimerais parler de mon histoire du plus profond de mon cœur. De nombreuses répercussions m'ont touché en Saskatchewan. La Saskatchewan est composée de 74 Premières nations. Dans la province, quatre Premières nations ne sont pas soumises à un traité. À titre de chef de ma communauté — j'ai l'habitude depuis longtemps, j'habite Fort-Qu'Appelle, dans la vallée Qu'Appelle, qui est entourée de lacs — j'ai été témoin de bien des choses et je suis souvent intervenu dans plusieurs circonstances. Selon moi, et je parle avec mon cœur, l'industrie essaie de se servir du projet de loi S-8 pour simplifier le processus. Je crois que l'expression « axé sur les résultats » se traduit par le fait de favoriser un système et de générer des recettes pour le gouvernement et l'industrie. Je crois que l'industrie a proposé ces recommandations. C'est mon opinion. J'en ai déjà été témoin. J'ai déjà été impliqué dans ce genre de processus. Présentement, le

university. We have educated people who are giving us supporting testimony and giving us their concerns on environmental impacts on the work that is being done.

I believe that the concept of transferring responsibility to NRTA to handle resources, which Canada is currently looking at, will falter. A lot of federal legislation will be affected. The migratory birds that come through the North and go to the South will be all impacted. There are a lot of international concerns there on legislation that will be impacted. I will talk about the waste management plan. There is no proper waste management plan in Saskatchewan right now. When permits are being given to dump millions of litres of sewage into the system, this is not a waste management plan. This is being done by the provincial government. When you are going to transfer responsibility to the provincial government, you have to make sure that they are adequately prepared to take over that responsibility. As First Nations people, we believe that anything that impacts the animals and the fish will impact us. If they are dying off, that will happen to us, too. We have had numerous things happen.

I want to talk now about some of the requirements. You talk about safe drinking water. Right now I have a current litigation case against a company that is using oil-based sealants in the cistern tanks. There is no legislation right now to rectify that. I go to Health Canada and to different departments. We need to legislate and regulate that to ensure there is proper adequacy on preservation. It is an oil-based sealant that is being brought in from the United States. These things concern me. The person who is putting these into the communities is not concerned; his attitude is, "I don't care; take me to court."

Under the current legislation the perception is that NRT is a transfer of authority to the provinces. I know that because I am currently involved in litigation on other water issues. There are not currently adequate resources. A handful of people to take over that responsibility is not adequate. That is not justice for the general public.

I was given notice only on Friday of this appearance, but I felt that I needed to be here because my area has been impacted by different perspectives on water. The transfer of responsibility and liability is critical.

The federation has opposed this bill due to lack of consultation. We oppose Bill S-8, and we requested adequate representation and discussions with our First Nations.

système comporte des exploitations. Le Sud de la Saskatchewan est riche en potasse. Nous travaillons avec des experts comme Peter Lévesque, qui est diplômé universitaire. Des gens informés nous font des témoignages et nous expriment leurs préoccupations quant aux répercussions environnementales des mesures prises.

Je crois que l'idée de déléguer la gestion des ressources à la Convention sur le transfert des ressources naturelles, comme le Canada veut le faire présentement, ne fonctionnera pas. De nombreuses lois fédérales seront touchées. Les oiseaux migrateurs qui voyagent du nord au sud en écopent. Ce transfert de responsabilité donnera lieu à des préoccupations internationales quant aux lois touchées. J'aimerais parler du plan de gestion des eaux usées. Présentement, il n'existe pas de plan de gestion des eaux usées approprié en Saskatchewan. Le fait d'émettre des permis pour déverser des millions de litres d'eaux usées dans le système ne constitue pas un plan de gestion des eaux usées. C'est ce que fait le gouvernement provincial. Quand vous déléguerez la responsabilité au gouvernement provincial, assurez-vous que celui-ci soit bien préparé pour accepter cette responsabilité. Nous, les Premières nations, croyons que tout ce qui touche les animaux et les poissons a aussi des répercussions sur nous. S'ils se mettent à mourir, c'est aussi ce qui nous attend. Nous avons traversé bien des épreuves.

Je voudrais maintenant parler de certaines des exigences. Vous parlez d'eau potable salubre. À l'heure actuelle, nous avons intenté une poursuite à l'endroit d'une société qui se sert d'agent d'étanchéité à base d'huile dans les citernes. Il n'y a aucune loi à l'heure actuelle nous permettant d'empêcher l'utilisation de ce produit. Je me présente devant Santé Canada et divers ministères. Il faut adopter des lois et des règlements qui garantiront de bonnes conditions de conservation. C'est un agent d'étanchéité à base d'huile importé des États-Unis. Ce sont des choses qui me préoccupent. La personne qui fait entrer ces produits dans les collectivités n'est pas préoccupée; son attitude est la suivante « je m'en moque carrément; entamer des poursuites judiciaires contre moi. »

Aux termes de la loi actuelle, il y a une perception selon laquelle le transfert des ressources naturelles est un transfert de pouvoir aux provinces. Je le sais, parce que je fais actuellement partie d'une poursuite sur d'autres questions portant sur l'eau. Nous ne disposons pas à l'heure actuelle de ressources adéquates. Une poignée de personnes pour assumer cette responsabilité, ce n'est pas adéquat. Cela ne constitue pas la justice pour le grand public.

J'ai reçu un avis de convocation seulement vendredi pour comparaître aujourd'hui, mais j'estimais que je devais comparaître parce que mon secteur a été touché par différentes possibilités concernant l'eau. Le transfert de la responsabilité et des obligations est un élément crucial.

La fédération s'est opposée au projet de loi en raison du manque de consultation. Nous nous opposons au projet de loi S-8, et nous avons exigé qu'il y ait suffisamment de représentation et de discussions avec notre Première nation.

These kind of things need to be looked at. Industry is currently running our province and our country and we have an obligation to speak up and oppose that.

Permits are being issued and academics are saying that there is not enough water to meet the requirements of those permits. Our elders are concerned. We must preserve and protect our aquifers. Will we allow industry to access those aquifers? Will we be like the United States, where they are piping water in from other areas because they have exhausted that resource? These kinds of things need to be assessed.

Under existing provincial legislation, environmental and heritage assessments are being waived for existing projects. There is no due diligence there. We have to fix that and ensure that proper due diligence is conducted, and if adequate resources are not provided, that will not happen.

It is the responsibility of all mankind to preserve and protect. We are exhausting our water source with the potash industry to provide fertilizer for countries that are overpopulated. It is ironic to use up your water resource, which we need to survive, to provide food for other countries.

We have to keep in mind that we live in this country and have treaty people with inherent rights as Canadians, and that at the end of the day, when the resources are exhausted, we will still have to live here. We will have to deal with the contamination, the contamination caused by the oil sands and the contamination that will be caused by potash mining. One tonne of potash creates two tonnes of by-product, which will contaminate much land and existing water sources.

Currently they are going so far as to allow industry to self-assess for environmental protection. That tells me who is driving the ship.

I wanted to speak from the heart because I believe in that. Our elders support this concept. As First Nations people we want to assist with proper waste and water management plans. Preservation and protection should be our main concern, not the dollar. You cannot eat money to survive.

I want to thank the Senate for allowing me to speak, and for your patience.

The Chair: Thank you, sir.

Madeleine Paul, Chief, Eagle Village First Nation, Kipawa, Assembly of First Nations of Quebec and Labrador: Good morning. I am Madeleine Paul, Chief of Eagle Village First Nation from the Algonquin Nation in Quebec. Our presentation will be given by me and Mr. Guy Latouche.

Il faut examiner ce genre de choses. C'est l'industrie qui gère actuellement notre province et notre pays, et nous avons une obligation de prendre la parole et de nous y opposer.

Des permis sont délivrés, et des universitaires disent qu'il n'y a pas suffisamment d'eau pour répondre à la demande liée à ces permis. Nos anciens sont préoccupés. Nous devons préserver et protéger nos aquifères. Permettrons-nous également à l'industrie d'accéder à ces aquifères? Ferons-nous comme aux États-Unis, où ils pompent l'eau à partir de régions éloignées parce qu'ils ont épuisé cette ressource? Voilà le genre de choses qu'il faut évaluer.

Aux termes des lois provinciales existantes, les évaluations environnementales et en matière de patrimoine n'ont pas lieu pour des projets existants. Ainsi, on ne fait pas preuve de diligence raisonnable. Il faut changer les choses et s'assurer du respect du principe de diligence raisonnable, et si l'on ne dispose pas de ressources suffisantes, cela ne peut pas avoir lieu.

Il incombe à tous les humains de veiller à la préservation et à la protection des ressources. Nous épuisons nos sources d'eau parce que l'industrie de la potasse exploite ce minerai pour fertiliser les terres des pays qui sont surpeuplés. Il est ironique d'épuiser nos ressources en eau, dont nous avons besoin pour survivre, pour fournir des produits alimentaires à d'autres pays.

Il faut se rappeler que nous vivons au Canada et que certains peuples disposent de droits inhérents découlant de traités en tant que Canadiens, et qu'au bout du compte, lorsque les ressources seront épuisées, nous devons continuer de vivre ici. Nous devons faire face à contamination, la contamination causée par les sables bitumineux et la contamination résultant de l'exploitation des mines de potasse. Une tonne de potasse crée deux tonnes de sous-produit, qui contamineront d'immenses territoires et de nombreuses ressources hydriques existantes.

À l'heure actuelle, on va jusqu'à permettre à l'industrie de s'auto-évaluer en matière de protection environnementale. Cela m'indique qui est à la barre du navire.

Je veux parler du fond de mon cœur parce que je crois à ce que j'ai dit. Nos anciens appuient ce concept. En tant que peuple des Premières nations, nous voulons contribuer à l'établissement de plans de gestion des déchets et de l'eau adéquats. La préservation et la protection devraient être notre principale préoccupation, et non pas le dollar. On ne peut pas manger d'argent pour survivre.

Je veux remercier le Sénat de m'avoir permis de m'exprimer et pour votre patience.

Le président : Merci, monsieur.

Madeleine Paul, chef, Eagle Village First Nation, Kipawa, Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador : Bonjour. Je m'appelle Madeleine Paul. Je suis la chef de la Eagle Village First Nation, qui est une nation algonquine du Québec. M. Guy Latouche et moi ferons notre exposé aujourd'hui.

[Translation]

I would like to thank you for giving us the opportunity to present the position of Quebec's chiefs to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples with regard to its study on Bill S-8.

The chiefs recognize that the current legal void goes against the principle of a clean and safe water supply. It also goes against the United Nations' resolution which recognized the right to clean and safe drinking water as a fundamental right within every person's right to life, essential to that right and all other human rights.

The chiefs support the principle of legislation and a regulatory framework on drinking water and waste water to bridge the gap in first nations communities. However, the chiefs remain deeply concerned by the fact that there is no business plan or investment plan in parallel to Bill S-8. That being said, the results of the national evaluation on drinking water systems, waste water systems and related operational practices in first nations communities, which came out in 2001, indicate that \$28 million must be invested to bring up to standard Quebec's first nations communities. The chiefs believe that first nations must receive the infrastructure and sufficient capacity to enable them to operate under a regulatory framework governing drinking water and waste water.

Moving forward within a regulatory framework is something which cannot be taken lightly. Canada's Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development must provide first nations communities with guarantees to that effect. This means providing them with adequate installations and expertise, as well as an appropriate level of funding so they can properly maintain and operate the installations.

In June 2010, following the introduction of Bill S-11, the chiefs took an official position, by way of a resolution, on the matter of working together on creating a regional model for the development of regulations on drinking water and waste water. This regional position will be maintained under Bill S-8.

Guy Latouche, Consultant, Assembly of First Nations of Quebec and Labrador: Good morning to all of you and thank you. My name is Guy Latouche and I am with Chief Madeleine Paul.

Mr. Chair, the secretariat of the AFNQL, which is the Assembly of the First Nations of Quebec and Labrador, is currently preparing a draft work plan to collaborate with the government on the development of a regulatory framework on safe water and waste water in Quebec first nations communities.

Towards that end, the chiefs believe that two conditions must be met if this collaboration is to work. The first condition is that first nations be fully involved in crafting the regulatory framework which will flow from Bill S-8. This means that there should be a strategy to inform and consult with first nations. The second condition, if this process is to succeed, revolves around the

[Français]

J'aimerais vous remercier pour cette occasion de présenter la position des chefs du Québec devant le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones à l'occasion de l'étude du projet de loi S-8.

Les chefs reconnaissent que l'actuel vide juridique va à l'encontre du principe d'un approvisionnement en eau sécuritaire et de qualité. Cela va également à l'encontre de la résolution des Nations Unies qui a reconnu le droit à une eau potable, salubre et propre comme un droit fondamental essentiel au plein exercice du droit à la vie et de tous les droits de l'homme.

Les chefs appuient le principe d'une loi et d'un cadre réglementaire sur l'eau potable et les eaux usées pour combler cet écart dans les collectivités des Premières nations. Les chefs demeurent toutefois fortement préoccupés du fait qu'il n'y a pas de plan d'affaires et de programme d'investissements attachés au projet de loi S-8. Pourtant, les résultats de l'évaluation nationale des systèmes d'eau potable, d'eaux usées et des pratiques opérationnelles connexes dans les communautés des Premières nations, en 2011, indiquent que 28 millions doivent être investis pour que les installations des communautés des Premières nations du Québec respectent les normes. Les chefs sont d'avis qu'il faut donner aux Premières nations les installations et les capacités suffisantes pour qu'elles puissent évoluer adéquatement dans un régime réglementaire sur l'eau potable et les eaux usées.

Évoluer à l'intérieur d'un cadre réglementaire est quelque chose qui ne peut être pris à la légère. Le ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord canadien doit donner aux communautés des Premières nations des garanties à cet égard. Cela signifie des installations et une expertise adéquates, de même que des moyens financiers suffisants pour assurer un fonctionnement et un entretien appropriés des installations.

En juin 2010, suite à l'introduction du projet de loi S-11, les chefs ont pris position officiellement, par résolution, sur la question de collaborer au développement d'un modèle régional d'élaboration de règlements sur l'eau potable et les eaux usées. Cette position régionale est maintenue avec le projet de loi S-8.

Guy Latouche, consultant, Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador : Bonjour à tous et merci. Mon nom est Guy Latouche et j'accompagne la chef Madeleine Paul.

Monsieur le président, le secrétariat de l'APNQL, qui est l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador, prépare actuellement une proposition de plan de travail pour collaborer avec le gouvernement au développement d'un cadre réglementaire sur l'eau potable et les eaux usées dans les collectivités des Premières nations du Québec.

À cette fin, les chefs sont d'avis que deux conditions doivent être remplies pour que cette collaboration soit fructueuse. La première condition, que les Premières nations soient au cœur de l'exercice d'élaboration du cadre réglementaire qui va découler du projet de loi S-8. Cela signifie une stratégie d'information et de consultations des Premières nations. La deuxième condition, pour

government giving first nations sufficient capacity to clearly move forward under a regulatory regime governing clean water and waste water.

This means three things: pre-emptively upgrading drinking water and waste water treatment plants, providing early training to the people who will operate these plants, that is, those who will be on site every day, and an early review of the budget to make sure that there is enough money to properly operate and maintain the plants.

We need to not only fill the legal void, but we have to make sure that first nations are informed and consulted, and also that they have the appropriate capacity, that they have the means to contribute to reaching the goals that underpin the act and the entire process that arises out of it. These conditions are contained in the work plan which will be adopted by Quebec's chiefs at a gathering in June of this year, and which will then be presented to the federal government.

In conclusion, we reiterate that Quebec's chiefs are willing to work with the government to develop a regulatory framework pursuant to Bill S-8 on drinking water and waste water, and that it will seize this opportunity to find solutions to the challenges facing first nations regarding drinking water and waste water treatment.

Thank you for your time. We would be pleased to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you for your presentations. There are senators who would like to ask you some questions.

[English]

Senator Meredith: Thank you so much for your presentations this morning. We are always enlightened when presenters come before us who are passionate about their cause. I am a little concerned, Mr. Paul, Ms. Paul and Mr. Morris, with respect to the process of engagement. The government held 13 one-day sessions in 2009, October 2010 and October 2011. They also had consultations with respect to proposed changes to the bill. In your presentations, you indicated that you were not consulted on this.

Can you explain what transpired? How is it that you were not aware of this process to ensure that your organizations or chiefs were given an opportunity to put forth their recommendations or be part of this important process for drinking water on First Nations. Can you elaborate?

Mr. Morris: I can speak only from the perspective of understanding the significance of the land claim agreements in the Yukon. One of the things about the agreements is looking at how they are being implemented. Under other law-making

qu'on obtienne du succès avec ce processus, le gouvernement doit donner aux Premières nations les capacités suffisantes pour évoluer sainement dans un régime réglementaire sur l'eau potable et les eaux usées.

Cela signifie trois choses : une mise à niveau préalable des installations d'eau potable et d'eaux usées, une mise à niveau préalable de la formation du personnel qui opère les installations, ceux qui sont quotidiennement sur le terrain, et une révision préalable des budgets afin d'assurer un fonctionnement et un entretien adéquats des installations.

Il ne faut pas seulement combler le vide juridique, mais aussi s'assurer que les Premières nations soient informées, consultées et surtout que leurs capacités soient à niveau, qu'elles aient les moyens de contribuer à l'atteinte des objectifs à la base du projet de loi et de tout le processus qui en découle. Ces conditions se trouvent dans le plan de travail qui sera adopté par les chefs du Québec lors d'une assemblée en juin de cette année et qui sera ensuite présenté au gouvernement fédéral.

En terminant, nous réitérons que les chefs du Québec sont prêts à travailler avec le gouvernement au développement d'un cadre réglementaire consécutif au projet de loi S-8 sur l'eau potable et les eaux usées, et qu'il compte saisir cette opportunité pour solutionner des enjeux auxquels sont confrontées les Premières nations en matière d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées.

Nous vous remercions pour votre temps et il nous fera plaisir de répondre à toutes vos questions.

Le président : Merci de vos présentations. Des sénateurs veulent poser des questions.

[Traduction]

Le sénateur Meredith : Merci beaucoup pour vos exposés. Lorsque les témoins tiennent des propos aussi passionnés, nous sommes toujours fort intéressés par le sujet. Monsieur Paul, Madame Paul et Monsieur Morris, je suis un peu préoccupé quant au processus de l'engagement. Le gouvernement a eu 13 séances d'une durée d'un jour en 2009, en octobre 2010 et en octobre 2011. Ils ont également eu des consultations en ce qui concerne les modifications proposées au projet de loi. Lors de vos exposés, vous avez indiqué ne pas avoir été consultés à cet effet.

Pouvez-vous nous expliquer ce qui est arrivé? Comment se fait-il que vous n'étiez pas au courant de ce processus qui visait à garantir que vos organisations ou chefs avaient l'occasion de formuler des recommandations et faire partie du processus visant à améliorer la qualité de l'eau potable des Autochtones. Qu'en est-il?

M. Morris : Je peux vous parler du point de vue de l'importance des revendications territoriales du Yukon. Il faut voir comment ces revendications ont été mises en œuvre. D'après un accord effectué entre les gouvernements, ces derniers doivent

authority agreed to between governments is the need to serve notice when they are going to propose new legislation or regulations. That definitely needs to be followed in terms of its implementation. I think that is one of the reasons.

I understand from an AFN perspective that there was a concern about safe drinking water and being in a position to do something to correct that situation was the objective. As well, being in a position as a government to go ahead and move on that was done. Outside all of that is being able to look at the perspective of understanding that we deal with these systems every day in our communities across the country. In the Yukon we have a good collaboration between municipalities and the Yukon government. We are able to work closely with them to ensure that our communities have safe drinking water and that our waste water management systems are being maintained.

However, it is not the same across the country, as you have heard, and is substantially different in other areas. The importance of being able to sit down and talk with First Nations at the outset was a priority, but it was not followed.

Senator Meredith: Let me clarify. You are saying that your organization was not part of this process from the get-go.

Mr. Morris: Not from what I understand, yes.

Senator Meredith: The government did not advise you in any way that we are doing this process or bringing forth this bill and that we need your input.

Mr. Morris: The process was started without our involvement from the very beginning, yes.

Senator Meredith: There was no opportunity for you to come into the process once it was started?

Mr. Morris: Over the course of time, there were opportunities created.

Senator Meredith: They were not taken advantage of.

Mr. Morris: When you start something, you have to be involved from the beginning so that you have an idea of the intention with regard to developing the regulations. If we are not in a position to have a sense of why these things are coming forward, then we are not sure. We need to be on the same page. That is the objective of it all. If you come to us with a plan in hand that is being developed already, prior to our involvement, then it is not going to be acceptable. That is our objective. Overall, the Assembly of First Nations has been all about being able to look at how we establish and build partnerships. Building partnerships is about having a dialogue based on how you implement legislation, how you develop legislation and how you develop regulations — the whole gamut going forward from what you are speaking about.

It is all about being involved. When we are not involved, that is when trouble happens; and we do not like it at all. It is not something we want to see. We are about cooperation, being able

donner un avis lorsqu'ils souhaitent proposer une nouvelle loi ou de nouveaux règlements. Il faut suivre ce protocole lors de sa mise en œuvre. Je pense que c'est une des explications.

L'APN était préoccupée quant à la qualité de l'eau potable et voulait être en mesure de faire quelque chose pour remédier à ce problème. On voulait pouvoir comme gouvernement aller de l'avant et donner suite. Cela a été fait. Il faut savoir que nous sommes aux prises avec ces systèmes au quotidien dans nos collectivités partout au pays. Au Yukon, les municipalités et le gouvernement du Yukon collaborent bien ensemble. Nous avons pu travailler de près avec eux afin de veiller à ce que nos collectivités soient munies d'une eau potable salubre et que nos systèmes de traitement des eaux usées étaient entretenus.

Cependant, comme vous l'avez entendu, cela ne s'applique pas partout au pays. Cela peut varier de manière considérable d'une région à une autre. On avait fixé pour priorité l'importance de s'asseoir d'emblée autour de la table de discussion avec les Premières nations. Mais l'on n'a pas donné suite à cela.

Le sénateur Meredith : J'aimerais un point d'éclaircissement. Vous avez indiqué que votre organisation n'a pas fait partie de ce processus dès le départ.

M. Morris : Non, pas d'après ce que j'ai compris.

Le sénateur Meredith : Le gouvernement ne vous a d'aucune manière indiqué qu'ils étaient en train de faire un processus, qu'ils allaient proposer un projet de loi et qu'ils avaient besoin de votre rétroaction?

M. Morris : Le processus a été entamé sans notre implication dès le départ.

Le sénateur Meredith : Il n'y a pas eu d'occasion pour vous de participer au processus une fois qu'il était commencé?

M. Morris : Au fil du temps, des occasions ont été créées.

Le sénateur Meredith : Mais vous ne vous en êtes pas prévalu.

M. Morris : Quand on commence quelque chose, il faut y prendre part dès le départ, afin de pouvoir comprendre l'intention sous-jacente à l'élaboration des règlements. Si l'on ne sait pas pourquoi on propose telle chose, il est difficile de s'avancer. Il faut être sur la même page. C'est là l'objectif de tout cela. Si vous venez nous voir avec un plan déjà tout fait qui a déjà été élaboré, sans que nous ayons pris part, alors cela n'est tout simplement pas acceptable. Notre objectif, à l'Assemblée des Premières Nations, est de voir comment on peut créer des partenariats. Un partenariat signifie avoir un dialogue sur le processus de mise en œuvre de la législation, comment on l'élabore et comment on crée des règlements — il s'agit de parler de tout l'éventail de ce qui surviendra.

C'est une question de participation. Si nous ne participons pas, les difficultés commencent; ce qui ne nous plaît pas du tout. Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous sommes en faveur de la

to work together and looking at doing what is in the best interests of not only our people but also other people that we coexist with. Ultimately, that is a long response to a short question.

Mr. Paul: One thing that we have done is be a part of the discussion and dialogue with the government since 2006. The issues around consultation are the degree, complexity and coverage of the issue. We have tried to focus with our chiefs on what is required in terms of our due diligence to ensure that whatever gets done, legislation or regulatory regime, it is in the best interests of our community. Our research and work are evidence-based to look at logical choices based on the evidence that is in front of us. We give our chiefs and communities the evidence and the support to make those choices based on what is happening both in the provincial regime, the existing protocol regime and whatever regime that may exist in the future to ensure that whatever happens in the future works for the benefit of all our communities, fundamentally.

Senator Meredith: With respect to resources, Health Canada officials have appeared before us and indicated that there will be ongoing funding to ensure that infrastructure is in place. That is of concern to you, Ms. Paul, in that you feel there will not be sufficient infrastructure dollars to ensure that the water treatment and quality are kept up. Clause 5(1)(f) addresses penalties with respect to non-compliance. Outside of penalties and imprisonment, what would you recommend to ensure compliance once this proposed legislation goes forward?

Mr. Paul: You need to understand the role that Health Canada currently plays in the equation. It is more of a water monitoring role. They are after-the-fact people, I call them, in terms of the process, basically. They are not involved directly in the planning, design, financing and delivery of infrastructure in communities. They are involved after the fact in monitoring and testing. They can continue testing but in terms of compliance, creating the management and expertise regime in advance will predicate against the compliance regime. One of the biggest discussions that we have had about compliance and penalties that come with this is the Fisheries Act. There is a \$1-million per day fine that currently exists under the Fisheries Act related to the dead fish rule in the Fisheries Act. No community, including any of our communities or any community in the country, could withstand that type of fine. I believe the goal should be to mitigate and develop the right capacity of management and governance so we do not get to that stage. You deal with these issues in advance as much as you can and you work with a financial plan that is based on logical evidence, logical planning and actual standards that you know what will be in place 5, 10, 20, 30, 50 years into the future.

collaboration, du travail en équipe et des mesures qui sont dans le meilleur intérêt non pas seulement de notre peuple, mais de tous les peuples avec lesquels nous coexistons. Au bout du compte, il s'agit d'une réponse longue à une question courte.

M. Paul : Nous avons notamment participé aux discussions et au dialogue avec le gouvernement depuis 2006. La question de la consultation touche le niveau, la complexité et l'étendue de la question. Avec nos chefs, nous avons tenté de nous concentrer sur la diligence raisonnable nécessaire pour veiller à ce qui soit fait, projet de loi ou régime réglementaire, soit dans le meilleur intérêt de notre communauté. Notre recherche et notre travail sont fondés sur la preuve; nous examinons des choix logiques en fonction de la preuve dont nous disposons. Nous donnons aux chefs et aux communautés la preuve et le soutien pour faire des choix fondés sur ce qui se passe à la fois dans le système provincial, le système protocolaire en place et tout système qui pourrait exister à l'avenir pour faire en sorte que, peu importe ce qui se passe à l'avenir, l'intérêt de nos communautés sera fondamentalement respecté.

Le sénateur Meredith : Pour ce qui est des ressources, des fonctionnaires de Santé Canada ont comparu au comité et dit qu'il y aura du financement continu pour faire en sorte que des infrastructures soient en place. Il s'agit d'une préoccupation pour vous, madame Paul, en ce sens que vous estimez que ce financement en matière d'infrastructure sera insuffisant pour assurer le maintien du traitement et de la qualité de l'eau. L'alinéa 5(1)f) porte sur les pénalités en matière de non-conformité. Outre les pénalités et l'emprisonnement, que recommandez-vous pour assurer la conformité une fois que le projet de loi proposé sera adopté?

M. Paul : Vous devez comprendre que le rôle de Santé Canada joue actuellement un rôle dans l'équation. Il s'agit davantage d'un rôle de surveillance de l'eau. Cette responsabilité entre en jeu plus tard dans le processus. Santé Canada ne participe pas directement à la planification, à la conception, au financement et à la livraison des infrastructures dans les communautés. Santé Canada a un rôle à jouer plus tard, en matière de surveillance et d'essai. Santé Canada peut continuer de faire des essais, mais pour ce qui est de la conformité, la création à l'avance d'un système de gestion et d'expertise aura une incidence sur le système de conformité. L'une des discussions les plus importantes que nous ayons tenues sur la conformité et les pénalités relatives à cette mesure portait sur la Loi sur les pêches. La Loi sur les pêches prévoit actuellement une amende de un million de dollars par jour relativement aux poissons morts. Aucune communauté, qu'il s'agisse d'une de nos communautés ou de toute autre communauté au pays, n'a les moyens de payer ce genre d'amende. Je crois que l'objectif devrait en être un d'atténuation et de développement de la bonne capacité de gestion et de gouvernance afin de ne pas se rendre à cette étape. Il faut composer avec ces enjeux à l'avance autant que possible et travailler dans le cadre d'un plan financier fondé sur une preuve logique, une planification logique et de vraies normes qui seront encore en place à l'avenir, dans 5, 10, 20, 30, 50 ans.

Senator Ataulhjan: Senator Meredith asked part of my question. I was going to ask whether you felt there was sufficient consultation with your communities and, if any of you spoke to anyone, what forums you took part in and if there were any challenges remaining.

The next thing I can ask is whether there is much support for this bill from First Nations and are there any issues that are still unresolved?

Mr. Paul: The issue of consultation, like you said, is a very sensitive issue with communities. People look at it as a fundamental legal issue and really try to ensure 100 per cent coverage of all our people in any type of consultation activity related to a law or regulatory regime that has an effect. There have been discussions that have gone on over the course of years which have engaged chiefs, but not communities so much, in terms of the actual discussion. The legislation is really about creating a regime. You are talking in the absence of a regime.

The only regime that exists today is the protocols that exist in the context of the funding agreements which are signed every year with Aboriginal Affairs. The protocols that exist are dictated in the context of the funding agreements which exist with the government. Therein lies the connection that exists between communities and water and waste water. It is the protocols, which are not law, that have been developed for years and has been the standard that has existed.

A reading of the protocols that were developed tells the tale of exactly how complicated the currently existing protocols are that exist within the funding regime. Making things clearer for everyone to understand will go a long way in terms of ensuring safe water for our communities.

Senator Patterson: My first question is directed to the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat. I believe it has probably been a leader in the country in supporting the need for a regulatory regime. I was impressed with the work it has done with Dalhousie and Dr. Gagnon.

You have advocated strongly that new regulations be developed through a regional entity. You know that the preamble of Bill S-8 calls for the department to work with First Nations to develop regulations.

Do I understand correctly that you have already started discussions with the department? Can you say whether Bill S-8 is an improvement over Bill S-11, over which you have expressed concerns?

Mr. Paul: We, like other groups in the country, have had off-the-record discussions with the department over the other bill and with the new bill that currently exists. There are a number of changes that have occurred with this legislation.

The big issue is how we work in a collaborative manner to come up with a regime that works for both. The issue about the financing of the regime is a big issue. Based on the evidence we have looked at in terms of the national assessment and looking at

Le sénateur Ataulhjan : Le sénateur Meredith a posé ma question en partie. J'allais demander si vous estimiez qu'il y avait eu suffisamment de consultations avec vos communautés et, si vous avez parlé à qui que ce soit, à quelles tribunes vous avez participé et s'il y a toujours des défis à surmonter.

J'aimerais ensuite savoir quel est le niveau de soutien que les Premières nations accordent au projet de loi et s'il y a des enjeux qui ne sont toujours pas réglés?

M. Paul : La question de la consultation, comme vous l'avez dit, en est une qui est très délicate pour les communautés. Les gens la perçoivent comme un enjeu juridique fondamental et tentent vraiment de tenir compte de 100 p. 100 de la population dans cette activité de consultation liée au régime législatif ou réglementaire en vigueur. Certaines discussions, qui ont duré pendant des années, ont donné lieu à la participation de chefs, mais pas tellement des communautés. Le projet de loi vise en fait la création d'un régime. On parle ici de l'absence d'un régime.

Le seul régime qui existe aujourd'hui prend la forme de protocoles qui existent dans le contexte des ententes de financement signées chaque année avec Affaires autochtones. Les protocoles en place sont dictés dans le contexte des ententes de financement conclues avec le gouvernement. Voilà le lien qui existe entre les communautés, l'eau et les eaux usées. Ce sont des protocoles, et non des lois, qui ont été élaborés pendant des années et qui ont fait la norme.

Une lecture des protocoles élaborée illustre exactement à quel point les protocoles actuels du régime actuel de financement sont compliqués. Le fait de tout rendre plus clair et plus facile à comprendre pour tous contribuera énormément à la salubrité de l'eau potable dans nos communautés.

Le sénateur Patterson : Ma première question s'adresse au Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique, qui, il me semble, est probablement un leader au pays en matière de soutien à la nécessité d'un régime réglementaire. J'ai été impressionné par le travail fait avec Dalhousie et le professeur Gagnon.

Vous avez fortement recommandé qu'une nouvelle réglementation soit élaborée par l'intermédiaire d'une entité régionale. Vous savez que le préambule du projet de loi S-8 demande que le ministère travaille avec les Premières nations à l'élaboration de la réglementation.

Si j'ai bien compris, vous avez déjà entamé les discussions avec le ministère? Pouvez-vous nous dire si le projet de loi S-8 est meilleur que le projet de loi S-11, au sujet duquel vous aviez exprimé des préoccupations?

M. Paul : Comme d'autres groupes au pays, nous avons tenu des discussions officielles avec le ministère concernant l'ancien projet de loi et le nouveau projet de loi. De nombreux changements ont été apportés dans la version actuelle.

La grande question est de savoir comment on travaille en collaboration pour en venir à un régime qui fonctionne pour les deux parties. La question du financement du régime est importante. Compte tenu de la preuve que nous avons examinée

what is going on in communities, the gap is quite significant. We are worried that if you set up a regime and everybody is below it, just to bring them up to the regime will require a significant investment. That is why we are looking at all possible options for consideration of our leadership and the community so they, at the end of the day, can make the right logical decision for our communities.

Senator Patterson: Since this bill was introduced in the Senate, we do not have the power to introduce a money bill. I am sure you understand that.

I would like to turn to Yukon and ask Regional Chief Eric Morris a couple of questions.

First, you talked about the addition of a body like Yukon First Nation to the schedule of the bill. I believe the bill allows for application to bands whose lands are not subject to the Indian Act or the First Nations Land Management Act, such as the non-self-governing bands in the Yukon. Do you want to be brought under the bill?

My second question is a sensitive one. You talked about the abrogation of Aboriginal and treaty rights and Bill S-8 threatening those rights. As I understand it, the clause in the bill only allows for the abrogation of treaty rights or Aboriginal rights where the safety of water for your people is involved or required. Would you not want to put the safety of your people's health and the safety of the water quality as a first priority?

Mr. Morris: One of the things unique to the Yukon is that we have a good working relationship among the municipality, the Yukon government and ourselves. We are able to maintain our systems where we would consider them to be safe.

One thing that is important in terms of looking at what is currently being proposed is that in the Yukon we have, as I mentioned, 11 land claim agreements which took approximately 35 years to negotiate. Part of the negotiations that took place spoke to water and how water was to be discussed and looked after and how it was to be utilized. I actually spoke to how the quantity, quality and rate of flow was not to be impacted when it comes to looking at outside sources and it also looked at the reverse of our being able to maintain that as well.

Apart from that, in looking at how beginning a dialogue around discussions of a safe drinking water act in the Yukon, we have to talk about that and how it will all look. I do not think we totally disagree on how we can move forward. I believe a way forward is looking at what is contained within the agreements and the implementation of those agreements sets out a path forward on how to begin to have dialogue about developing regulations and acts that affect us and impact us when it comes to our settlement lands in the Yukon.

par rapport à l'évaluation nationale et compte tenu de ce qui se passe dans les communautés, l'écart est assez considérable. Nous craignons que le nouveau régime établisse des normes élevées dont le respect nécessitera des investissements considérables. C'est pourquoi nous examinons toutes les autres options possibles qui pourraient être soumises à nos leaders et à la communauté afin qu'au bout du compte, ils puissent faire le bon choix logique pour nos communautés.

Le sénateur Patterson : Puisque le projet de loi a été présenté au Sénat, il ne peut pas s'agir d'un projet de loi qui donne lieu à des dépenses. Je suis certain que vous comprenez.

J'aimerais passer à Eric Morris, du Conseil des Premières nations du Yukon, et lui poser quelques questions.

D'abord, vous avez parlé de l'ajout d'un organe comme les Premières nations du Yukon à l'annexe du projet de loi. Je crois que le projet de loi peut s'appliquer aux bandes dont les terres ne sont pas assujetties à la Loi sur les Indiens ou à la Loi sur la gestion des terres des premières nations comme les bandes non autonomes au Yukon. Voulez-vous être assujetti à la loi?

Ma deuxième question est délicate. Vous avez parlé de l'abrogation des droits ancestraux et issus de traités et avez ajouté que le projet de loi S-8 venait menacer ces droits. D'après ce que j'ai compris, l'article, dans le projet de loi, ne prévoit l'abrogation des droits ancestraux ou des droits issus de traités que lorsque la salubrité de l'eau pour votre peuple est en jeu ou nécessaire. Ne voudriez-vous pas accorder la priorité à la santé de votre peuple et à la qualité et à la salubrité de l'eau?

M. Morris : Une des choses qui nous distingue au Yukon, c'est que nous avons une bonne relation de travail entre la municipalité, le gouvernement du Yukon et nous-mêmes. Nous sommes capables de maintenir nos systèmes pour faire en sorte qu'ils soient sécuritaires.

Une chose est importante si l'on regarde ce qui est proposé, à savoir qu'au Yukon, nous avons, comme je l'ai mentionné, 11 ententes sur les revendications territoriales qui ont pris environ 35 ans à négocier. Dans le cadre de ces négociations, on a abordé la question de l'eau pour savoir comment cette question allait être discutée et voir comment l'eau serait gérée et utilisée. En réalité, j'ai pris la parole pour expliquer que la quantité, la qualité et le débit ne devaient pas être affectés quand il s'agit de regarder des sources externes et on a également examiné le contraire, à savoir le fait de ne pas être capable de maintenir tout cela.

À part cela, pour ce qui est d'entamer un dialogue et de discuter d'une loi sur la salubrité de l'eau potable au Yukon, il faut parler de cela et voir à quoi cela va ressembler. Je ne pense pas que nous soyons complètement en désaccord sur la manière de procéder. Je crois qu'une des manières de procéder serait d'examiner ce que contiennent les ententes et la mise en œuvre de ces ententes servirait à tracer la voie pour commencer un dialogue sur la façon d'élaborer des règlements et des projets de loi qui nous affectent et qui ont une incidence sur nous et nos terres visées par les traités au Yukon.

As I mentioned, we have three First Nations that are still under the Indian Act. We have that same working relationship with them in regard to looking at some of the work we are doing in the Yukon. I believe it is very significant from that perspective.

When it comes to looking at impacts, it also speaks to how we are to be compensated if we are affected. As mentioned by my colleagues here, a development is being proposed where it is anticipated there will not be enough water to move forward with it. I then look at what is contained in the Yukon that speaks to this in terms of how the rate of flow is considered when looking at those aspects. Within that 30 or 35 years of negotiations, it cost millions and millions of dollars to negotiate those agreements, which the First Nations had to pay back to the Government of Canada. We have had a huge investment in that and that is something that is significant to us in the territory.

Senator Lovelace Nicholas: Welcome. My question also deals with consultation but I will skip to another question. I have noticed that there have been Senate bills introduced about Aboriginal legislation and there is never any money. I thought I would say that first.

It was mentioned that there were three governments involved in the sector of delivering programs for water and waste water management. Do you feel that these sectors deliver these programs on the butt or do you have to wait for your allotment for money? Do you have problems getting the programs delivered into the communities?

Mr. Paul: It really is about the mechanics of the roles of the different departments. I think that Environment Canada has a very specific role that is involved in the communities but not to the extent that probably we would like in terms of the level of involvement. They are more after the fact, when something occurs, as is Health Canada.

The one that is most heavily involved in terms of what goes on with communities is Aboriginal affairs, basically, because it has a fundamental funding relationship with the community and it is, by hook or by whatever means, involved in what goes on with water, waste water and infrastructure in the communities. It has that direct relationship with the leadership and subsequently with the people in the community. I do not think people think about calling Health Canada or Environment Canada or even Aboriginal affairs about that. In the community they would probably call the First Nation leadership if there is a problem with the water. That is probably where they would call first, or the director of water operation for the community would be the first point of contact in terms of what is going on in the community. I think that they play different roles, and I think the most critical role that does exist is the one that creates the regime about what you build, how you manage it, how you deliver it and how you carry out compliance in terms of the water and waste water infrastructure in communities. It has been primarily INAC

Comme je l'ai dit, nous avons trois Premières nations qui sont toujours régies par la Loi sur les Indiens. Nous avons la même relation de travail avec eux pour ce qui est d'examiner le travail que nous faisons au Yukon. Je crois que c'est très important de ce point de vue.

En ce qui concerne les retombées, il s'agit également de voir comment nous allons être dédommagés si nous étions affectés. Comme l'ont mentionné mes collègues ici, un projet a été proposé et on s'attend à ce qu'il n'y ait pas suffisamment d'eau pour le mener à bien. Je regarde ensuite ce qui se trouve au Yukon et qui porte sur la manière dont on tient compte du débit lorsqu'on examine ces aspects. Pendant ces 30 ou 35 années de négociations, cela a coûté des millions et des millions de dollars pour négocier ces ententes, somme que les Premières nations ont dû rembourser au gouvernement du Canada. Nous avons énormément investi là-dedans et c'est quelque chose qui est très important pour nous dans le territoire.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Bienvenue. Ma question porte également sur les consultations, mais je vais passer à une autre question. J'ai remarqué qu'au Sénat il y a eu des projets de loi déposés sur la Loi concernant les Autochtones et qu'il n'y a jamais eu d'argent. J'ai pensé préciser cela dès le départ.

On a dit qu'il y avait eu trois gouvernements impliqués dans le secteur de la prestation des programmes pour la gestion de l'eau et des eaux usées. Pensez-vous que ces secteurs livrent ces programmes comme il faut ou avez-vous à attendre à ce que l'argent vous soit attribué? Avez-vous du mal à faire exécuter les programmes dans les communautés?

M. Paul : Il s'agit vraiment de la mécanique des rôles des différents ministères. Je crois qu'Environnement Canada a un rôle très précis à jouer dans les communautés, mais ce rôle n'est pas à la hauteur du niveau d'implication que nous souhaiterions. Ils interviennent davantage après coup, lorsque quelque chose arrive, tout comme Santé Canada.

Le ministère qui est le plus profondément impliqué par rapport à ce qui se passe dans les communautés, c'est Affaires autochtones car en fait il a une relation de financement fondamental avec la communauté et il est donc, d'une façon ou d'une autre, impliqué dans le dossier de l'eau, des eaux usées et de l'infrastructure dans les communautés. Il a une relation directe avec les dirigeants et ultérieurement avec les gens de la communauté. Je ne pense pas que les gens pensent à appeler Santé Canada ou Environnement Canada ou même Affaires autochtones à ce sujet. Dans la communauté, ils appelleraient probablement les dirigeants de leur Première nation s'il y avait un problème avec l'eau. C'est probablement là qu'ils appelleraient en premier, ou le directeur des services d'eau pour la communauté qui serait le premier point de contact pour savoir ce qui se passe dans la communauté. Je crois qu'ils jouent des rôles différents et je crois que le rôle le plus crucial est celui qui crée le régime relatif à la construction, la gestion, la prestation et la conformité aux normes en ce qui a trait à l'eau et à l'infrastructure des eaux usées dans les communautés.

or Aboriginal affairs that has been involved in that activity with communities to the greatest extent that I would see in terms of what is going on.

For the last couple of years, Environment Canada has been working with municipalities and provinces on the waste water regulatory regime. Discussions have gone on over the last couple of years with Environment Canada where the voice of Aboriginal people in what was going on in the Canadian council of municipalities, or whatever, regarding the development of the waste water regimes with all the municipalities in the country was insignificant. The First Nations' voice was very insignificant in that discussion because they were too busy worrying about cities like Toronto or Calgary, or the big municipalities, or the big entities, and not necessarily worried about a community of 50 people in northern Saskatchewan or northern Alberta. The focus of the discussions from Environment Canada focused on working with provinces and working with the municipalities that had the capacity and expertise between themselves that advocated their interest in terms of what regime would be created for them. That regime still leaves it open for some municipalities. I figure that maybe in 50 years it will meet the rules that have been developed under that regime.

Senator Lovelace Nicholas: What happens if the money runs out, the resources? That has to do with water and waste water management. Do they stop checking on the water or what?

Mr. Paul: Under the current regime that exists, under the INAC regime, basically the government takes over, which is Aboriginal affairs basically. If the money ran out or something drastic happened in a community, Indian affairs staff or Aboriginal affairs staff would take over, basically. That is kind of what would happen right now.

Senator Dyck: Thank you for your presentations this morning. I think there is a common theme amongst all the presenters this morning about serious concerns with regard to funding, consultation, abrogation of rights and downloading of liability.

My question is probably mostly to the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat because you have done a lot of your own homework and have worked with professors and researchers from Dalhousie University. What would your recommendation be with regard to the bill? You were saying that we should have legislation for the creation of a regional water authority. Should we be proceeding with a bill that is looking at regulations or should we be proceeding in another fashion? If we had a bill to create a water authority, would that not allow for regulations to be developed and for adequate consultation within regions in order to develop the benchmarks and the regulations? Is Bill S-8 the right approach or should we backtrack and start again?

Ce fut principalement le MAINC ou Affaires autochtones qui a été impliqué dans cette activité auprès des communautés, dans toute la mesure du possible, d'après ce que j'ai pu voir.

Depuis deux ans environ, Environnement Canada travaille avec les municipalités et les provinces sur le régime réglementaire concernant les eaux usées. Cela fait deux ans que les discussions se poursuivent avec Environnement Canada et la voix du peuple autochtone n'a pas été entendue au conseil canadien des municipalités, ou ailleurs, en ce qui a trait à l'élaboration de régimes concernant les eaux usées avec toutes les municipalités du pays. La voix des Premières nations a été très secondaire dans cette discussion parce qu'ils étaient trop occupés à se soucier de villes comme Toronto ou Calgary, ou d'autres grandes municipalités, ou d'autres grosses entités, et ne souciaient pas nécessairement d'une communauté de 50 personnes dans le Nord de la Saskatchewan ou le Nord de l'Alberta. Le gros des discussions avec Environnement Canada se sont concentrées sur le travail avec les provinces et les municipalités qui avaient la capacité et l'expertise pour faire valoir leurs intérêts par rapport au régime qui serait créé pour elles. Ce régime laisse encore la porte ouverte pour certaines municipalités. J'imagine que, d'ici 50 ans peut-être, on respectera les règles qui ont été élaborées en vertu de ce régime.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Qu'arrivera-t-il s'il n'y a plus d'argent, de ressources? Il s'agit d'eau et de gestion des eaux usées. Arrêteront-ils de vérifier l'eau ou quoi?

M. Paul : En vertu du régime actuel, en vertu du régime du MAINC, en fait le gouvernement prend les choses en main, c'est-à-dire à toutes fins pratiques Affaires autochtones. S'il n'y a plus d'argent ou si quelque chose de terrible se produisait dans une communauté, le personnel d'Affaires indiennes ou d'Affaires autochtones prendrait le relais, à toutes fins utiles. C'est ce qui se produirait aujourd'hui.

Le sénateur Dyck : Merci pour vos exposés ce matin. Je crois qu'il y a un thème commun chez les présentateurs ce matin, à savoir de graves inquiétudes par rapport au financement, à la consultation, à l'abrogation de droits et au transfert de responsabilité.

Ma question s'adresse principalement au Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique car vous avez fait une bonne partie de votre travail et avez collaboré avec des professeurs et des chercheurs de l'Université Dalhousie. Quelle serait votre recommandation en ce qui a trait au projet de loi? Vous disiez qu'on devrait mettre en place une loi visant la création d'une autorité régionale en matière d'eau. Devrait-on continuer à aller de l'avant avec un projet de loi qui envisage des réglementations ou devrions-nous procéder de façon différente? Si on adoptait un projet de loi visant à créer une autorité en matière d'eau, cela ne permettrait-il pas d'élaborer une réglementation et de consulter adéquatement les régions afin d'élaborer des normes et des règlements? Le projet de loi S-8 constitue-t-il une bonne approche ou devrions-nous reculer et recommencer?

Mr. Paul: At the end of the day, it is really up to the leadership in our area and in other areas to decide and to advocate for that. As I said, once we have had extensive discussions with our own leadership and communities, I think we will have a clearer opinion in terms of what we will end up with. At the end of the day, I know that our interests and the interests of our leadership, and other leaderships across the country, are to provide safe water to our citizens. That is the fundamental goal we all share in terms of what we are trying to do. To have the tools to get there — like you said and as we said earlier — whether it is legislation or regulation, you need the management, infrastructure and processes built in so that they mitigate these great risks that occur.

When I talk about the model in the Atlantic, like the Halifax regional municipality and those types of models, they are not flawless. I always go back to the example in Halifax, when they built that waste water treatment plant and it was a total kibosh and it cost them almost three times as much to fix the problem. You need to build in all of these things to deal with risk, create structure, create process, build capacity and build education as part of the process to ensure that everyone understands and takes on responsibility for safe water for our people in the communities, by whatever means it is delivered. The current system, through these protocols, does not have great clarity, so we believe that another regime is required to create clarity.

As I said, we have looked at the different types of regimes across Atlantic Canada in an attempt to choose the best of what exists that will work for our communities. We need to figure out how to make it work for our communities, because at the end of the day we are trying to ensure safety for our citizens and communities and create effective management and governance structures that are owned by our communities and will be sustainable for the next 25 to 30 years. We do not want to be trying to come up with a logical solution to this very important issue for the next 20 years.

Mr. Morris: It is more than only about looking at what comes out of the tap. It is about source protection. From the Yukon perspective, the land claim agreements speak a lot about how we will protect our water. We have various systems in place. We have the Yukon Water Board and a Yukon environmental assessment program. We have various interlinked processes. The land claims agreements provide an overlay of infrastructure to ensure that we have safe drinking water and that our water will always be protected. It goes beyond just what comes from the tap; it goes to overall source protection. Our agreements are made in the spirit of collaboration, the spirit of working together to ensure that we maintain the land as it is as opposed to creating disruptions to it.

M Paul : Au final, il revient véritablement aux dirigeants de notre région et d'autres régions de décider ce qu'il en est et de faire valoir leurs intérêts. Comme je l'ai dit, lorsque nous aurons eu des discussions approfondies avec nos dirigeants et nos communautés, je pense que nous aurons une idée plus claire de ce que nous voulons. Au final, je sais que votre intérêt et celui de nos dirigeants, ainsi que d'autres dirigeants dans l'ensemble du pays, est de fournir une eau de qualité à nos citoyens. Il s'agit de l'objectif fondamental que nous partageons tous et que nous tentons d'atteindre. Nous avons les outils pour y parvenir — comme vous l'avez dit et comme on l'a mentionné plus tôt — qu'il s'agisse d'une loi ou d'un règlement, il faut qu'il y soit prévu la gestion, l'infrastructure et les processus adéquats pour limiter ces énormes risques.

Lorsque je parlais du modèle de l'Atlantique, comme la municipalité régionale d'Halifax, et ce type de modèles, ils ne sont pas parfaits. Je fais toujours référence à l'exemple d'Halifax, lorsqu'on a décidé d'y construire une usine de traitement des eaux usées qui s'est avéré un véritable fiasco et cela a coûté trois fois plus cher de régler le problème. On doit y intégrer tous ces éléments afin de limiter le risque, créer la structure, les processus, renforcer les capacités et développer la formation comme partie intégrante du processus pour s'assurer que tout le monde comprend et assure sa part de sa responsabilité pour approvisionner les membres de nos communautés en eau potable salubre, quel que soit le moyen employé. Le système actuel, en raison de ces protocoles, n'est pas clair, et nous pensons donc qu'un autre régime est nécessaire afin de rendre les choses plus transparentes.

Comme je l'ai dit, nous avons examiné les différents types de régimes dans l'ensemble du Canada Atlantique afin de choisir, parmi ceux qui existent, le système qui fonctionnerait le mieux pour nos communautés. Nous devons trouver une solution qui fonctionne pour nos communautés, car au final, nous tentons d'offrir une certaine sécurité à nos citoyens et à nos communautés, et de créer des structures de gestion et de gouvernance efficaces appartenant à nos communautés et qui seront viables pour les 25 à 30 prochaines années. On ne veut pas tenter de trouver une solution logique à ce problème très important pour les 20 prochaines années.

M. Morris : Cela ne se résume pas à se concentrer uniquement sur ce qui sort du robinet. Il faut aussi tenir compte de la protection des sources. Du point de vue du Yukon, les accords de revendications territoriales en disent long sur la façon dont nous allons assurer la protection de notre eau. Nous avons différents systèmes en place. Il y a l'Office des eaux du Yukon et le programme d'évaluation environnementale du Yukon. Il y a différents processus liés entre eux. Les accords de revendications territoriales fournissent des niveaux d'infrastructure afin de s'assurer que nous avons accès à une eau potable salubre et que notre eau sera toujours protégée. Cela va bien au-delà de ce qui sort du robinet; il faut assurer la protection des sources dans leur ensemble. Nous parvenons à nos ententes dans un esprit de collaboration afin de s'assurer de maintenir notre territoire dans son état plutôt que de le modifier.

Senator Dyck: What would you recommend that the committee do with regard to Bill S-8? Should we recommend that it go forward as is; should it be amended; should it be withdrawn? Could you each say briefly whether you think we should support Bill S-8?

Mr. Morris: We support it ultimately, but it is important that we have more dialogue about it. As the previous speaker said, it is interesting that many no-money bills land here. That is almost disrespectful. I believe that all of you here this morning have a tremendous amount of knowledge and experience to offer about what we are doing in this country. We must continue to maintain the prestige that we have, which was recognized here yesterday by the Prime Minister of Israel.

We always utilize our elders respectfully in our communities. We use them as points of reference for ourselves in terms of the work that we are doing. We do not use them in a disrespectful way.

I believe that we need to have dialogue about this. There are many things that we need to talk about in relation to jurisdiction, implementation and capacity. A whole range of issues have been mentioned and we need more dialogue.

Ms. M. Paul: We in Quebec support the bill. We plan to work with the government in implementing it, which is why we developed the plan that we will present to the chiefs at the upcoming assembly in Quebec.

Mr. Paul: As I said earlier, we do need a law, we do need a regulatory regime and we do need the money. I recognize the changes in this bill from the other bill, and I believe that we have to go forward. We have to address the issue of water for our communities.

Mr. Redman: We officially oppose this bill because it was developed unilaterally without First Nations input or analysis. We have requested an exemption from the regulations proposed by Canada until meaningful consultation has occurred. I say this on behalf of the 74 First Nations of Saskatchewan.

Senator Munson: In the movie *Jerry Maguire* they used the expression, "Show me the money." We have been talking about the money. We say that money bills are not introduced here, but in two budgets there was \$330 million, and I have heard that \$1 billion will be required to facilitate this sort of thing. That means that there is a gap and also speaks to me about user fees. I do not know how many of these nations can afford expensive user fees. I would like that to be addressed briefly.

Also, Mr. Redman, without being mean, why are you so suspicious of industry?

Le sénateur Dyck : Que recommanderiez-vous que le comité fasse en ce qui a trait au projet de loi S-8? Recommanderiez-vous que nous allions de l'avant avec le projet de loi tel qu'il est; devrait-il être modifié; devrait-on le retirer? Chacun d'entre vous peut-il nous dire si vous pensez que nous devrions appuyer le projet de loi S-8?

M. Morris : Nous l'appuyons en général, mais il est important que l'on en discute davantage. Comme l'intervenant précédent l'a dit, il est intéressant de constater qu'un grand nombre de projets de loi qui n'ont pas d'incidence financière atterrissent ici. Cela est presque irrespectueux. Je pense que chacun d'entre vous ici présente une immense connaissance et une très grande expérience à offrir pour déterminer ce que nous faisons dans ce pays. Nous devons continuer à entretenir notre prestige, qui a été reconnu hier, ici même, par le premier ministre d'Israël.

Nous avons toujours recours à nos aînés de façon respectueuse dans nos communautés. Nous nous en servons comme points de référence pour orienter notre travail. Nous ne nous en servons pas de façon irrespectueuse.

Je pense que nous devons avoir un dialogue à ce sujet. Il y a un grand nombre de sujets dont nous devons discuter en ce qui a trait au domaine de compétence, à la mise en œuvre et à la capacité. Tout un éventail de questions a été mentionné et nous devons avoir davantage de discussions.

Mme M. Paul : Nous, au Québec, appuyons le projet de loi. Nous prévoyons collaborer avec le gouvernement afin de le mettre en œuvre, ce qui est la raison pour laquelle nous avons élaboré le plan que nous allons présenter aux chefs à l'occasion de la prochaine assemblée du Québec.

M. Paul : Comme je l'ai dit plus tôt, il nous faut une loi, il nous faut un régime réglementaire et il nous faut des fonds. Je reconnais les changements qui ont été apportés dans le précédent projet de loi, et je pense qu'il nous faut aller de l'avant. Nous devons résoudre la problématique de l'eau pour nos communautés.

M. Redman : Nous nous opposons officiellement au projet de loi car il a été élaboré unilatéralement sans que les Premières nations aient eu leur mot à dire ou aient pu effectuer d'analyse. Nous avons demandé une exemption des règlements proposés par le gouvernement fédéral dans l'attente d'un véritable processus de consultation. Je dis cela au nom des 74 Premières nations de la Saskatchewan.

Le sénateur Munson : Dans le film *Jerry Maguire*, un personnage dit : « Où est l'argent? » On a parlé de financement. On dit que les projets de loi qui prévoient l'octroi de financement ne sont pas présentés ici, mais deux budgets prévoyaient 330 millions de dollars, et on m'a dit qu'un milliard de dollars sera nécessaire pour faciliter ce genre de chose. Cela signifie qu'il y a un fossé et cela évoque chez moi les frais d'utilisation. Je ne sais pas combien de ces nations peuvent se permettre d'assumer des frais d'utilisation élevés. J'aimerais qu'on en parle rapidement.

En outre, monsieur Redman, sans vouloir vous offenser, pourquoi êtes-vous si méfiant à l'égard de l'industrie?

Mr. Redman: Do you really want my truthful answer to that?

Senator Munson: Yes, I want the truthful answer.

The Chair: To add to that, you mentioned potash. Could you elaborate in regard to potash?

Senator Munson: Can we not all get along?

Mr. Redman: Industry is concerned about one thing, and that is money. There is legislation for self-assessment. The current perception is that we are duplicating environmental and other assessments for federal and provincial project proposals and that we need to streamline. To me, there are gaps there. I have looked at the project proposals that are coming in. Offshore investors are coming to this country and making billions of dollars, and they should at least conduct due diligence on environmental impacts and impacts on preservation and protection when spills happen.

There are spills from oil pipelines all the time. It is the responsibility of all mankind to conduct due diligence. We must ensure that adequate funding is set aside for proper administration, and we must work in collaboration on this.

Meaningful consultation is when First Nations can sit together with industry and government to develop guiding principles on generalities and commonalities. We have specific issues, of course. The purpose of industry is to make money. The concern of First Nations is preservation and protection of the environment.

First Nations look seven generations into the future. We have to think ahead and do our job. I see us as First Nations people. Under our governance system, our peoples are up here and we are their servants. We do not develop laws to push them down. We develop laws to support and enhance our people. That is why sometimes in First Nations governance we say that the Eurocentric government does not work for us. We are not top down; we are from the bottom up.

I see myself as a servant of my people in all aspects. As a public servant, I guess in your terminology, I serve the people to improve their lives and to improve the future. We have to start thinking like that. I do not think it is justifiable to say that industry is in the best interests of our people. Like I said before, they do not have to live here when the damage is done. They rape and pillage this land, and then they are gone. Their money is made and they are gone; but we still have to live in that environment. That is a long-winded answer.

We oppose the position. I believe that the meaningful consultation was not there, and the due diligence is not there. The transfer of responsibility of title to the NRTA was a legal

M. Redman : Vous voulez la vraie réponse à cette question?

Le sénateur Munson : Absolument, je veux la vraie réponse.

Le président : De plus, vous avez parlé de la potasse. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Le sénateur Munson : N'est-il pas possible que tout le monde s'entende?

M. Redman : L'industrie ne se préoccupe que d'une chose : l'argent. Il y a une loi qui prévoit des autoévaluations. L'impression que l'on a actuellement, c'est qu'on dédouble les évaluations environnementales ainsi que d'autres évaluations pour les propositions de projets fédéraux et provinciaux et que cela doit être rationalisé. Selon moi, il y a des lacunes. J'ai examiné les propositions de projets en voie de réalisation. Les investisseurs étrangers viennent dans notre pays pour y faire des profits de milliards de dollars, et qui devraient au moins exercer la diligence raisonnable en matière de répercussions environnementales, de préservation et de protection lorsqu'il y a des déversements.

Il y a constamment des déversements d'oléoduc. Il est de la responsabilité de l'espèce humaine de faire preuve de diligence raisonnable. Nous devons nous assurer qu'un financement adéquat est mis de côté pour assurer une administration efficace et cela doit être fait en collaboration.

Une véritable consultation a lieu lorsque les Premières nations s'assoient avec l'industrie et le gouvernement pour élaborer des principes directeurs sur des généralités et des objectifs communs. Bien sûr, nous avons des questions précises. L'objectif de l'industrie est de réaliser des profits. Les préoccupations des Premières nations sont de préserver et de protéger l'environnement.

Les Premières nations pensent aux sept générations qui vont suivre. Il nous faut penser à l'avenir et faire ce que nous avons à faire. Je nous vois comme des peuples des Premières nations. En vertu de notre système de gouvernance, nous sommes les serviteurs de notre peuple. Nous n'élaborons pas des lois pour les leur imposer. Nous élaborons des lois pour les appuyer et favoriser leur développement. C'est la raison pour laquelle on dit souvent qu'en matière de gouvernance des Premières nations, les modes de gouvernement euro-centriques ne fonctionnent pas pour nous. Chez nous, les dirigeants sont là pour servir les citoyens qu'ils représentent, et non l'inverse.

Je me vois comme un serviteur de mon peuple dans tous les domaines. En tant que fonctionnaire, selon votre terminologie, j'œuvre à améliorer la qualité de vie et l'avenir de mon peuple. Il nous faut commencer à penser comme ça. Je ne pense pas qu'il soit justifié de dire que l'industrie vise le meilleur intérêt de notre peuple. Comme je l'ai dit auparavant, l'industrie n'a pas à vivre sur place une fois que l'environnement est endommagé. L'industrie profane et pille notre terre avant de s'en aller. Elle réalise ses profits et s'en va; mais nous, nous devons toujours vivre dans cet environnement. C'est une réponse un peu longue.

Nous nous opposons au projet de loi. Je pense qu'il n'y a pas eu de véritable consultation et qu'on n'a pas exercé la diligence requise. Le transfert de responsabilité de titre à la Convention sur

position I got from a lawyer representing Canada. That is where I get my information and my perception on how the responsibility of transfer was tied to the provinces to do away with federal legislation and the extinction of species. That has an impact. Right now, industry is getting the green light and they are saying that you do not have to do those environmental assessments on federal lands. That should not happen.

Senator Munson: I would like to get the answer on user fees and the gap between the funding that is happening now and the funding that it is believed has to take place.

Mr. Paul: The analogy I would use into the future is that you would not buy a new car based on the brochure. We feel that doing due diligence and getting what the real costs are in terms of the management, operation and governance and so on will have to be addressed, including what you are talking about in terms of the real cost. Right now the regime is the so-called 80-20 split; but communities are paying it now. What is the difference in the future? You need a regime that works for the community for the governance to work, the management to work, the delivery to work, and the financing to work.

Financing is an important part but the issue that we keep running up against is wondering how accurate it is. The national assessment, although I would not say we were unhappy with it, is a class D level estimate. I would not build a house, a car, a bridge or anything else based on that level of estimate because the institutions or the structures that you are building or providing for the services are all about the safety of the people in the community. They do not squander public safety in terms of the space shuttle program. It would have dire consequences if they missed something. In the case of our communities, the long-term accuracy of costing operations and governance will help us to determine the best course so that we end up with safe water in 2050, basically.

[Translation]

Mr. Latouche: You know that currently, 20 per cent of the money for maintenance comes from user fees. In Quebec, this system works fairly well.

As for the regulatory framework, we want to be sure that under the new legislation and regulations, there will be enough money to operate the system based on the real operational costs. This bill is about safe water and waste water, clean drinking water, and it also includes incorporation by reference of provincial regulations. I have to say that in Quebec, generally speaking, first nations are already aligned with provincial regulations. You cannot get funding from the Quebec regional office to install a treatment plant for either drinking water or waste water, if you are not in compliance with provincial regulations 95 per cent of the time. That is why Quebec's position on this bill is that it will work on

le transfert des ressources naturelles est un avis juridique que j'ai reçu d'un juriste représentant le gouvernement fédéral. C'est de là que proviennent mes renseignements et ce sur quoi se fonde mon impression de la façon dont la responsabilité du transfert était liée aux provinces en vue de se débarrasser de lois fédérales et de la disparition des espèces. Cela a des répercussions. À l'heure actuelle, l'industrie a le feu vert et on nous dit qu'il n'est pas nécessaire de faire des évaluations environnementales sur des terres fédérales. Cela ne devrait pas être permis.

Le sénateur Munson : J'aimerais obtenir une réponse concernant les frais d'utilisation et le fossé qui existe entre le financement accordé en ce moment et celui qui devrait l'être.

M. Paul : Pour faire une analogie, je dirais qu'on n'achète pas une auto en se fiant uniquement à la brochure. Nous pensons qu'il est nécessaire d'exercer la diligence requise afin de déterminer le coût réel de la gestion, de l'exploitation et de la gouvernance, et cetera, ce qui comprend ce dont vous avez parlé pour ce qui est du coût réel. Le régime actuel est celui du 80-20; mais les communautés en paient actuellement les frais. Quelle est la différence à l'avenir? Il vous faut un régime qui fonctionne pour la communauté, en matière de gouvernance, de gestion, de prestation et de financement.

Le financement est un élément important, mais le problème auquel on se heurte constamment est de savoir s'il est adéquat. L'évaluation nationale, bien que je ne puisse pas dire que nous en soyons insatisfaits, est une estimation de classe D. Je ne construirais jamais de maisons, de ponts, ou n'achèterais de voitures ou quoi que ce soit en me fondant sur ce type d'estimation, car les institutions ou les structures que vous mettez en place pour la prestation des services visent à assurer la sécurité des membres de la communauté. Ils ne négligent pas la sécurité publique quand il s'agit du programme de navettes spatiales. Le fait d'omettre quelque chose pourrait avoir de graves conséquences. Dans le cas de nos communautés, la précision à long terme des activités de détermination des coûts et de gouvernance nous permettra de déterminer la meilleure marche à suivre afin de nous doter d'une eau potable salubre d'ici 2050.

[Français]

M. Latouche : Vous savez que présentement, 20 p. 100 du financement de l'entretien vient des frais d'utilisation. Pour le Québec, cela fonctionne assez bien de cette façon.

Quant au cadre réglementaire, on veut s'assurer que, en fonction de la nouvelle loi et des nouveaux règlements, les budgets soient suffisants pour bien opérer, en se basant sur les vrais coûts d'opérations qui vont en découler. Ce projet de loi concerne l'eau potable et les eaux usées, une eau potable salubre, et vise aussi l'incorporation par référence des règlements provinciaux. Je dois dire qu'au Québec, en général, les Premières nations sont déjà enlignées sur les règlements provinciaux. Vous ne pouvez pas obtenir du financement du bureau régional de Québec pour une installation d'eau potable ou d'eaux usées si, 95 p. 100 du temps, vous n'êtes pas en conformité avec les règlements provinciaux.

the regulatory framework and consider every aspect of the issue, one by one. We will potentially get there because the objective of the Safe Drinking Water Act is ultimately a good one.

[English]

Mr. Morris: I will comment on your question about industry. One thing is how we develop a relationship with industry in terms of development. In the Yukon, we have the Farrow mine. We are in the process of reclamation in that area. It will cost millions of dollars to do that, and it is costing the Government of Canada a lot of money. How do you build a relationship with industry? How do you put a reclamation process in place before you begin any sort of development? How do you put money aside? Our old people always say that you always have to put a little bit aside because you do not know when you are going to need it for something. One thing I look at in terms of resource development is that long after industry is done, we are the ones still living there, as was mentioned. We need to be in a position to look at how we will reclaim that land. The other thing our elders speak about is that when we go anywhere out on our land, we are always expected to leave it as we found it; and then I look at what industry does. If industry could look at working towards those principles, then we would have something to talk about. That is just a comment I wanted to make.

Senator Raine: I thank all of you for being here, especially Chief Redman. You have done a great job on such short notice. I was dismayed to hear your comments about the situation in Saskatchewan and that you are not finding industry to be compliant. Certainly, that should not be happening. My understanding of the changes in our environmental regulations and the so-called streamlining is not to go to a lower standard but to have the standard very clear so that there are no gaps so that some do this and some do that. It should be better, not worse.

In this bill, specifically under clause 4(b), there is protection of sources of drinking water from contamination. I would hope that Saskatchewan, especially, would get involved in writing the regulations to make sure that they are strong enough to serve your purposes. That is not a question I have for you but just a hope that I have. I respect that you are very concerned with the situation.

My question backtracks a bit. I would like to get your various perspectives on how the capacity is being built in terms of the operation of drinking water treatments. You can design a Lincoln continental when you really need a model T Ford because you have a very small community without the capacity to do fancy electronic maintenance. Is there an ability to make sure that the operators live in the community and understand the needs of the community; are caring and intelligent enough to be properly

C'est pour cette raison que la position du Québec sur ce projet de loi est de dire qu'on va travailler sur le cadre réglementaire et qu'on va considérer tous les enjeux, un par un. Il y a des possibilités d'y arriver parce que l'objectif du projet de loi sur la salubrité de l'eau, en bout de ligne, est un bon objectif.

[Traduction]

M. Morris : Quelques observations concernant votre question sur l'industrie. Il y a tout d'abord la manière dont nous tissons des liens avec l'industrie en termes de développement. Au Yukon, nous avons la mine Farrow. Nous sommes en train de remettre des terrains en état dans cette région. Cela va coûter des millions de dollars et cela coûte très cher au gouvernement du Canada. Comment tissez-vous des liens avec l'industrie? Comment mettez-vous en place un système de remise en état des terres avant d'entamer la mise en valeur des ressources? Comment met-on des fonds de côté? Nos aînés nous disent toujours qu'il faut toujours avoir des réserves, car on ne sait jamais quand on pourrait en avoir besoin. Une chose qu'il faut comprendre en matière de mise en valeur des ressources, c'est qu'une fois que l'industrie cesse ses activités, nous sommes ceux qui doivent vivre sur ces terres, comme on l'a mentionné. Il faut qu'on soit en mesure de voir comment on va remettre ces terres en état. Ce que nous disent aussi nos aînés, c'est que lorsqu'on va quelque part sur nos terres, on s'attend toujours à ce qu'on les laisse dans l'état où on les a trouvées. Et je regarde ce que fait l'industrie. Si l'industrie pouvait envisager de tendre vers ces principes, ce serait un bon point de départ. C'était une observation que je voulais faire.

Le sénateur Raine : Je vous remercie de votre présence, plus particulièrement le chef Redman. Vous avez fait un excellent travail, et ce, à court préavis. J'ai été troublée par vos observations concernant la situation en Saskatchewan et le fait que, selon vous, l'industrie ne se conforme pas aux règlements. De toute évidence, cela ne devrait pas se produire. La façon dont j'envisage les changements apportés aux règlements environnementaux, ce que l'on appelle la rationalisation, c'est qu'on ne vise pas à abaisser la norme, mais plutôt de la rendre très claire afin d'éviter qu'il y ait des lacunes qui permettent à certains d'agir de différentes façons. Cela vise à améliorer les choses, et non à les empirer.

Ce projet de loi, plus particulièrement à l'article 4b), prévoit la protection des sources d'eau potable contre la pollution. J'espère que la Saskatchewan, en particulier, participera à l'élaboration des règlements afin de s'assurer qu'ils sont suffisamment solides pour répondre à vos objectifs. Ce n'est pas une question que j'ai, mais plutôt un espoir. Je respecte le fait que vous soyez très préoccupé de la situation.

Ma question porte sur un point qui a été discuté précédemment. J'aimerais connaître vos différentes opinions sur la manière dont on développe les capacités en matière d'exploitation des installations de traitement de l'eau potable. Vous pouvez concevoir une Lincoln continental alors que vous n'avez besoin que d'une Ford modèle T parce que vous n'avez qu'une communauté de petite taille qui n'a pas la capacité d'assurer un entretien électronique hautement perfectionné.

trained; and will not up and move elsewhere because they have the training? How do you see that unfolding? I fully believe that providing the nuts and bolts of the infrastructure is one thing, but operating and maintaining it is probably more critical to having a good system going forward. That is what we all want.

Perhaps each of the regions can briefly comment. Are you worried? Are we on the right track or do you see that change is needed?

Mr. Morris: To respond generally, when we were looking at the implementation of our agreements in our home community, where I served as chief for eight years, my sister Bev said we have to think about the kind of government we want to put in place. Do we want to put a government in place that is a “do for” government or do you want a government where we are the ones responsible for the government. We are not necessarily structured in the same way as this government, where there is a hierarchy with someone at the top.

My other point is in relation to understanding one of your comments. In the Yukon some have the view that when we negotiated our agreements we negotiated a Cadillac but we ended up with a Volkswagen engine. When you begin to think about that and understand the significance of what kind of structures we want to put in place, it is almost like looking at the way we live our lives daily. We base our lives on self-reliance, being able to be self-sufficient and being able to do things for ourselves. Essentially that is what we would hope. Whatever it is we do in terms of developing any kind of regulations, we hope it instills within our citizens that when there is a gap we fill it and we have the capacity to do that. That is a significant part of what we are working towards putting into place. That will sometimes come at a cost and we have to be able to absorb that somehow, but aside from that we need to look at how to create that longevity of service we strive for.

Mr. Latouche: In our region there was huge work done to make sure all the operators were certified and there were replacement operators. We also have a good training program, but there is still a challenge. You ask if we can make sure they remain in the community. As of now, we are dealing with the challenge that those people can be targeted by other bodies and we can lose them. There is still the challenge to find others to take over. Even if there is a plan on that specific issue, it remains the challenge that you can miss those people who are in the field who are doing a very important job.

Mr. Paul: I would say that the key is building capacity. The water operators we have dealt with are very committed to their jobs in spite of very low wages in some cases and sometimes great

Y a-t-il un moyen de s'assurer que les opérateurs habitent dans la collectivité et qu'ils comprennent les besoins de la communauté; qu'ils sont assez intelligents et bien intentionnés pour être formés adéquatement; et qu'ils n'iront pas travailler ailleurs en raison de leur formation? Comment voyez-vous les choses? Je crois sincèrement que de fournir les infrastructures est une chose, mais que l'exploitation et l'entretien de celles-ci sont probablement plus essentiels pour assurer la qualité du système à l'avenir. C'est ce que nous voulons tous.

Peut-être que les représentants de chacune des régions pourraient nous faire part brièvement de leurs observations. Êtes-vous préoccupés? Êtes-vous sur la bonne voie ou pensez-vous que des changements sont nécessaires?

M. Morris : Pour donner une réponse générale, lorsque l'on parle de mise en œuvre de nos ententes dans notre communauté, où je suis chef depuis huit ans, ma sœur Bev dit qu'il faut réfléchir au type de gouvernement que l'on veut mettre en place. Souhaite-t-on mettre en place un gouvernement qui donne des ordres ou souhaite-t-on plutôt un gouvernement dont nous sommes responsables. Nous ne sommes pas nécessairement structurés de la même façon que votre gouvernement, qui est hiérarchique et dirigé par une personne.

L'autre élément de ma question a trait à ma compréhension de l'une de vos observations. Au Yukon, certains sont d'avis que lorsque l'on a négocié nos ententes, on a négocié une Cadillac, pour se retrouver au final avec un moteur Volkswagen. Lorsqu'on commence à y réfléchir et à comprendre l'importance du type de structure que l'on veut mettre en place, cela représente en quelque sorte notre façon de vivre au quotidien. Notre vie quotidienne se fonde sur l'autosuffisance, notre capacité à être autosuffisants et de faire des choses nous-mêmes. Essentiellement, c'est ce que l'on espère. Quoi que l'on fasse pour ce qui est d'élaborer quelque type que ce soit de règlements, nous espérons que cela inspire à nos citoyens le fait que nous comblons les lacunes et que nous avons la capacité de le faire. C'est un élément important de ce que nous tentons de mettre en place. Cela a parfois un coût que nous devons être en mesure d'absorber, mais à part cela, nous devons voir comment créer des services à long terme, ce que nous nous efforçons d'obtenir.

M. Latouche : Dans notre région, un travail considérable a été effectué afin de s'assurer que les opérateurs sont certifiés et que des remplaçants sont disponibles. Nous avons aussi un bon programme de formation, mais c'est toujours un défi. Vous avez demandé s'il était possible de s'assurer qu'il reste dans la communauté. À l'heure actuelle, nous devons faire face au fait que ces gens peuvent être ciblés par d'autres organisations et que nous sommes susceptibles de les perdre. Nous sommes toujours faire face au défi d'avoir à en trouver d'autres pour reprendre le flambeau. Même s'il existe un plan pour répondre à ce besoin précis, il n'en reste pas moins que l'on peut manquer de gens dans ce domaine, dont le travail est très important.

M Paul : Je dirais que la clé, c'est le développement des capacités. Les opérateurs de réseaux d'adduction d'eau que nous connaissons sont déterminés à faire leur travail malgré les salaires

uncertainty in terms of their employment year over year. In many communities these are dedicated people in the community who will stick it out for the long haul. The way forward is to really develop our capacity in terms of the development of this job as a real career for people, provide quality training, education and ongoing long-term career educational development as things change over time.

In terms of retention, if we look at creating these different oversight and management structures it will pull everyone's standard up in terms of trying to do a fantastic job, whether they are in a community of 100 or 3,000. Creating that pride in a career as a water operator weighs against going to work in the tar sands in Alberta. All the water operators are currently being sucked into the vortex in Fort McMurray. From the Atlantic region, we have enough people who go to Fort McMurray in Alberta already.

We are working on strategies to keep our people back in the eastern part of Canada. The focus should be on core training, development, certification, and extra pools for backup operators. Another component that we are working on is in relation to the communities around us, which are some of the municipalities or some of the other larger entities that exist, to also give career opportunities to Aboriginal people. I sometimes wonder why an Aboriginal person is not working at the Halifax Water Commission, which has hundreds of employees.

The water operator position should be a career where someone will stick it out for not just a year, not just 3 or 5, but 10 or 20 years, and really develop the job. As unrecognized as some of the water operators believe they are, they want a fair wage and they want recognition for the important job that they do in the community.

Mr. Redman: In Saskatchewan, through the process of recognition of meaningful consultation, we could probably work on the concerns, address the issues and highlight areas on which we need to focus, such as more training. Of course, we need adequate funding to provide the resourcing and we need to identify the source of the resourcing, but ultimately we can also talk about the whole issue of the recognition of riparian rights for First Nations. That has to be addressed. It cannot be given up through legislation. The position for First Nations riparian rights for the bands that have not signed treaties with Canada still exists through the declaration of indigenous rights legislation, which is recognized throughout the world.

If you consider the United States and how much control they have with the First Nations in relation to their water sources, there is international recognition of those laws. We need to be more inclusive in relation to the initial consultations instead of

relativement bas, dans certains cas, et une grande incertitude quant à la stabilité de leur emploi année après année. Dans un grand nombre de communautés, il s'agit de gens dévoués de la communauté qui souhaitent y rester à long terme. La solution d'avenir, c'est de développer véritablement notre capacité pour faire de ce travail une véritable carrière, fournir une formation de qualité, et offrir de la formation permanente à long terme afin de refléter l'évolution des choses.

Pour ce qui est du maintien en poste, envisager de mettre en place ces structures de contrôle et de gestion permettra d'élever la barre pour permettre à tout le monde de faire un excellent travail, que l'on soit dans une communauté de 100 membres ou de 3 000 membres. Il faut que le métier d'opérateur de réseaux d'adduction d'eau soit source de fierté pour pouvoir concurrencer des carrières dans les sables bitumineux en Alberta. Tous les opérateurs sont actuellement aspirés par le vortex de Fort McMurray. Dans la région de l'Atlantique, nous avons déjà trop de gens qui s'en vont à Fort McMurray, en Alberta.

Nous élaborons actuellement des stratégies afin d'inciter nos membres à rester dans l'Est du Canada. On devrait accorder la priorité à la formation de base, au perfectionnement, à la certification et à la création de bassins supplémentaires comme renfort. Un autre élément auquel nous travaillons a trait aux communautés qui nous entourent, à savoir les municipalités ou entités plus larges qui existent, pour offrir des possibilités de carrière aux peuples autochtones. Je me demande parfois pourquoi aucun Autochtone ne travaille à la Commission de l'eau de Halifax, qui compte des centaines d'employés.

Le métier d'opérateur de réseaux d'adduction d'eau devrait être une carrière que l'on adopte non pour un an, trois ans, ou cinq ans, mais pour 10 ou 20 ans, et il nous faut développer ce métier. Malgré le fait que certains opérateurs pensent que leur métier n'est pas reconnu, ils demandent un bon salaire et veulent être reconnus pour l'importance du travail qu'ils font dans la communauté.

M. Redman : En Saskatchewan, au moyen du processus de reconnaissance de consultation significative, on pourrait probablement travailler à répondre aux préoccupations, à traiter des questions et des domaines clés auxquels on doit porter une attention particulière, comme la nécessité d'offrir davantage de formation. Bien entendu, il nous faut des fonds adéquats pour fournir les ressources nécessaires et nous devons établir la source de ces ressources, mais on peut aussi au final parler de toute la question de la reconnaissance des droits de riverains pour les Premières nations. Il faut traiter de cette question. On ne peut y renoncer au moyen de lois. La position pour les droits de riverain des Premières nations pour les bandes qui n'ont pas signé de traités avec le Canada existe toujours par l'intermédiaire de la Déclaration des droits des peuples autochtones, qui est reconnue partout dans le monde.

Si l'on prend l'exemple des États-Unis et du degré de contrôle que les Premières nations exercent en ce qui a trait à leurs sources d'eau, ces lois sont reconnues sur le plan international. Nous devons être davantage englobants en ce qui a trait aux consultations

having a top-down approach. Through that meaningful consultation, the issues will come out and the recommendations will come forward on how we can better source the lack of funding we have right now. Through meaningful consultation there could be potential for adequate funding. We just need to sit with the First Nations and discuss that. A lot of our First Nations have not been involved in the discussion on this bill. That is one of the other reasons for our strong opposition to the bill.

Senator Brazeau: I must say we have been at this for quite some time and I have to admit that I am a bit surprised and confused this morning. We have heard a lot of talk about lack of consultation, or perhaps it is a perceived lack of consultation. We have also heard many of you say “Show me the money.” Where are the resources that are going to be able to afford waste water systems and whatnot?

I do not wish to go back and give a history lesson, but it was in 2006 when this all began under the former minister, Mr. Prentice. We are now in 2012. Six years have gone by and there is still no clean water in most of Canada’s First Nations communities. Yet, at the end of this year, close to \$2.5 billion will have been spent on this. I am a bit surprised when I hear there was no consultation when the fact remains that for six years there have been ongoing discussions between departments and willing First Nations communities. As a First Nations person, I am a bit taken aback when I hear that there has been no consultation and we did not participate, but the offer was always there on the table and money was always there on the table. I think that is doing a disservice to First Nations citizens because all we want at the end is clean and safe drinking water.

We have also heard commentary about “there is no money attached to this bill.” I would like to know, because usually it is through the development of regulations where the negotiation takes place with the department so that, First Nations communities will be able to pan out what their needs will be and attach a dollar sign to that. That is where the negotiation takes place.

Having said that, I do not think it is because bills are being introduced here, but if anyone knows of any piece of legislation with the First Nations people with an attached budget to it I would like to hear it.

The Chair: I am going to recommend Mr. Paul because he has been in negotiations with the government, as Quebec. Maybe you would like to respond to that, sir.

Mr. Paul: I guess there has been a lot of discussion over this past time. I think that part of the work that we have been focused on in the last couple of years is doing our own due diligence to

initiales plutôt que d’avoir une approche descendante. Grâce à une véritable consultation, ces questions seront soulevées et des recommandations seront formulées sur la manière dont on peut résoudre le problème du manque de financement que nous connaissons à l’heure actuelle. Une véritable consultation offrirait la possibilité d’obtenir un financement adéquat. Il faut simplement s’asseoir avec les Premières nations pour en discuter. Un grand nombre de nos Premières nations n’ont pas participé au débat de ce projet de loi. C’est là une autre raison pour laquelle nous nous y opposons fermement.

Le sénateur Brazeau : Je dois dire que nous travaillons sur ce projet de loi depuis un certain temps et je dois bien admettre que je suis quelque peu surpris et perplexe par ce que j’entends ce matin. On a beaucoup entendu parler du manque de consultation, ou plutôt de l’impression qu’il y a eu un manque de consultation. Par ailleurs, un grand nombre d’entre vous nous ont dit : « Où est l’argent? » Où sont les ressources qui vont nous permettre de nous doter de réseaux de traitement des eaux usées, et cetera?

Je ne veux pas vous donner de leçon d’histoire, mais tout a commencé en 2006 sous l’ancien ministre, M. Prentice. Nous sommes à présent en 2012. Six années se sont écoulées et il n’y a toujours pas d’eau potable dans la plupart des communautés des Premières nations du Canada. Pourtant, à la fin de cette année, près de 2,5 milliards de dollars auront été dépensés dans ce dossier. Je suis quelque peu surpris d’entendre qu’il n’y a pas eu de consultation alors qu’en fait, pendant six ans, il y a eu des discussions continues entre les ministères et les communautés des Premières nations désireuses de participer au processus. En tant que membre des Premières nations, je suis quelque peu surpris d’entendre dire qu’il n’y a pas eu de consultation et que nous n’avons pas participé, alors que l’offre a toujours été disponible, de même que les fonds nécessaires. Je pense que cela va à l’encontre de l’intérêt des citoyens des Premières nations, car ce que nous voulons tous, au bout du compte, c’est d’avoir accès à une eau potable de qualité.

On a aussi souvent entendu dire que ce projet de loi ne prévoyait pas de financement. J’aimerais savoir, car habituellement c’est pendant l’élaboration des règlements que les négociations ont lieu avec le ministère, afin que les communautés des Premières nations soient en mesure de faire connaître leurs besoins et indiquer le montant des fonds nécessaires. C’est là que se produisent les négociations.

Cela étant dit, je ne pense pas que cela ait trait au fait que les projets de loi sont présentés ici, mais si quelqu’un a connaissance d’une loi concernant les Premières nations qui soit associée à un budget, j’aimerais bien en entendre parler.

Le président : M. Paul a participé aux négociations avec le gouvernement au Québec et serait le mieux en mesure de répondre. Peut-être voudriez-vous répondre, monsieur.

M. Paul : Il y a eu beaucoup de discussion ces derniers temps. Ces deux ou trois dernières années, nous nous sommes concentrés sur la diligence raisonnable pour acquérir l’expertise et les

create the expertise and the evidence for our community to make an informed decision on where the future will be and have accurate data in terms of what the governance should be, how operators should operate, as well as the most accurate information about costing that we can develop.

As you said, looking at the regulatory regime is dollars, at the end of the day, in terms of those actual details of what the regime will cost, depending on where they fit. It will have a price tag attached to it. We have undertaken to try to get more clarity on exactly what that will be. At the end of the day, communities are committed to provide safe drinking water for their citizens. Whatever it is, at the end of the day, it will have to be paid. It does not matter who ends up paying in some cases. The community ends up having to provide that basic service, which it has provided to date and I believe will provide for as long as I can think.

The greater accuracy of the process, the regulation and the financial costing will help both First Nations governments and the federal government to really figure out, at the end of the day, what will be the number to fix it and to operate it so that it works for the next 20 or 30 years. I think that has always been our focus, namely, to look at it for 20 or 30 years into the future and what you need to do to make sure that people get safe water.

Senator Brazeau: I totally agree with you but my point is that we will not get to that point in terms of starting to negotiate the dollar figures of what is actually needed until this legislation is passed and the drafting of the regulations start.

Ms. C. Paul: You said you were — and I cannot remember the exact word — discouraged about what you are hearing today on saying show us the money.

Senator Brazeau: Confused.

Ms. C. Paul: Sorry, confused. History has shown that we go to the table and act in good faith. We are where we are today because of that. We have been to every engagement. We are going in good faith but we also have to have good faith from the government and not just say let us do this regime and then find out there is not money. We have to go back to our First Nations citizens as leaders to say that we have failed. This has happened over and over in the history.

You are an Aboriginal person, you said, and this has happened; this is our history. We need to have a change. A true partnership is working together and not being held to say, “You have to accept this and maybe money will come.” We cannot keep working like that.

Senator Brazeau: I have to respond to that very quickly. I cannot disagree with you. However, my point is again — and I guess my comments were not necessarily directed at the APC because I know you have participated for quite a number of years — for those who said there was no consultation. In the previous iteration of this bill there were three main recommendations that came from Aboriginal witnesses, three of which have been

données probantes dont notre collectivité a besoin pour prendre des décisions éclairées sur son avenir, ainsi que sur la gouvernance, l'exploitation et les coûts.

Comme vous l'avez indiqué, le régime réglementaire, ce sont les coûts. C'est en prenant connaissance des détails de la réglementation qu'on peut en établir les coûts. Les règlements entraînent des dépenses. Nous avons entrepris d'obtenir plus de précisions sur les coûts. Ce sont les localités qui doivent fournir de l'eau potable à leurs citoyens. En dernière analyse, quelqu'un devra assumer les coûts. Dans certains cas, peu importe qui finit par payer. La localité est celle qui doit fournir ce service de base, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour et continuera de le faire.

Si le processus, la réglementation et l'établissement des coûts sont précis, cela aidera autant les gouvernements des Premières nations que le gouvernement fédéral à déterminer combien il en coûtera pour la réfection des installations et leur fonctionnement sur 20 ou 30 ans. Nous nous sommes concentrés sur ce qu'il faut faire pour que tous aient de l'eau potable pour les 20 ou 30 prochaines années.

Le sénateur Brazeau : Je suis entièrement d'accord avec vous, mais on ne pourra commencer à négocier les sommes qui seront versées tant que la loi n'aura pas été adoptée et que la rédaction des règlements n'aura pas commencé.

Mme C. Paul : Vous avez dit être « découragé » — j'ai oublié le mot que vous avez employé — de nous entendre demander où est l'argent?.

Le sénateur Brazeau : Perplexe.

Mme C. Paul : Désolée, perplexe. L'histoire a prouvé que nous négocions de bonne foi. Si nous sommes là où nous en sommes aujourd'hui, c'est grâce à cela. Nous avons participé à toutes les discussions. Nous sommes de bonne foi, mais nous devons aussi avoir foi dans le gouvernement; nous ne pouvons accepter qu'il nous impose un régime réglementaire sans nous accorder des ressources financières. Nous, les dirigeants autochtones, devons dire à nos citoyens que nous avons échoué. Cela s'est produit trop souvent dans le passé.

Vous êtes Autochtone et vous savez que cela s'est produit dans le passé : cela fait partie de notre histoire. Il faut que ça change. Dans un véritable partenariat, on travaille ensemble et on ne se fait pas dire : « Vous devez accepter ça, peut-être qu'un peu plus tard, nous vous donnerons de l'argent. » Nous ne pouvons plus travailler ainsi.

Le sénateur Brazeau : Je me sens tenu de vous répondre, très rapidement. Je suis plutôt d'accord avec vous. Mes remarques ne s'adressaient pas directement à l'APC, car je sais que vous participez aux discussions depuis déjà plusieurs années, mais plutôt à ceux qui ont affirmé qu'il n'y avait pas eu de consultation. Dans le cadre des consultations sur les versions précédentes de ce projet de loi, des témoins autochtones ont formulé trois grandes recommandations

addressed in this bill. However, we still see some opposition and lack of consultation. I would argue that the fact that amendments have been brought to this piece of legislation demonstrates that there has been consultation because we listened to a lot of the recommendations that came in.

We can talk about money; we can talk about dollar figures all we want. However, until this bill is passed and the commencement of the drafting of regulations takes place, we will not get anywhere. If people still oppose this piece of legislation, for whatever reason — lack of consultation, there is no money attached, there is no guarantee — all I can say, and as you very well know, the minister has committed that there will be ongoing funding for this. I do not think that any government that wants to bring clean and safe drinking water, regardless of political stripe or colour, would initiate a system to fail. All I am suggesting is that we need to get to the drafting of the regulations to get to the point where we all want to be. That, I am sure, you can agree with.

Mr. Latouche: Senator Brazeau, basically what you said is our position. Yes, there was consultation. We do not fully agree about the way that consultation was done; there are some issues about that. There was investment as well. We know that there is a gap, but we feel that all this can be addressed at the next step. We want to be involved in the regulations work that has to be done. We want to be consulted and we think that all those issues can be addressed at this step.

The Chair: I have on the second round Senator Patterson who had a short question. We have to clear this room in three minutes.

Senator Patterson: I must say that I was dismayed by the comments of Chief Redman, and the lack of trust that this bill was produced at the request of First Nations in any consultations with them. I am not aware of any consultations with industry whatsoever, although you may believe that is taking place behind the scenes.

You talked about the problem of oil-based sealants in holding tanks and you said that we need to regulate that. This bill will allow for the development of regulations in consultation with First Nations. That is now in the preamble. It was not there before. Since you have made a clear case for improved standards, regulation and protection of source water is not the best way to move forward to create a statute that will allow you to participate in the development of these regulations?

Mr. Redman: That is a good point. I agree with that. However, that is one point. Look at the existing policies right now in the provincial government. They are still grandfathering clauses where they waive heritage impact assessments and they are waiving environmental impact assessments on expansion projects.

qui ont été incluses dans cette version-ci, mais certains s'y opposent et prétendent qu'il n'y a pas eu de consultation. Selon moi, le fait que des amendements ont été apportés à cette mesure législative prouve qu'il y a eu des consultations et que nous avons donné suite aux recommandations découlant de ces consultations.

Nous pouvons parler d'argent, lancer toutes sortes de chiffres, cela ne change rien au fait que, tant que ce projet de loi n'est pas adopté et que la rédaction du règlement n'aura pas commencé, ces discussions sont inutiles. À ceux qui s'opposent encore au projet de loi pour quelques raisons — il n'y a pas eu de consultation, aucune somme n'est prévue pour l'application de la loi, il n'y a pas de garantie — tout ce que je peux dire, c'est que, comme vous le savez pertinemment, le ministre s'est engagé à prévoir un financement continu pour cette mesure. Je ne crois qu'il y ait un gouvernement, quel que soit le parti qui le constitue, qui, voulant garantir l'approvisionnement en eau potable, mettrait en place un système voué à l'échec. Je dis simplement qu'il faut que le règlement soit en voie d'élaboration pour que nous puissions régler ces questions. Je suis sûr que vous en conviendrez.

M. Latouche : Sénateur, vous venez essentiellement de décrire notre position. Oui, il y a eu des consultations. Nous ne sommes pas entièrement satisfaits de la façon dont les consultations ont été menées; cela soulève quelques questions. Il y a aussi eu des investissements. Nous savons qu'il y a un écart, mais nous estimons que cela peut être réglé à la prochaine étape. Nous voulons participer à l'élaboration de la réglementation. Nous voulons être consultés et nous estimons que toutes ces questions pourraient être réglées à ce moment-là.

Le président : J'ai sur ma liste d'intervenants le sénateur Patterson qui a une courte question à poser. Nous devons quitter la salle dans trois minutes.

Le sénateur Patterson : J'ai été consterné par les remarques du chef Redman, et la méfiance que suscite ce projet de loi qui, pourtant, a été présenté à la demande des Premières nations et en collaboration avec elles. Pour autant que je sache, il n'y a pas eu de consultations de l'industrie, mais peut-être pensez-vous qu'il y en a eu en coulisse.

Vous avez évoqué le problème des scellants à l'huile dans les réservoirs, problème qui doit être réglementé, selon vous. Le projet de loi prévoit l'élaboration de règlements en collaboration avec les Premières nations. Cela figure maintenant dans le préambule, ce qui n'était pas le cas auparavant. Vous avez réclamé de meilleures normes, réglementation et protection des sources d'approvisionnement en eau. La meilleure façon d'atteindre cet objectif n'est-elle pas d'adopter une loi qui vous permettrait de participer à l'élaboration de ces règlements?

M. Redman : Oui, en effet. Vous avez raison. Toutefois, ce n'est qu'un élément. Il suffit de penser aux politiques actuelles du gouvernement provincial. Certaines dispositions reconnaissent les droits acquis, ce qui permet d'éviter l'évaluation des incidences sur le patrimoine et l'évaluation environnementale des projets d'agrandissement.

There are no assurances right now that the First Nations will be included in monitoring or recommending any legislative changes. There is no commitment there. I may be a little biased; I kind of lean toward guiding principles because it gives me assurance that there are points with which I am comfortable and we can have dialogue with our First Nations and communities.

Research is currently being done that proves the negative effect of waste on humans. In the valley, permits are being issued to dump millions of litres of waste into the system. That is impacting the biological structure and jeopardizing animals on the protected list. Our community is between two lakes, and the impacts are great.

All First Nations are looking out for their best interests, but we need to have a say in what affects those interests and how that is implemented. There must be recognition of our riparian rights. There must be recognition that the Dakota nation has not signed a treaty and that we helped to create and defend this country.

The Chair: Thank you, Mr. Redman.

I want to thank all of you for your presentations and your answers.

Before you leave, Mr. Redman, I want to ask you if potash is affecting the aquifers.

The committee is adjourned until tomorrow evening.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Wednesday, May 9, 2012

The Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples, to which was referred Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands, met this day at 6:45 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Gerry St. Germain (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good evening and welcome honourable senators and members of the public who are watching this meeting of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on CPAC or on the web. I am Senator St. Germain, from British Columbia, and I have the honour of chairing this committee.

The mandate of this committee is to examine proposed legislation and matters relating to the Aboriginal people of Canada generally. Today, we will continue to hear testimony relating to Bill S-8, An Act respecting the safety of drinking water on First Nation lands.

Although water and waste water operations and systems are generally the responsibility of provincial and territorial governments, responsibility for drinking water on reserve is shared between the federal government and the First Nations. Federally, three departments are primarily responsible for delivering

Rien ne garantit à l'heure actuelle que les Premières nations seront incluses dans la surveillance ou dans la modification des dispositions législatives. Il n'y a aucun engagement. Je manque peut-être un peu d'objectivité, mais je préfère qu'il y ait des principes directeurs, car cela me garantit un certain niveau de confort et un dialogue avec nos Premières nations et collectivités.

Des études sont en cours qui prouvent les effets néfastes des eaux usées sur les humains. Dans la vallée, on accorde des permis pour le rejet de millions de litres d'eaux usées dans le système. Cela a une incidence sur la structure biologique et met en péril des animaux figurant sur la liste des espèces protégées. Notre collectivité vit entre deux lacs et est très touchée.

Les Premières nations ne font que défendre leurs intérêts; nous devons avoir voix au chapitre concernant tout ce qui touche nos intérêts. Nous exigeons qu'on reconnaisse nos droits de riverains. Nous demandons qu'on reconnaisse que la nation Dakota n'a pas signé de traité et que nous avons contribué à créer et à défendre ce pays.

Le président : Merci, monsieur Redman.

Je vous remercie tous de vos exposés et de vos réponses.

Avant que ne partiez, monsieur Redman, je voudrais vous parler de la potasse et de ses effets sur les aquifères.

La prochaine réunion aura lieu demain soir. La séance est levée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le mercredi 9 mai 2012

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45, pour poursuivre son examen du projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations.

Le sénateur Gerry St. Germain (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonsoir. Bienvenue à tous les honorables sénateurs et aux membres du public qui suivent cette séance du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur la chaîne CPAC ou sur le web. Je suis le sénateur Gerry St. Germain, je viens de la Colombie-Britannique, et j'ai l'honneur de présider le comité.

Notre mandat consiste à étudier les mesures législatives et d'autres questions qui se rapportent aux peuples autochtones du Canada en général. Nous poursuivons aujourd'hui notre étude en écoutant des témoignages sur le sujet du projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières nations.

Bien que les réseaux d'eau et d'eaux usées ainsi que leur gestion relèvent généralement des gouvernements provinciaux et territoriaux, l'approvisionnement des réserves en eau potable relève du gouvernement fédéral et des Premières nations. Au gouvernement fédéral, l'approvisionnement des réserves en eau

safe drinking water on reserve: Aboriginal Affairs and Northern Development Canada, Health Canada and Environment Canada. First Nations communities, through their chief and council, are responsible for the design, operation and maintenance of their water systems, for which they assume 20 per cent of the costs.

This evening, we will hear from witnesses from the Union of British Columbia Indian Chiefs and the Mohawk Council of Akwesasne.

[*Translation*]

Before we hear from our witnesses, I would like to introduce the members of the committee here this evening.

[*English*]

On my left is Senator Lillian Dyck, deputy chair of the committee, from the province of Saskatchewan. Next to Senator Dyck is Senator Lovelace Nicholas from the province of New Brunswick. Next to her is Senator Hubley from the province of Prince Edward Island. On my right is Senator Tkachuk from the province of Saskatchewan. Next to him is Senator Percy Mockler from the province of New Brunswick. Next to Senator Mockler is Senator Raine from British Columbia. Next to her is Senator Demers. Last, but definitely not least, from the province of Ontario, we have Senator Don Meredith.

Members of the committee, would you please join me in welcoming our witnesses: Chief Robert Chamberlin, Vice-President of the Union of British Columbia Indian Chiefs; and from the Mohawk Council of Akwesasne, Grand Chief Michael Mitchell, Chief John Adams, and James Ransom, Director.

Witnesses we look forward to your presentations. We would like you to keep them as concise and as precise as possible to allow time for honourable senators to put questions to you in relation to your presentations and to the issue generally before us.

Without further ado, I am sort of partial to the West, as much as I have always liked you, Grand Chief Mitchell. Have you decided between you who should go first? He goes first? Robert Chamberlin, go ahead sir.

Chief Robert Chamberlin, Vice-President, Union of British Columbia Indian Chiefs: I would like to open my participation with a prayer song. It talks of reaching to the other side, to the spirit world, for assistance so that our lives are of greater purpose and so that we see a better future for our children. I think, in all the work that we do in leadership for First Nations and in your role as senators, this is the essence of what we try to do and work towards — to see what is best for the future.

I will magically turn this into a drum.

[*The witness sang in his native language.*]

potable salubre relève principalement de trois ministères : Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Santé Canada et Environnement Canada. Les collectivités des Premières nations, par l'intermédiaire de leurs chefs et leurs conseils, sont chargées de concevoir, de construire, d'exploiter et d'entretenir leurs réseaux d'alimentation en eau, dont elles assument 20 p. 100 des coûts.

Ce soir, nous entendrons des témoins de l'Union of British Columbia Indian Chiefs et du Conseil des Mohawks d'Akwesasne.

[*Français*]

Avant d'entendre nos témoins, j'aimerais présenter les membres du comité présents ce soir.

[*Traduction*]

À ma gauche, le sénateur Lillian Dyck, de la Saskatchewan, vice-présidente du comité. À côté du sénateur Dyck se trouve le sénateur Lovelace Nicholas, du Nouveau-Brunswick. À côté d'elle se trouve le sénateur Hubley, de l'Île-du-Prince-Édouard. À ma droite se trouvent le sénateur Tkachuk, de la Saskatchewan, le sénateur Percy Mockler, du Nouveau-Brunswick, le sénateur Raine, de la Colombie-Britannique, le sénateur Demers, puis, le dernier, mais certainement pas le moindre, le sénateur Don Meredith, de l'Ontario.

Chers collègues, veuillez vous joindre à moi pour accueillir nos témoins : le chef Robert Chamberlin, vice-président de l'Union of British Columbia Indian Chiefs, et, du Conseil des Mohawks d'Akwesasne, le grand chef Michael Mitchell, le chef John Adams et James Ransom, directeur.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Nous sommes impatients d'entendre vos exposés. Nous vous demandons d'être aussi concis et précis que possible, de sorte que les sénateurs puissent avoir le temps de vous poser des questions se rapportant à vos exposés et au sujet que nous examinons aujourd'hui.

Commençons sans plus tarder. J'ai un certain penchant vers l'Ouest, même si je vous ai toujours apprécié, grand chef Mitchell. Avez-vous décidé entre vous qui commence? C'est Robert Chamberlin qui commence? Eh bien, allez-y, monsieur.

Chef Robert Chamberlin, vice-président, Union of British Columbia Indian Chiefs : J'aimerais commencer par une prière chantée. Avec cette prière, on implore l'autre côté, le monde spirituel, de nous venir en aide afin que nos vies aient un meilleur sens et que nos enfants aient un meilleur avenir. Je crois que, dans tous nos efforts de leadership pour les Premières nations et dans votre rôle de sénateurs, c'est l'essence même de ce que nous tentons de faire, ce que nous visons : voir ce qu'il y a de mieux pour l'avenir.

Je vais, par magie, transformer ceci en un tambour.

[*Le témoin chante dans une langue autochtone.*]

I am the elected chief of the Kwicksutaineuk-ah-kwaw-ah-mish First Nation of Gilford Island. I am here in my capacity as Vice-President of the Union of British Columbia Indian Chiefs. I have asked you all to hear the words that I am speaking from my heart on behalf of our people and on behalf of the all the First Nations in British Columbia. The Union of British Columbia Indian Chiefs was created in 1969. We have been at the forefront of a charge for a fair and just settlement of the land question in British Columbia.

Today, we have 104 First Nations as members. I think this is a significant number in British Columbia and a significant number nationally as well. We have previously presented. I have been here before, and I will speak largely on the same topics. I want to advise you that we will speak of the Constitution of Canada. We are also going to speak about the Supreme Court of Canada and its rulings. We will also make reference to the UN Declaration on the Rights of Indigenous People. I outline these at the outset so that we can see the seriousness of what we are basing our discussions on as First Nations. These are not simple policies; they are things that define this country and, within that context, define your role as senators within the democracy that we find in Canada. I implore you to reach inside yourselves to ensure that you step up and fulfil your role in the broadest possible sense and hear what it is that First Nations are bringing to your attention today.

I will also make reference to the expert panel that toured Canada a number of years ago, a well-resourced effort by the federal government to gather information relating to the conditions of water and to gather First Nations input on a way forward. I will talk of the pre-conditions. I will also speak of the Assembly of First Nations' First Nations Water Technical Advisory Group, which I participated in for about three years, on behalf of the BCAFN. I will also speak of the experience of the Kwicksutaineuk-ah-kwaw-ah-mish people of Gilford Island and the challenges we faced in securing safe drinking water. We enjoyed a do-not-consume order for 10 years. That is a shame, in this day and age, within Canada. The Union of British Columbia Indian Chiefs has a resolution that causes me to be in front of you today. Resolution 2010-36 called for abandonment of Bill S-11 in its current form. I know that we are here today to speak of Bill S-8, but, with such minute changes in the bill, the issues are largely the same. It must be severely amended, as the Union has pointed out a number of times, so that it does not infringe on the Aboriginal title and rights of First Nations of British Columbia and of Canada at large. It is so flawed that we feel it needs to be scrapped, and we need to go back to the drawing board. With the majority that Prime Minister Stephen Harper enjoys, it is within his grasp to do what is right, and I implore all of you to assist him in striking down this bill.

Je suis le chef élu de la Première nation Kwicksutaineuk-ah-kwaw-ah-mish de l'île Gilford. Je suis ici en ma qualité de vice-président de l'Union of British Columbia Indian Chiefs. J'ai demandé à ce que vous entendiez tous les mots qui me viennent du coeur et que je prononce au nom de mon peuple, et de toutes les Premières nations de la Colombie-Britannique. L'Union of British Columbia Indian Chiefs a été créée en 1969. Nous avons été au premier rang de la lutte pour le règlement juste et équitable de la question des terres en Colombie-Britannique.

Aujourd'hui, nous avons 104 Premières nations membres. Je crois que ce nombre est appréciable pour la Colombie-Britannique et appréciable aussi pour l'ensemble du pays. Nous avons témoigné auparavant. J'ai déjà été ici, et je parlerai essentiellement des mêmes sujets. Je vous préviens que nous parlerons de la Constitution du Canada. Nous parlerons de la Cour suprême du Canada et de ses décisions. Nous ferons également allusion à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Je le précise dès le départ pour que nous puissions établir le caractère sérieux de ce sur quoi nous, les Premières nations, fondons nos discussions. Ce ne sont pas de simples politiques; ce sont des choses qui définissent notre pays et, dans ce contexte, définissent votre rôle de sénateurs au sein d'un Canada démocratique. Je vous supplie d'aller au plus profond de vous pour vous assurer que vous vous acquittez de votre rôle dans son sens le plus large, et entendez ce que les Premières nations vous disent aujourd'hui.

Je parlerai aussi du groupe d'experts qui a fait le tour du Canada il y a un certain nombre d'années, un effort auquel le gouvernement fédéral a consacré bien des ressources pour recueillir des renseignements sur la qualité de l'eau et obtenir le point de vue des Premières nations sur la voie à suivre. Je parlerai des conditions préalables. Je parlerai aussi du Groupe consultatif technique sur l'eau, de l'Assemblée des Premières Nations, auquel j'ai participé pendant à peu près trois ans au nom de l'APN de la Colombie-Britannique. Je parlerai aussi de ce qu'a vécu le peuple Kwicksutaineuk-ah-kwaw-ah-mish de l'île de Gilford et des difficultés que nous avons eues à obtenir de l'eau potable. Nous avons vécu 10 ans d'ordonnance de non-consommation. Au Canada, de nos jours, c'est une honte. L'Union of British Columbia Indian Chiefs a une résolution qui m'amène devant vous aujourd'hui, la résolution 2010-36 qui réclame l'abandon du projet de loi S-11 sous sa forme actuelle. Je sais que nous sommes ici pour parler du projet de loi S-8, mais, à de très petites différences près, les questions abordées dans ces deux textes de loi sont essentiellement les mêmes. Comme l'union l'a déclaré à plusieurs reprises, le projet de loi doit être considérablement modifié de sorte qu'il n'empiète pas sur les titres et les droits ancestraux des Premières nations de la Colombie-Britannique et du Canada dans son ensemble. Il laisse tellement à désirer qu'à notre avis, il doit être annulé et réécrit entièrement. Avec son gouvernement majoritaire, le premier ministre Stephen Harper a la possibilité de faire ce qui est juste, et je vous implore de l'aider à invalider ce projet de loi.

We understand that this bill was introduced on February 29, and we had hoped that it would have incorporated the recommendations that came out of Bill S-11. Sadly, they are missing.

I want to deliver a clear message to the Senate committee that we are not headed in the right direction with Bill S-8, and we absolutely need to start over. You must realize that there are zero guarantees that First Nations could meet regulations that would be developed under the bill without adequate guaranteed capacity. This is an item clearly found in the report that the expert panel delivered to Canada. Further, the bill infringes upon constitutionally protected Aboriginal title rights and treaty rights, fails to recognize First Nation authority or jurisdiction and does not provide for accountability to First Nations, the very people the bill is supposed to help. The problems that we find with drinking water in Canada are not due to a lack of legislation but to a lack of adequate resourcing from the federal government to make the necessary changes to deliver safe drinking water. In 2012, safe drinking water for First Nations in Canada should not be an issue.

We are concerned that if this bill does pass, it will set up us for failure. The current funding model of 80/20 does not give us the resources that we need. It is far too well known that many First Nations that are living in poverty and so forth will not be able to adequately come up with the balance of the money. It must be fully resourced. We need the resources to ensure that the infrastructure is up to speed. We need resources to ensure that the capacity needs are met, that we look to invest in our people for a long-term solution and that we look to include First Nations in a meaningful, clear way, guided by the Supreme Court of Canada's rulings about the consultation requirements that the federal government is meant to defend the honour of the Crown with.

The expert panel was very clear in the fact that Canada needed to close the resource gap, and we have not seen anything to that measure. Some monies came out of stimulus package a number of years back that were tagged along for First Nations. I understand some money has been identified in this last budget to assist. However, it is nowhere near what the expert panel has described as what kind of resourcing would be necessary. When it recommended several billion dollars to meet the need, it showed the Canadian government's contribution in excess of \$100 million is still woefully inadequate. To off-load the responsibility to First Nations without having proper equipment and capacity is not in the best interests of Canada.

We respect the fact that there are some First Nations in Canada that have been working with the federal government in developing this. We are by no means calling into question their authority or their opinion or offering judgment upon it. I am here to tell you that in British Columbia we reject Bill S-8, just as we rejected Bill S-11. The Union of British Columbia Indian Chiefs

Le projet de loi a été déposé le 29 février, et nous espérons qu'il incorporerait les recommandations qui ont découlé du projet de loi S-11. Hélas, elles ne s'y trouvent pas.

Je veux vous signifier clairement que nous n'allons pas du tout dans le bon sens avec le projet de loi S-8, et que nous devons absolument tout recommencer. Vous devez vous rendre compte qu'il n'est pas du tout garanti que les Premières nations puissent respecter des règlements élaborés en vertu du projet de loi sans une garantie de capacités adéquates. Cela est clairement dit dans le rapport du groupe d'experts. De plus, le projet de loi empiète sur les titres et les droits ancestraux, et les droits issus de traités, qui sont protégés par la Constitution; il ne reconnaît pas l'autorité et la compétence des Premières nations et ne prévoit pas l'obligation de rendre des comptes aux Premières nations, justement les personnes que ce projet de loi est censé aider. Les problèmes d'eau potable au Canada ne sont pas causés par l'absence de lois; ils sont dus au fait que le gouvernement fédéral ne consacre pas les ressources nécessaires aux changements que requiert l'approvisionnement en eau potable salubre. En 2012, l'approvisionnement des Premières nations en eau potable salubre ne devrait pas être un problème.

Nous avons bien peur que si ce projet de loi est adopté, nous serons voués à l'échec. La formule actuelle de financement 80-20 ne nous procure pas les ressources nécessaires. On sait trop bien que de nombreuses Premières nations qui vivent dans la pauvreté ne seront pas en mesure de produire le reste de l'argent. Le financement doit être entier. Nous devons avoir les ressources qui nous permettent de veiller à ce que l'infrastructure soit adéquate. Nous avons besoin des ressources qui nous permettent de répondre aux besoins en capacité et de nous assurer que nous établissons pour nos gens une solution à long terme, et que nous incluons efficacement et sans équivoque les Premières nations, en nous fondant sur les décisions de la Cour Suprême du Canada au sujet des consultations par lesquelles le gouvernement fédéral est censé défendre l'honneur de la Couronne.

Le groupe d'experts a indiqué clairement que le Canada doit combler l'écart de ressources; or, nous n'avons vu aucune mesure prise à cet effet. On a attribué, il y a plusieurs années, quelques montants d'argent dans le cadre de mesures de relance dont un certain aspect visait les Premières nations. Si j'ai bien compris, le dernier budget prévoyait certains montants d'aide. Cependant, ils sont très loin du niveau de ressources que le groupe d'experts a qualifié de nécessaire. Par comparaison aux milliards de dollars que ce groupe a recommandés, la contribution de plus de 100 millions de dollars du gouvernement fédéral est encore nettement insuffisante. Se décharger de la responsabilité sur le dos des Premières nations sans voir à ce que celles-ci disposent de l'équipement et de la capacité nécessaires est loin d'être dans l'intérêt du Canada.

Nous respectons le fait que certaines Premières nations du Canada ont collaboré avec le gouvernement fédéral à l'élaboration de ceci. Nous ne mettons pas en doute leur autorité ou leur opinion, ni ne jugeons celles-ci. Je viens ici vous déclarer qu'en Colombie-Britannique, nous rejetons le projet de loi S-8, tout comme nous avons rejeté le projet de loi S-11.

as a resolution has submitted a number of letters to the government clearly and categorically explaining the issues we have. When Bill S-8 comes out without having any kind of meaningful change encompassing our recommendations and direction, it flies in the face of the UN Declaration on the Rights of Indigenous People.

The UN declaration is something that Canada purports to the UN that they uphold and support. The actions that the government is taking do not match the words. To me, it underlines the hollow gestures that Canada continues to enjoy by recognizing the UN declaration without bringing it to the ground in a meaningful way in which First Nations can engage and look after our citizens, our children and our generations to come. These are not lofty goals but things that each and every one of us has deep in our hearts for our children and our grandchildren. We as leaders of First Nations must stand up at every opportunity and explain that the government's words, if they are hollow, need to be exposed to Canadians and to the world.

Bill S-8 was written without consultation and a combination of all First Nations in Canada. It does not recognize the existing authority and jurisdiction of First Nations over their lands. It does not guarantee that First Nations will have access to safe drinking water. There is no commitment in the bill to provide certainty of adequate engagement and involvement of First Nations in the development of regulations. Bill S-8 states regulation will supersede existing First Nation laws except where there is a self-government agreement recognized by federal statute. Given that many First Nations do not have such an agreement, Bill S-8 represents and undermining of First Nation self-determination and authority.

Although the bill includes a loose commitment in the preamble of the First Nation input to the development of the regulations, there is still no capacity provided for this development. Further, this commitment is top down and does not actively coordinate authority. Bill S-8 included an extremely weak and unacceptable non-derogation/abrogation clause that still permits infringement on constitutionally protected rights. This is unacceptable. The Constitution of this country is the foundation of the democracy. For us to enact a bill that will clearly be in defiance of that is unacceptable. It should be unacceptable to every Canadian and to everyone in this room as a senator, in my humble opinion.

I want to talk about Gilford Island and our 10 years of a do-not-consume order. Once we were granted access to federal media and your feet were in the fire, then we got some action for our village. Along the way, there was a pilot project where we ran three reverse osmosis plants in concert, which were never designed to work together. There were software collisions and control issues and it drained the one well that we had. It added additional costs of drilling two new wells and the need for broadband Internet. We turned to the government to live up to its word

L'Union of British Columbia Indian Chiefs a adressé au gouvernement de nombreuses lettres qui présentent clairement et catégoriquement nos objections. En n'incorporant aucune modification importante qui tienne compte de nos recommandations et demandes, le projet de loi S-8 déposé va à l'encontre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le Canada a déclaré à l'ONU qu'il appuyait cette déclaration. Cependant, les mesures que prend le gouvernement n'appuient pas son propos. À mon sens, cela souligne la vacuité des gestes que le Canada continue de poser en approuvant la déclaration des Nations Unies tout en s'abstenant d'en appliquer l'esprit de sorte que les Premières nations puissent agir, prendre soin de leurs gens, de leurs enfants et des générations futures. Ce ne sont pas de grandes idées, mais des choses que nous souhaitons tous ardemment pour nos enfants et nos petits-enfants. En notre qualité de dirigeants de Premières nations, nous devons nous dresser chaque fois que nous le pouvons et expliquer que les propos du gouvernement, s'ils sont vides, doivent être exposés aux Canadiens et au reste du monde.

Le projet de loi S-8 a été rédigé sans consultation de l'ensemble des Premières nations du Canada. Il ne reconnaît pas l'autorité et la compétence des Premières nations sur leurs terres. Il ne garantit pas l'approvisionnement des Premières nations en eau potable salubre. Il n'avance aucune certitude que les Premières nations participeront à l'élaboration des règlements. Le projet de loi S-8 stipule que les règlements l'emporteront sur les textes législatifs des Premières nations, sauf quand il y a une entente d'autonomie gouvernementale au titre d'une loi fédérale. Étant donné que de nombreuses Premières nations n'ont pas une telle entente, le projet de loi S-8 sape l'autodétermination et l'autorité des Premières nations.

Bien qu'il y ait dans le préambule du projet de loi un vague engagement à l'endroit de la participation des Premières nations dans l'élaboration des règlements, aucune capacité n'est encore offerte à cet effet. Qui plus est, cet engagement va du haut vers le bas et ne coordonne pas activement l'autorité. Le projet de loi S-8 comprend une clause de non-dérogation ou d'abrogation extrêmement faible et inacceptable qui permet encore l'atteinte aux droits des Autochtones protégés par la Constitution. C'est inacceptable. Dans notre pays, la Constitution est le fondement de la démocratie, et adopter un projet de loi qui y contrevient est clairement inacceptable. À mon humble avis, c'est une chose que tous les Canadiens et tous les sénateurs présents ici aujourd'hui devraient trouver inacceptable.

J'aimerais parler maintenant de l'île Gilford et de nos 10 ans d'ordonnance de non-consommation. Cependant, dès que nous avons eu accès aux médias nationaux et que le feu a touché vos pieds, les choses ont commencé à bouger pour notre village. En cours de route, il y a eu un projet pilote au cours duquel nous avons exploité de front trois installations d'osmose inverse qui n'avaient pas été conçues pour fonctionner ensemble. Il y a eu des conflits de logiciels et des problèmes de commandes, et le seul puits que nous avions s'est vidé. Il a fallu assumer le coût

because it said that after one year of testing they would move it to a final phase. We are here three years later and our submission, by the good graces of AANDC, might get funded. We have taken what was supposed to be a pilot test and turned it into an interim solution, which was never intended.

If this is the experience of a small First Nation in British Columbia in an isolated community, then this is most likely what many First Nations in similar locations and isolated places will also face; and to me it is unacceptable. I think of communities like Kashechewan, Gilford Island and Attawapiskat. This clearly show the shortcomings in the Canadian government's approach to meeting the needs of First Nations and living up to its fiduciary obligations as defined by the Supreme Court and by the Constitution of Canada and what is included in the UN Declaration on the Rights of Indigenous People.

It is unacceptable that Canada continues to move forward top down and trying to do what is best for our First Nations people with the absence of our input. The days of colonialism are long gone, but it is still quite alive and well in many of the behaviors of the federal government. We have to recognize this for what it is: a further denial of First Nations as peoples and a perpetuation of the doctrine of discovery. The behaviours of the government in the court show that we still must demonstrate to the court that we are actually people. Canadians and this great country of Canada deserve much better from the federal government. It must live up to the human rights standards that it supports internationally and to bring that home and make sure our backyards are taken care of as we wonder around the world and point fingers at other countries and their human rights infringements.

I want to talk about the source to tap notion from AANDC. Source water protection: I think the federal government would do much better in devoting some resources, which are now being directed to Bill S-8 and Bill S-11, and directing that energy into resources to develop some sort of meaningful arrangement — a mechanism — to engage with the provincial governments across Canada. The federal government purports to look after the source water protection but has no authority in the watersheds or the water tables that we find in British Columbia. That falls under provincial jurisdiction. Right away, we have a government that cannot even live up to the commitment it makes and purports to be seen as some measure of progress for itself.

How is it that the federal government can guarantee any First Nation source water protection when it has no authority in our territories, which the Crown has generously taken from our people?

additionnel de creuser deux autres puits et d'installer une connexion Internet à large bande. Nous avons demandé au gouvernement de tenir sa parole, car on nous avait dit qu'après un an d'essai le projet passerait à sa phase finale. Trois ans plus tard, nous entrevoyons maintenant la possibilité d'obtenir le financement de notre proposition, grâce à la bonne volonté d'AANDC. Nous avons transformé un essai pilote en une solution intérimaire, ce qui n'était pas l'intention initiale.

Voilà ce qu'une petite Première nation dans une collectivité isolée de Colombie-Britannique a vécu, et c'est ce à quoi de nombreuses Premières nations dans des endroits isolés semblables devront très probablement s'attendre; je trouve ça inacceptable. Je pense aux collectivités comme Kashechewan, l'île Gilford et Attawapiskat. Elles démontrent clairement les lacunes que présente la démarche du gouvernement canadien quand il s'agit de répondre aux besoins des Premières nations et de s'acquitter de ses obligations fiduciaires selon la Cour suprême du Canada, la Constitution du Canada et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Il est inacceptable que le Canada continue de suivre une démarche de haut en bas et de tenter d'agir dans l'intérêt des Premières nations sans notre apport. L'époque du colonialisme est passée depuis longtemps; pourtant, il est encore très évident dans bien des comportements du gouvernement fédéral. Il faut dire les choses comme elles sont : c'est encore un déni des droits des Premières nations en tant que peuple, et une perpétuation de la doctrine de la découverte. La façon dont le gouvernement agit à la cour démontre que nous devons encore prouver à la cour que nous sommes un peuple. Les Canadiens et le merveilleux pays qu'est le Canada méritent mieux de la part du gouvernement fédéral. Ce gouvernement doit respecter les normes applicables aux droits de la personne qu'il préconise sur la scène internationale, les appliquer dans son propre pays et s'assurer que tout est beau dans sa cour avant de montrer du doigt les autres pays et de dénoncer leur violation des droits de la personne.

Je voudrais parler de ce qu'AANDC appelle la démarche « de la source au robinet »; la protection des sources d'eau. À mon avis, le gouvernement fédéral ferait mieux de prendre les ressources qui sont actuellement consacrées aux projets de loi S-8 et S-11 et de les rediriger vers la conception d'un dispositif quelconque, un moyen utile de collaborer avec les gouvernements provinciaux. Le gouvernement fédéral prétend s'occuper de la protection des sources d'eau, mais les bassins hydrographiques ou les nappes que nous avons en Colombie-Britannique ne relèvent pas de sa compétence. Ils relèvent de la compétence provinciale. Rien que là, on peut voir que le gouvernement n'est même pas capable de respecter son engagement et de se conformer à l'image progressiste qu'il cherche à projeter.

Comment donc le gouvernement fédéral peut-il garantir une protection quelconque de l'eau des Premières nations quand nos territoires, que la Couronne a si généreusement pris de notre peuple, ne relèvent pas de sa compétence?

In conclusion, I would like to reiterate that the UBCIC opposes Bill S-8 in its current form for the reasons given today. Once again, we recommend that the current bill be scrapped and that a new process begin, one that involves appropriate consultations and accommodation with all First Nations, one that addresses the capacity gap, and one that works toward a regulatory regime that reflects Aboriginal title, Aboriginal rights, treaty rights, our jurisdiction and guaranteed access to safe drinking water. The government needs to identify for Canadians so that they can have comfort and some confidence in this government to meet the needs of First Nations. It needs to be adequate resourcing and a long-term commitment for capacity; and it needs to be a regulatory regime that will not handcuff First Nations or pull one leg out from under us so we can stumble along. That is not a solution. It is time we brought the UN declaration to the ground.

In addition to being the elected chief of the Kwicksutaineuk-ah-kwaw-ah-mish people, I am a Canadian citizen. That tells me that each and every one of you senators is my senator. I implore you to do what is right. I implore you to put a stop to this foolishness of Bill S-8 and that you stand and hold the ground that you are charged to do with your responsibilities and capacity and push back on this bill and let the majority government know that it is unacceptable. You are hearing the words from First Nations across Canada that you accept the breadth and width of the responsibilities bequeathed upon you as senators and that you stand tall. I will be standing beside you to cheer you on when you do that, Senator St. Germain; I know it is in your heart.

[The witness spoke in his native language.]

Michael Mitchell, Grand Chief, Mohawk Council of Akwesasne:

[The witness spoke in his native language.]

We want to thank you for allowing us to speak in your house. We bring greetings from our people in Akwesasne, from the eldest to the youngest in our community.

We are here to talk about an issue that concerns our people greatly, for we live in the St. Lawrence Valley. We live along the river called the St. Lawrence. Water is very much part of our lives. We live on the river, we breathe, we pay respect to Mother Earth, to the water, the land, the air that we breathe. Those traditions are still very much with us. It is for those reasons that people have asked us to speak out.

We have brought a paper that we will leave with you at the conclusion of our presentation as a way for you to remember our words. I want to quote a bit of it to let you know what is on our minds.

The Mohawk Council of Akwesasne supports safe drinking water and the need to develop regulations governing drinking water, water quality and waste water disposal on First Nation reserves. However, we are greatly concerned with Bill S-8, the safe

En conclusion, je répète que l'UBCIC s'oppose au projet de loi S-8 sous sa forme actuelle pour les raisons que j'ai présentées aujourd'hui. Une fois de plus, nous recommandons que le projet de loi actuel soit annulé et qu'on entreprenne une nouvelle démarche qui comprend les étapes appropriées de consultation et d'accommodement de toutes les Premières nations, qui comble l'écart de capacité, qui progresse vers un régime de réglementation qui respecte les titres et les droits ancestraux des Autochtones, les droits issus de traités et notre compétence, et qui garantit l'approvisionnement en eau potable salubre. Le gouvernement se doit de définir ce régime aux Canadiens de sorte que ceux-ci puissent avoir confiance en sa capacité de combler les besoins des Premières nations. Le régime réglementaire doit prévoir des ressources adéquates et un engagement à long terme à l'endroit de la capacité; il ne doit pas menotter les Premières nations ni leur tirer dans les pattes. Ce n'est pas une solution. Il est temps que nous suivions l'esprit de la déclaration des Nations Unies.

Je suis le chef élu du peuple Kwicksutaineuk-ah-kwaw-ah-mish et je suis aussi citoyen canadien, ce qui me dit que chacun d'entre vous est mon sénateur. Je vous supplie de faire ce qui est juste. Je vous supplie de mettre fin à la mauvaise plaisanterie qu'est le projet de loi S-8 et de vous acquitter de vos responsabilités de sénateurs en refusant ce projet de loi et en signifiant au gouvernement majoritaire qu'il est inacceptable. Vous entendez les Premières nations vous demander d'accepter l'ampleur des responsabilités qui vous sont conférées en votre qualité de sénateurs, et d'être fermes. Je serai debout à vos côtés pour vous encourager quand vous le ferez, sénateur St. Germain; je sais que vous en êtes capable.

[Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.]

Michael Mitchell, grand chef, Conseil des Mohawks d'Akwesasne :

[Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.]

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de vous parler dans votre demeure. Nous vous transmettons les salutations de notre peuple à Akwesasne, des plus âgés aux plus jeunes de notre collectivité.

Nous sommes ici pour parler d'une question qui préoccupe grandement notre peuple, car nous vivons dans la vallée du Saint-Laurent. Nous vivons le long du fleuve Saint-Laurent. L'eau fait partie intégrante de notre vie. Nous vivons sur les rives du fleuve, nous respirons, nous rendons hommage à la Terre mère, à l'eau, aux terres et à l'air que nous respirons. Ces traditions sont encore très fortes chez nous. Voilà pourquoi nos peuples nous ont demandé de nous faire entendre.

Nous avons apporté avec nous un document que nous vous laisserons à la fin de notre exposé pour que vous vous rappeliez nos paroles. Je voudrais vous en citer quelques passages pour que vous sachiez ce que nous avons à l'esprit.

Le Conseil des Mohawks d'Akwesasne appuie l'eau potable et la nécessité d'élaborer des règlements régissant l'eau potable, la qualité de l'eau et l'élimination des eaux usées sur les réserves des Premières nations. Cependant, nous sommes grandement préoccupés par le

drinking water for First Nations act. It does not reflect the discussion that has been had in support of it. We believe that substantial improvements are required so that it can best meet the needs of all First Nations. The single best issue with the proposed legislation is the opportunity that is being missed to help First Nations and Aboriginal people grow and assume greater responsibilities to efficiently and effectively regulate their drinking and waste water systems.

Despite its steady intent, the proposed legislation, as presently worded, does not allow for growth in First Nations, does not allow for a maturing of their ability to manage their own affairs, and does not promote capacity development at the community level. We will always be subject to someone else's control — provinces and/or unnamed third parties.

In the years since the 1950s, when industrialization of the St. Lawrence River Valley occurred, Akwesasne became one of the most polluted reserves in Canada. Industrial pollution has impacted the water we drink and the air we breathe for the past 60 years. We are located in one of 43 areas of concern identified in the Great Lakes Basin. Out of necessity, we have developed the skills of our environmental staff in Akwesasne to effectively respond to these environmental issues. Over time, we have successfully integrated our traditional ecological knowledge with Western science in order to best protect our community's environment. As a result, we have one of the most qualified and experienced environmental staffs on a reserve in Canada.

Akwesasne is one of the largest First Nations in Canada, with a membership population of over 11,000. It is an international community located in Canada and in the United States. An additional 6,000 to 7,000 Mohawks reside on the American side in one community. We have one state, two provinces, two countries. Our unique geographic locate has compelled us to develop our ability to deal with multiple jurisdictions on a daily basis.

We strongly support development and enforcement of community laws. We have a justice department and a court system. We have had a drinking water bylaw in place since 1964 that provides rules for the construction and maintenance of a waterworks system and regulates water supplies. We also have a wildlife conservation law that is needed to serve the areas we live in, which includes water, islands, wildlife and fish. Those are our brothers and sisters and we have an obligation to look after them.

We have assembled all the staff necessary to properly regulate drinking water safety. Our health department is one of the largest in our government. We have a health director, the equivalent of a health minister at a First Nations level. We have trained professionals; an environmental health officer and community nurses to collect water samples. We have a department of technical services that supervises the operation of our two

projet de loi S-8, Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières nations. Il ne reflète pas la discussion qui s'est déroulée à son appui, et nous croyons que des améliorations substantielles sont nécessaires afin qu'il réponde aux besoins de toutes les Premières nations. Le plus gros problème que présente le projet de loi est la possibilité manquée d'aider les Premières nations et les peuples autochtones à grandir et à gérer plus efficacement leur eau potable et leurs eaux usées.

Malgré son intention déclarée, tel qu'il est actuellement formulé, le projet de loi ne permet pas la croissance chez les Premières nations, ne permet pas une maturation de leur capacité à gérer leurs propres affaires et ne promeut pas le développement des capacités à l'échelle de la collectivité. Nous serons toujours assujettis au contrôle de quelqu'un d'autre, les gouvernements provinciaux ou des tiers.

Depuis les années 1950, le début de l'industrialisation de la vallée du Saint-Laurent, Akwesasne est devenue une des réserves du Canada les plus polluées. La pollution industrielle a touché l'eau que nous buvons et l'air que nous respirons depuis 60 ans. Nous sommes situés dans l'un des 43 secteurs problèmes identifiés dans le bassin des Grands Lacs. Par nécessité, nous avons développé les compétences de notre personnel responsable de l'environnement pour répondre efficacement à ces questions environnementales. Au fil du temps, nous avons réussi à intégrer nos connaissances écologiques traditionnelles à la science occidentale afin de mieux protéger l'environnement de notre collectivité. En conséquence, notre personnel est l'un des plus qualifiés et expérimentés qui soit en matière d'environnement dans une réserve au Canada.

Akwesasne est l'une des plus grandes Premières nations au Canada avec une population de plus de 11 000 habitants. C'est une collectivité internationale qui se trouve au Canada et aux États-Unis. Du côté américain, il y a une collectivité de 6 000 à 7 000 Mohawks. Nous avons un État, deux provinces et deux pays. Notre situation géographique unique nous a contraints à développer notre capacité à traiter quotidiennement avec plusieurs compétences.

Nous appuyons fortement le développement et l'exécution des lois de la collectivité. Nous avons un système de cours et un département de la justice. Nous avons un règlement sur l'eau potable, depuis 1964, qui prévoit des règles pour la construction et l'entretien d'un réseau d'aqueducs et régule l'approvisionnement en eau. Nous avons également une loi sur la conservation de la faune; c'est indispensable pour les régions dans lesquelles nous vivons, car on y trouve de l'eau, des îles, des animaux sauvages et des poissons. Ce sont nos frères et soeurs, et nous avons l'obligation d'en prendre soin.

Nous avons assemblé tout le personnel nécessaire pour gérer correctement la sécurité de l'eau potable. Notre département de santé est l'un des plus grands dans notre gouvernement, et nous avons un directeur de la santé, l'équivalent d'un ministre de la santé au niveau des Premières nations. Nous avons formé des professionnels, un agent de la santé environnementale et des infirmières communautaires chargés de prélever des échantillons

Class III water treatment plants, our one Class I water treatment plant and two Class II plants. We also have one Class II waste water treatment facility and four Class I plants. We have nine provincially certified water and waste water plant operators.

Over time our people have gone to school and become certified in order to protect the health interests of our people, our community. We bring to you our experience. You do not have to entice us to be concerned about health and water in our community, because we have done those things. Sometimes you have to create laws in spite of federal and provincial laws and regulations. Over time, we have gained acceptance in partnerships with the provinces, the federal government and Indian Affairs when they saw the objectives and goals that we have set. We want to bring to you our experience from what we have learned and the capacity-building that our people have developed over time.

Aboriginal rights and treaties are constitutionally protected and they must be upheld. Aboriginal rights arise from our longstanding relationship with our lands, and the waters of the world are an integral part of this relationship. We refer to them as the bloodlines of our Mother Earth. We acknowledge the responsibility to quench the thirst of all life in our thanksgiving address. Our Aboriginal rights give us inherent responsibilities to protect the waters.

Treaties are an important part of our history. The Two-Row Wampum and Silver Covenant Chain are two of our oldest treaties and were used to establish our relationship with the Europeans hundreds of years ago. They are based on principles of peace, good mind and strength by making sure our words and actions match.

In the 17th century, in the St. Lawrence Valley our people made the Oswegatchie Treaty, the Treaty of Kahnawake. Those treaties secured our Aboriginal rights in the St. Lawrence Valley where we live. From the earliest times until today our people have built our nationhood status.

We are presently involved in the last leg of self-government negotiations with Canada, and we have outlined and articulated our position. That process of negotiations has been going on since 1988 and more so in the last five years.

Going forward, our mission is to protect our people, our lands and waters. Aboriginal and treaty rights are inherently protective of the natural world, including the waters. They are constitutionally protected rights of First Nations that are recognized in section 35 of the Constitution Act, 1982. We cannot imagine federal First Nation safe drinking water legislation being enacted that would take away our constitutionally protected Aboriginal or treaty rights and that such an action would somehow be viewed as a positive step.

d'eau. Nous avons un département des services techniques qui supervise le fonctionnement de nos deux usines de traitement de l'eau de classe 3, notre usine de traitement de l'eau de classe 1 et deux usines de classe 2. Nous avons également une usine de traitement des eaux usées de classe 2 et quatre usines de traitement de l'eau de classe 1. Nous avons neuf opérateurs d'usines de traitement de l'eau et de traitement des eaux usées qui détiennent une accréditation provinciale.

Graduellement, nos gens ont été à l'école et ont obtenu les accréditations nécessaires pour protéger la santé de notre peuple et de notre collectivité. Nous mettons notre expérience à votre disposition. Vous n'avez pas besoin de nous convaincre de nous préoccuper de la santé et de l'eau dans nos collectivités parce que nous le faisons déjà. Parfois, nous devons créer des lois en dépit des lois et règlements fédéraux et provinciaux. Graduellement, nous sommes arrivés à nous faire accepter dans des partenariats avec les provinces, le gouvernement fédéral et les Affaires autochtones quand ils ont vu les buts et objectifs que nous avons fixés. Nous souhaitons vous faire bénéficier de l'expérience que nous avons acquise et des moyens de renforcer les capacités que nos peuples ont apprises avec le temps.

Les droits ancestraux et les droits issus des traités sont protégés par la Constitution et doivent être maintenus. Les droits ancestraux découlent de notre relation de longue date avec nos terres, et les eaux du monde font partie intégrante de cette relation. C'est ce que nous appelons les lignées de notre mère, la Terre. Dans notre action de grâce, nous reconnaissons la responsabilité d'étancher la soif de toute vie. Nos droits ancestraux nous attribuent la responsabilité inhérente de protéger les eaux.

Les traités ont été une partie importante de notre histoire. Le traité du wampum à deux rangs et le pacte d'amitié de la chaîne d'argent sont deux de nos plus anciens traités et ont servi à établir notre relation avec les Européens, il y a des centaines d'années. Ils reposent sur les principes de paix, de sagesse et de force, et encouragent à s'assurer que nos paroles et nos actions concordent.

Au XVII^e siècle, dans la vallée du Saint-Laurent, notre peuple a conclu le traité d'Oswegatchie et le traité de Kahnawake. Ces traités nous ont garanti nos droits autochtones dans la vallée du Saint-Laurent, où nous vivons. Depuis la nuit des temps, notre peuple a établi notre statut de nation.

Nous sommes actuellement à la dernière étape de négociations avec le Canada pour l'autonomie gouvernementale, et nous avons établi et articulé notre position. Ces négociations durent depuis 1988, et se sont intensifiées au cours des cinq dernières années.

Dans l'avenir, nous avons pour mission de protéger notre peuple, nos terres et nos eaux. Nos droits ancestraux et nos droits issus des traités protègent le monde naturel, y compris les eaux. Il s'agit de droits des Premières nations qui sont reconnus à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982. Nous ne pouvons pas imaginer l'adoption d'une loi fédérale sur l'eau potable des Premières nations qui nous retirerait nos droits ancestraux ou issus de traités, protégés par la Constitution, et qu'une telle action serait considérée comme une étape positive.

Instead, proposed federal legislation must contain a non-derogation clause indicating that the legislation should not be interpreted to abrogate or derogate from Aboriginal or treaty rights.

The last part of clause 3 of Bill S-8 infringes on the constitutionally protected rights of First Nations. While some believe this is an improvement over the language in Bill S-11, it is not enough to limit the likelihood that the legislation will interfere with our Aboriginal or treaty rights. The intent to protect Aboriginal and treaty rights must be clearly stated and Akwesasne strongly recommends the deletion of this last part. Section 3 should read:

For greater certainty, nothing in this act or the regulations is to be construed so as to abrogate or derogate from any existing Aboriginal or treaty rights of the Aboriginal peoples of Canada under section 35 of the Constitution Act, 1982.

I will now ask Chief John Adams to talk about the need to incorporate First Nations-driven approaches.

John Adams, Chief, Mohawk Council of Akwesasne: Thank you for letting me speak. Akwesasne currently cannot support Bill S-8 at all. We do feel the need for a water legislation bill, but the actual way it is going is a one-size-fits-all. For Akwesasne specifically, the grand chief has said we have the capability. We have been doing this since 1964, but in dropping Bill S-8 onto Akwesasne, I feel you will only hinder us. Instead of helping us, you are forcing it upon us.

Like my grand chief said, we are the second largest on-reserve First Nation. We are 40 minutes away from Ottawa. We have not been consulted. I have no idea why.

When you talk about the Indian Act, it allows us to make bylaws. We currently have a bylaw. Bill S-8 will supersede our bylaw. We can make our own bylaw, which we did, and if we have anything that goes against the legislation, the legislation will supersede it. How does that let us grow if you are implementing legislation over us?

Like the grand chief said, we are in agreement on principle on the federal lands nation building, sectoral agreement. We are currently in agreement in principle. However, currently, as the legislation reads, that does not matter; you have to be in one. We are going through it right now, so there is no leeway.

In the matrimonial legislation, Bill S-2, there is a clause for a transition period from First Nations communities that are in self-government agreements. Since we have not officially signed off on an agreement but have one in principle, Bill S-8 will fall on top of us and take control. How does that let us grow?

Au lieu de cela, la loi fédérale proposée doit contenir une clause de non-dérogation indiquant que la législation ne devrait pas être interprétée comme une abrogation des droits ancestraux ou issus de traités, ou une dérogation à ceux-ci.

La dernière partie de l'article 3 du projet de loi S-8 porte atteinte à des droits des Premières nations qui sont garantis par la Constitution. Bien que certains pensent que ce projet de loi est une amélioration par rapport à la formulation du projet de loi S-11, il ne suffit pas à limiter les probabilités que la loi portera atteinte à nos droits ancestraux ou issus de traités. L'intention de protéger les droits autochtones doit être clairement déclarée, et Akwesasne recommande fortement la suppression de la dernière partie. L'article 3 doit se lire comme suit :

Pour plus de certitude, rien dans la présente loi ou son règlement ne doit être interprété comme une abrogation des droits ancestraux ou des droits issus des traités, dont jouissent actuellement les peuples autochtones du Canada en vertu de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Je demanderais maintenant au chef John Adams de parler de la nécessité d'adopter des démarches axées sur les Premières nations.

John Adams, chef, Conseil des Mohawks d'Akwesasne : Merci de me céder la parole. À l'heure actuelle, Akwesasne ne peut pas du tout appuyer le projet de loi S-8. Nous reconnaissons la nécessité d'une loi qui régit l'eau, mais sa forme actuelle est une « taille unique ». Pour Akwesasne particulièrement, le grand chef a dit que nous avons la capacité. Nous le faisons depuis 1964, mais en forçant Akwesasne à accepter le projet de loi S-8, à mon avis, vous ne nous causerez que du tort. Au lieu de nous aider, vous nous contraignez.

Comme l'a dit mon grand chef, nous sommes la deuxième plus grande Première nation vivant dans des réserves. Nous sommes à 40 minutes d'Ottawa. Nous n'avons pas été consultés. Je ne sais pas pourquoi.

En ce qui concerne la Loi sur les Indiens, elle nous permet de prendre des règlements administratifs. Nous avons actuellement un règlement. Le projet de loi S-8 l'emportera sur notre propre règlement. Nous pouvons prendre nos propres règlements, ce que nous avons fait, mais s'il y a quelque chose qui contrevient à la loi, la loi l'emportera. Comment pouvons-nous grandir si vous nous imposez des lois?

Comme le grand chef l'a dit, nous sommes d'accord en principe en ce qui concerne l'accord sectoriel sur les terres fédérales et l'édification d'une nation. Nous sommes d'accord, en principe. Cependant, selon la formulation actuelle de la loi, cela n'a aucune importance; il faut faire partie d'un accord. Nous passons par ce processus maintenant, il n'y a donc aucune marge de manoeuvre.

Dans la loi qui porte sur les biens matrimoniaux, le projet de loi S-2, il y a une disposition qui prévoit une période de transition pour les collectivités de Premières nations qui ont une entente d'autonomie gouvernementale. Comme nous n'avons pas encore signé officiellement l'entente, mais avons une entente de principe, le projet de loi S-8 nous tombera sur la tête et contrôlera tout. Comment cela nous permet-il de grandir?

We have started talking to the provincial government about taking on the responsibility of water and waste water. We have favourable responses to that effect. Currently in Bill S-8 the minister may assign it to provincial regimes. How does that work for Akwesasne? You tell us. We have two provinces within one reserve. We are at a loss. Akwesasne has always maintained we will do it for ourselves.

If we cannot stop Bill S-8, we are looking for an exemption. We have the thoughts of our Iroquois communities across the St. Lawrence Valley up to Six Nations. We call it Iroquois Caucus. We look out for them; they look out for us. That is a significant amount of on-reserve people with water and waste water treatment plants.

Currently, Bill S-8 will not allow us to move forward at a community level or even at an Iroquois Caucus level. I beg of you, senators, do not move Bill S-8 through. You are only hindering the progressive communities.

With respect to Chief Chamberlin, we do feel that some people need help with waste water treatment plants. Akwesasne currently has a thousand homes on its systems with 27 kilometres of clean, safe, potable water. With the help of AANDC, we were able to do it. We still have 20 per cent more to go to continue this safe water project. If you want to see a difficult project, come to Akwesasne. It is 40 minutes away. We will show you that we had to cross waterways, the St. Lawrence, to get clean, safe, potable water from one house to another. We did that in collaboration with AANDC. We, as Akwesasne, have been doing stuff like this, collaboration, thinking outside the box, partnerships. Bill S-8 will no longer allow us to do that with water legislation.

With that, I will turn it over to our technician, Mr. Ransom, who has more information on the environment.

James Ransom, Director, Mohawk Council of Akwesasne: Thank you, senators. I wanted to address a couple of issues for you. The first one is with regard to section 5(1)(g) of Bill S-8, and that section deems First Nations the owner of drinking water or waste water systems in their communities. What it does not do, though, is recognize our ability as owners of those systems to effectively regulate them. Akwesasne and First Nations have a history of finding solutions to water issues, and the bill does not recognize that.

I wanted to share an example with you. In the 1990s, I was working at the Assembly of First Nations in their environment unit. We came across an issue regarding on-reserve water and waste water treatment plant operators. We found that provincial training programs for these operators were not working. The problem was that we were taking operators out of their

Nous avons entrepris des pourparlers avec le gouvernement provincial sur la possibilité que nous assumions la responsabilité de l'eau potable et des eaux usées. Les réactions à cet égard sont favorables. À l'heure actuelle, dans le projet de loi S-8, le ministre peut attribuer cette responsabilité à des régimes provinciaux. Comment cela fonctionnera-t-il pour Akwesasne? Dites-nous comment. Nous avons deux provinces à l'intérieur d'une réserve. Nous ne savons pas quoi faire. Akwesasne a toujours dit que nous assumerions nous-mêmes cette responsabilité.

Si nous ne pouvons pas arrêter le projet de loi S-8, nous demandons une exemption. Nous avons l'appui de nos collectivités iroquoises tout le long de la vallée du Saint-Laurent, et ce, jusqu'aux Six-Nations. C'est ce que nous appelons le caucus iroquois. Nous prenons soin d'eux et ils prennent soin de nous. Cela représente un nombre important de gens dans des réserves qui ont des installations d'alimentation en eau potable et des usines de traitement des eaux usées.

À l'heure actuelle, le projet de loi S-8 ne nous permettra pas d'aller de l'avant à l'échelle de la collectivité ni même à celle du caucus iroquois. Je vous en supplie, mesdames et messieurs, n'adoptez pas le projet de loi S-8. Vous ne faites qu'entraver le progrès des collectivités.

En ce qui concerne le chef Chamberlin, il est vrai que certaines collectivités peuvent avoir besoin d'aide pour ce qui est des usines de traitement des eaux usées. Akwesasne a présentement 1 000 logements dans son réseau et 27 kilomètres d'eau potable propre et salubre. C'est avec l'aide d'AANDC que nous avons réussi à faire cela. Il nous reste encore 20 p. 100 de ce projet d'eau salubre à réaliser. Si vous voulez voir un projet difficile, venez à Akwesasne. Nous ne sommes qu'à 40 minutes d'ici. Vous verrez que nous avons dû traverser des voies navigables, le Saint-Laurent, pour amener de l'eau propre, salubre et potable d'une maison à l'autre. Nous l'avons fait avec l'aide d'AANDC. À Akwesasne, nous faisons ce genre de choses, des partenariats en collaboration, des initiatives novatrices. Avec le projet de loi S-8, la loi sur l'eau, nous ne pourrions plus le faire.

Sur ce, je cède la parole à notre technicien, M. Ransom, qui a davantage de renseignements sur l'environnement.

James Ransom, directeur, Conseil des Mohawks d'Akwesasne : Merci, mesdames et messieurs. J'aimerais vous parler de deux ou trois choses. La première concerne l'alinéa 5(1)g) du projet de loi S-8, selon lequel les Premières nations sont les propriétaires de l'eau potable et des systèmes de traitement des eaux usées dans leurs collectivités. Cet alinéa, cependant, ne reconnaît pas notre capacité, à titre de propriétaires, de les gérer efficacement. Akwesasne et les Premières nations ont de tout temps trouvé des solutions aux problèmes de l'eau, et le projet de loi ne le reconnaît pas.

J'aimerais vous citer un exemple. Au cours des années 1990, je travaillais à l'Assemblée des Premières Nations, dans leur service de l'environnement. Un problème est survenu au niveau des opérateurs des systèmes d'alimentation en eau potable et des systèmes de traitement des eaux usées dans la réserve. Nous avons constaté que les programmes de formation provinciaux ne

communities and bringing them, in Ontario, to Toronto for training on equipment and processes that they would never see in their lifetime. As a result, the systems they were operating and maintaining were breaking down much before their lifespan.

We piloted, in Ontario and in Manitoba, a circuit rider training program, wherein we took seasoned operators and they became the trainers. Instead of taking the person out of the community, we took the trainer into the community, and they did hands-on training on the equipment they were going to use and that they knew, and it made all the difference.

The pilot project would eventually become Indian and Northern Affairs national Circuit Rider Training Program. It came about not from the provinces but directly from First Nations themselves. I think it demonstrates that we can be part of the solution if we are given a fair chance to contribute.

The issue for us is also that the language in Bill S-8, as Chief Adams said, relegates our bylaws to a secondary position while at the same time giving carte blanche approval to all provincial water laws and acknowledges them. That is just wrong. We cannot see any reason why laws that we develop that provide the same protection as provinces should not be recognized by this legislation.

We know that the provinces are not all consistent in that we are in both Quebec and Ontario and Quebec does not have the same standards as Ontario. Ontario is actually better. Because we follow best practices, even though we have water treatment plants in Quebec, they operate to Ontario standards. It just makes good sense, and so we implement solutions like that.

My last point is with regard to this legislation and that it needs to be responsive to the budgetary constraints that are occurring. Currently, the federal government is going through a cost-cutting exercise to help reduce the federal deficit. One of the government agencies taking the biggest hit is Environment Canada and for First Nations, Environment Canada has a role in waste water treatment systems. Under CEPA, and given the cuts the department is experiencing, it will be very difficult for them to maintain a substantial role in the implementation of this legislation.

Likewise, clause 5(3) of Bill S-8 fails to consider the political reality that exists in the provinces. The provinces, Ontario in particular, is looking to reduce costs, reduce the size of government, improve regulatory outcomes and improve efficiencies.

Section 5(3) flies in the face of the cost saving exercises that are taking place within the provinces. In Ontario alone, clause 5(3) would add regulatory responsibilities to the province. They are

fonctionnaient pas pour ces opérateurs. En effet, on sortait ces opérateurs de leur collectivité et on les parachutait, en Ontario, à Toronto, pour qu'ils soient formés à l'emploi d'un équipement et de procédés qu'ils ne reverraient jamais plus. En conséquence, les systèmes qu'ils faisaient fonctionner et qu'ils entretenaient tombaient en panne bien avant la fin de leur cycle de vie.

Nous avons mis à l'essai, en Ontario et au Manitoba, un programme de formation itinérante dans le cadre duquel des opérateurs d'expérience étaient les formateurs. Au lieu de faire sortir les opérateurs de la collectivité, nous avons amené le formateur dans la collectivité; ils ont pu alors être formés sur le tas au fonctionnement de l'équipement qu'ils connaissaient et allaient utiliser, et cela a fait toute la différence.

En fin de compte, ce projet pilote est devenu le Programme de formation itinérante d'Affaires autochtones et Développement du Nord. Ce sont les Premières nations elles-mêmes qui l'ont inventé, et non pas les provinces. À mon avis, c'est la preuve que nous pouvons faire partie de la solution si on nous en donne l'occasion.

Par ailleurs, il y a le problème de la formulation du projet de loi S-8 qui, comme l'a mentionné le chef Adams, relègue nos règlements administratifs au second plan tout en donnant carte blanche à toutes les lois provinciales concernant l'eau, et en les reconnaissant. C'est tout à fait injuste. Il n'y a aucune raison que nos règlements qui assurent la même protection que ceux des provinces ne soient pas reconnus par cette loi.

Nous savons que toutes les provinces ne font pas les choses de la même façon; nous sommes au Québec et en Ontario, et le Québec n'a pas les mêmes normes que l'Ontario. De fait, celles de l'Ontario sont meilleures. Comme nous suivons les pratiques exemplaires, nous exploitons les usines de traitement des eaux que nous avons au Québec selon les normes de l'Ontario. C'est tout simplement logique. C'est là le genre de solutions que nous mettons en oeuvre.

Le dernier point que je voudrais soulever est le suivant : la loi proposée doit tenir compte des restrictions budgétaires qui existent. À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral réduit les coûts dans un effort de réduction du déficit fédéral. Environnement Canada est un des organismes qui est le plus touché; or, Environnement Canada réglemente l'évacuation des eaux usées dans les collectivités des Premières nations. En plus de la LCPE, et compte tenu des coupures qu'il subit, il sera très difficile à ce ministère d'avoir un rôle appréciable dans l'exécution de cette loi.

Aussi, le paragraphe 5(3) du projet de loi S-8 ne tient pas compte de la réalité politique qui existe dans les provinces. Celles-ci, l'Ontario en particulier, cherchent à diminuer les coûts, à réduire la taille de la fonction publique, à améliorer les résultats en matière réglementaire et à augmenter les efficacités.

Le paragraphe 5(3) va contre les mesures d'économie que prennent actuellement les provinces. Rien que dans le cas de l'Ontario, le paragraphe 5(3) augmentera les responsabilités de

going to suddenly find themselves responsible for 133 First Nations' water and waste water treatment systems and they do not have the capacity to do that.

It is going to increase the provincial regulatory costs in a time of cost cutting and fiscal restraint. We think the solution is to let us take a more active role in regulating our drinking water systems. Akwesasne already has experience building relationships. As Chief Mitchell said, we have experience in building relationship with others; other governments and agencies around common interests. We have already taken the initiative. We have met with Ontario Minister of the Environment Jim Bradley and started discussing how we can form a partnership in which the province recognizes our ability to make our own regulations and we enter into a relationship where we exchange information, technical assistance and training when needed, in a cooperative fashion. That is coming from us to them and nobody is dictating that to us. There is an important difference.

We believe that Bill S-8 needs to encourage, promote and advocate for partnerships between the federal government, provinces and First Nations around common interests of safe drinking water for all people, such as what we are trying to do. We think a new clause should be added that goes something like this: The minister will exempt from this legislation First Nations that enter into agreements with respective provinces for the administration and enforcement of regulations made under subclause 4(1), so we become part of the process.

Those are the points I wanted to make and I want to turn it back over to Chief Mitchell.

Mr. Mitchell: Thank you.

In the last few minutes that I wanted to convey my thoughts to you as a conclusion and ask you this question: What does self-government mean to the Government of Canada? In what ways would you recognize self governance for First Nations that have expressed a desire to go in that direction? At some point in time, Canada has to say to us, self-government means this. At some point in time you have to say the law making powers go with it, the responsibility of self-government goes with it. When we talk about governance, jurisdiction and authority in Akwesasne with the government in Canada, it took us a long time to show them that we could do it. Now, they acknowledge that we are one the most progressive First Nations that has shown ability to get things done.

réglementation de la province. Celle-ci se trouvera brusquement responsable des systèmes d'alimentation en eau potable et des systèmes de traitement des eaux usées de 133 Premières nations; elle n'a tout simplement pas la capacité de s'acquitter de cette responsabilité.

Les coûts de réglementation provinciaux augmenteront en une période de réduction des coûts et de compressions budgétaires. À notre avis, nous laisser assumer un rôle plus actif dans la réglementation de nos systèmes d'alimentation en eau potable est la solution. Akwesasne a l'expérience de l'établissement de relations. Comme l'a dit le chef Mitchell, nous savons comment établir des relations avec d'autres — d'autres gouvernements et organismes — en ce qui concerne des intérêts communs. Nous en avons déjà pris l'initiative. Nous avons rencontré le ministre de l'Environnement de l'Ontario, Jim Bradley, et entrepris une discussion sur la façon dont nous pourrions établir un partenariat dans le cadre duquel la province reconnaîtrait notre capacité de produire nos propres règlements; nous parlons également de la façon dont nous pourrions établir une relation d'échange d'information, d'aide technique et de formation, selon les besoins, dans un esprit de collaboration. L'initiative vient de nous, et personne ne nous l'impose. C'est une distinction importante.

À notre avis, le projet de loi S-8 doit encourager, promouvoir et favoriser les partenariats entre le gouvernement fédéral, les provinces et les Premières nations sur le plan de l'intérêt commun qu'est l'alimentation en eau potable salubre pour tous, comme nous essayons de le faire. Nous croyons qu'il faudrait ajouter une disposition qui dirait, essentiellement : Le ministre doit exempter des mesures de cette loi les Premières nations qui signent une entente avec leurs provinces respectives au sujet de l'administration et de l'exécution des règlements pris au titre du paragraphe 4(1). Ainsi, nous faisons partie du processus.

Voilà ce que j'avais à dire. Je passe la parole de nouveau au chef Mitchell.

M. Mitchell : Merci.

En ces quelques dernières minutes pendant lesquelles je vous communique mes pensées, j'aimerais vous poser la question suivante en guise de conclusion : Dans l'optique du gouvernement fédéral, que signifie autonomie gouvernementale? De quelles façons accorderiez-vous l'autonomie gouvernementale aux Premières Nations qui ont manifesté le désir d'aller dans cette direction? À un moment donné, il va bien falloir que le Canada nous dise ce que l'autonomie gouvernementale signifie. Il va falloir que vous admettiez, à un moment donné, qu'elle s'accompagne de la compétence législative; c'est une responsabilité qui fait partie intégrante de l'autonomie gouvernementale. À Akwesasne, dans nos échanges avec le gouvernement du Canada au sujet de la gouvernance, de la compétence et des pouvoirs, il nous a fallu beaucoup de temps pour les convaincre que nous en sommes capables. Maintenant, il reconnaît que nous sommes une des Premières nations les plus progressives, et que nous avons démontré notre capacité de faire ce qu'il faut.

We talk about a partnership here: ways to fix it, mend it and make it strong. We appeal to you to listen to some of these thoughts that we bring to you. Now, the exemption part:

If an Aboriginal body in the final stages of negotiating a self-government agreement with the Government of Canada consistent with the intent expressed in 14(1) the Governor in Council may make regulations exempting this Aboriginal body from the regulations for a period not to exceed three years.

That was a precedent in the MRP. We are not asking to reinvent anything. We are asking for the same consideration because if we are handcuffed, that will send a signal to our community. The direction we are headed is to maintain this path we are on and developing the pride and accomplishments of people, not just our community. Many First Nations across Canada come to Akwesasne and ask how we did it. How did you develop this system? How did you train your people? How did you get them interested in this and stay on it? The contribution we can make is reinforcement of confidence.

Thank you.

The Chair: Thank you, chiefs.

Not to be argumentative Chief Chamberlin, but how do we handle this? We had the Atlantic Policy Congress here the other day and they are in favour of the legislation. We asked them specifically. Then we had the Assembly of the First Nations of Quebec and Labrador. Chief Madeleine Paul was here with a consultant and they accept the legislation. I know you qualified what you said before you disagreed with the legislation. You said clearly that you were not speaking for anybody else but yourself as the Union of British Columbia Indian Chiefs. Somewhere along the line, to use a term, we have to square the circle. My understanding is we have great approval as well from treaties 6 and 8 in Alberta. They have not yet appeared before us so I do not want to speak on their behalf until we hear from them.

I hear your concerns, but can you understand the dilemma we are in? I believe it was Chief Mitchell or Chief Adams who made reference to the fact that one size does not fit all. We are listening to people from across the country. I am not sitting here saying that by any stretch of the imagination we are absolutely correct, but in the same breath this is the dilemma. There are those that want it as it is — they have said they before us — and now there is tremendous opposition to others. I am not questioning the legitimacy of your arguments. I am asking you to respond to a situation that has arrived before us as a committee.

I would also like to try to answer your question, Chief Mitchell. What is self-government? I think we have 22 modern-day treaties — and I am not speaking for the federal government — and I have been part of those for 19 years, starting with Nisga'a and with the

Nous parlons ici de partenariat, de moyens de réparer les choses et de les renforcer. Nous vous implorons de nous entendre. Maintenant, voici la partie qui concerne l'exemption :

Si un organisme autochtone est aux dernières étapes de la négociation d'une entente d'autonomie gouvernementale avec le gouvernement du Canada, conforme à l'intention exprimée dans 14(1), le gouverneur en conseil peut, par règlement, soustraire ce corps autochtone de règlement pour une période n'excédant pas trois ans.

Il y a un précédent dans le cas de la Loi des Premières nations sur les biens matrimoniaux. Nous ne vous demandons pas de réinventer quoi que ce soit. Nous vous demandons de nous accorder la même considération parce que, si nous sommes menottés, notre collectivité y verra un message. Nous cherchons à maintenir notre élan sur cette voie et à encourager la fierté et le sens des réalisations dans notre peuple, et pas seulement dans notre collectivité. De nombreuses Premières nations du Canada viennent à Akwesasne et nous demandent comment nous avons fait : « Comment avez-vous mis au point ce système? Comment avez-vous formé vos gens? Comment les avez-vous amenés à s'intéresser à ça et à persister? » Le renforcement de la confiance; voilà quelle peut être notre contribution.

Merci.

Le président : Merci, chefs.

Sans vouloir argumenter, chef Chamberlin, je vous demande comment réglons-nous cela? Nous avons eu ici, l'autre jour, le Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique, et il est en faveur du projet de loi. Nous leur avons posé la question spécifiquement. Puis, nous avons eu l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador. La chef Madeleine Paul était ici avec un conseiller, et ils acceptent le projet de loi. Je sais que vous avez exprimé une réserve avant de déclarer que vous êtes contre le projet de loi. Vous avez clairement dit que vous ne parliez qu'au nom de l'Union of British Columbia Indian Chiefs. À un moment donné, on se trouve à essayer de faire l'impossible. Si je comprends bien, nous avons aussi une approbation catégorique des traités 6 et 8 en Alberta. Nous n'avons pas encore entendu leurs témoignages, et je ne voudrais pas leur mettre des mots dans la bouche.

Je note vos préoccupations, mais pouvez-vous comprendre notre dilemme? Je crois que le chef Mitchell, ou le chef Adams, a fait allusion au fait que la taille unique ne convient pas à tous. Nous écoutons les gens qui viennent des quatre coins du pays. Je ne suis pas là à vous dire que nous avons absolument raison. Cependant, voici le dilemme. Il y a ceux qui le veulent tel quel — ils nous l'ont clairement dit ici —, et maintenant, il y en a d'autres qui s'y opposent fortement. Je ne doute nullement de la légitimité de vos arguments. Je vous demande de réagir à la situation qui se présente au comité.

Je voudrais aussi répondre à votre question, chef Mitchell. Qu'est-ce que l'autonomie gouvernementale? Je crois que nous avons 22 traités modernes — je ne parle pas au nom du gouvernement fédéral — et j'ai participé à ceux-ci pendant

Sechelt when I was in the House of Commons. We have modern day treaties that provide self-government. I am advocate of it and I put forward a piece of self-government legislation which I plan to reintroduce before I leave office here in November. To get back to Chief Chamberlin, would you mind commenting on that for us?

Mr. Chamberlin: When you reference the First Nations and groupings that have participated to date as you just have, my immediate response is then why was that same effort not provided all First Nations in Canada? If every First Nation as Canadian citizens we are equal to one another — where one Aboriginal right is no greater or no less than our neighbour's — there must be a process where we as the First Nations of British Columbia could engage with the federal government as deeply and as widely as perhaps you have in the Atlantic or other areas of Canada. However, I can tell you it is not so.

The Chair: Were you consulted at all?

Mr. Chamberlin: No, not in a meaningful way.

The Chair: Neither the summit or the union?

Mr. Chamberlin: The summit and the union do not consult on behalf of our member tribes. It must be one which respects the community-based, nation-driven approaches from our First Nations.

With my distant family, I think the difference in the scenarios we present to you shows the diversity of the issues we face in Canada, where the urban population or the ones with a large population base around them have a different set of circumstances and opportunities.

When you come to Gilford Island and jump on the plane and fly into our community you will not find a municipality that we can make an arrangement with. Therefore we wind up becoming quite independent and demand a different approach from what other First Nations may enjoy.

I can appreciate the challenge that Canada has, but I can also say that if you listen to the expert panel's recommendations we would not be here talking about this problem. The recommendations were clear and good money was invested on behalf of Canadians to arrive at what was meant to be direction for the government to embrace. By walking away from the very basis of those recommendations, the preconditions especially, you have just wasted millions of dollars. Those are valuable resources that could have been directed to helping a First Nation that does not have potable water or waste water management.

19 ans, en commençant par celui des Nisga'a et des Sechelt quand j'étais à la Chambre des Communes. Nous avons des traités modernes qui accordent l'autonomie gouvernementale. Je suis partisan de l'autonomie gouvernementale et j'ai déjà présenté un projet de loi sur le sujet, et j'ai l'intention de le présenter à nouveau avant de quitter mon poste ici en novembre. Pour en revenir au chef Chamberlin, puis-je vous demander votre opinion sur le sujet?

M. Chamberlin : Quand vous parlez, comme vous venez de le faire, des Premières nations et des groupes qui ont participé jusqu'à présent, ma première réaction est de vous demander pourquoi on n'a pas fait la même chose pour toutes les Premières nations du Canada? Si toutes les Premières nations, en leur qualité de citoyens canadiens, sont égales les unes aux autres — si aucun droit autochtone n'est plus grand ni moins grand que celui du voisin —, il doit y avoir un processus selon lequel les Premières nations de la Colombie-Britannique peuvent interagir avec le gouvernement fédéral autant et aussi intensément, peut-être, que celles de l'Atlantique ou d'autres régions du Canada. Pourtant, je peux vous affirmer qu'il n'en est rien.

Le président : Avez-vous fait l'objet d'une consultation quelconque?

M. Chamberlin : Non, pas vraiment.

Le président : Ni le sommet ni l'union?

M. Chamberlin : Le sommet et l'union ne représentent pas les tribus membres pour la consultation. Il faut respecter les démarches de nos Premières nations propres aux collectivités et axées sur la nation.

Si j'en juge d'après ma famille étendue, les différences que nous vous présentons reflètent la diversité des problèmes auxquels nous sommes confrontés au Canada, les populations urbaines, ou celles qui sont entourées d'une zone largement peuplée, ont des circonstances et des possibilités différentes.

Quand vous venez à l'île Gilford, sautez dans l'avion et venez dans notre collectivité, vous ne trouverez pas une municipalité avec laquelle prendre des dispositions. Par conséquent, nous sommes devenus très indépendants, et avec nous, il faut une autre démarche que celles adoptées avec les autres Premières nations.

J'apprécie le défi auquel le Canada est confronté, mais je peux dire aussi que si vous aviez écouté les recommandations du groupe d'experts, nous ne serions pas ici en train de débattre du problème. Les recommandations étaient claires, et des fonds importants ont été investis au nom des Canadiens en vue d'en arriver à ce qui était censé être une orientation que le gouvernement suivrait. En vous éloignant du fondement de ces recommandations, et en particulier des conditions préalables, vous venez de gaspiller des millions de dollars. C'est un capital précieux qui aurait pu être utilisé pour aider une Première nation qui n'a pas d'eau potable ou d'usine de traitement des eaux usées.

Senator Tkachuk: Just so I am clear, because I got a little confused in the questions with Chief Chamberlin, does Chief Chamberlin speak on behalf of all 104 or just his own reserve, or is he saying that the federal government should have consulted with all 104 reserves?

I am not quite sure exactly what process you are talking about, chief.

Mr. Chamberlin: I am fortunate enough to be able to speak from two hats today. I am here on the behalf of the Union of British Columbia Indian Chiefs. We have resolutions passed by the chiefs and assembly of our 104 First Nation members that have given direction to the union executive, which I am part of, to come and explain the flaws that we see with this bill.

When I speak on behalf of our tribe, I do that on behalf of the Kwikwasut'inuxw Haxwa'mis. I do that to try and illustrate for you all the challenges in front of us, both in terms of capacity but also in terms of infrastructure and the resources that are necessary, and also the meandering approach that the government has taken to meet the needs of our isolated community.

Where we are fortunate, in comparison to some other communities, is that we have a measure of progress, but it is still halfway across the fence and left.

Senator Tkachuk: Just so I am clear again, the consultation process, did it take place with anybody in B.C. or with any reserves in B.C. or just not your reserve?

Mr. Chamberlin: I know that the expert panel had a number of regional sessions for First Nations to —

Senator Tkachuk: I am not talking about the consultation process.

Mr. Chamberlin: Not that I am aware of.

Senator Tkachuk: They spoke to no one?

Mr. Chamberlin: No. What I have also heard from other provinces is that there has been an absence of due diligence and adequate consultation.

The Chair: I think we should determine that. I am not challenging what you are saying at all, but it would be interesting to know if there was no consultation at all in British Columbia.

Mr. Chamberlin: I can tell you, when it came down to Environment Canada's waste water regulations, I assisted in developing the consultation model for the province of B.C. At that time they wanted to have one session for 203 First Nations of British Columbia. I pointed to a different province and said they have a different number of bands or First Nations, but they also enjoyed one session. Because of the difference in number we demanded to have more sessions. We wound up having three regional sessions, and that is not consultation. That is

Le sénateur Tkachuk : J'essaie de bien comprendre, parce que la question soulevée par le chef Chamberlin n'est pas claire pour moi. Est-ce que le chef Chamberlin parle au nom de toutes les 104 réserves, ou simplement de la sienne? Ou encore, dit-il que le gouvernement fédéral aurait dû consulter toutes les 104 réserves?

Je ne vois pas exactement de quel processus vous parlez, chef.

M. Chamberlin : J'ai l'honneur aujourd'hui de porter deux chapeaux. Je représente l'Union of British Columbia Indian Chiefs. Nous avons des résolutions adoptées par les chefs et l'assemblée de nos 104 Premières nations qui ont demandé au conseil exécutif de l'union, dont je fais partie, de venir exposer les failles que nous trouvons dans ce projet de loi.

Je représente aussi ma tribu, celle des Kwikwasut'inuxw Haxwa'mis. En son nom, je vous présente tous les défis que nous avons sur le plan de la capacité, ainsi que de l'infrastructure et des ressources requises, et je vous expose la démarche décousue que le gouvernement a adoptée pour répondre aux besoins de notre collectivité isolée.

Nous sommes chanceux par rapport à d'autres collectivités, parce que nous avons fait un certain progrès, mais il est encore très faible.

Le sénateur Tkachuk : Afin de mieux comprendre, une fois de plus, la question du processus de consultation : y a-t-il quelqu'un ou une réserve quelconque qui a été consultée en Colombie-Britannique? Ou bien est-ce seulement votre réserve qui n'a pas été consultée?

M. Chamberlin : Je sais que le groupe d'experts a tenu un certain nombre de séances régionales pour que les Premières nations...

Le sénateur Tkachuk : Je ne parle pas du processus de consultation.

M. Chamberlin : Pas à ma connaissance.

Le sénateur Tkachuk : Ils n'ont parlé à personne?

M. Chamberlin : Non. J'ai entendu dire aussi par les autres provinces qu'il n'y a pas eu de diligence raisonnable, ni de consultation adéquate.

Le président : Je crois que c'est une chose à confirmer. Je ne mets pas en doute ce que vous dites, mais il serait intéressant de savoir s'il n'y a pas eu du tout de consultation en Colombie-Britannique.

M. Chamberlin : Je peux vous dire que, quand il a été question du règlement d'Environnement Canada sur les eaux usées, j'ai contribué à l'établissement du modèle de consultation pour la Colombie-Britannique. À cette époque, ils voulaient tenir une seule séance pour 203 Premières nations de la Colombie-Britannique. J'ai demandé ce qu'il en était d'une autre province, et on m'a répondu qu'elle avait un nombre différent de bandes ou de Premières nations, et qu'elle aussi n'aurait droit qu'à une seule séance. Compte tenu de la différence des nombres, nous avons demandé d'avoir plus

information sharing and gathering, but when it comes down to the development of First Nations perspectives it has to be deep and thorough consultation.

Senator Hubley: Thank you for your presentations this evening. What role did the expert panel play in British Columbia? You have mentioned that and that their findings were important to you. What role did they play in British Columbia and did you have an opportunity to provide input?

Mr. Chamberlin: Thank you for your question. The expert panel did come to British Columbia on a number of locations. I cannot remember the exact number. I know I stood in front of them and shared the thoughts and wishes from our First Nation.

I draw your attention to page 49 of the expert panel report. At the bottom of the page you will find there are preconditions to provide resources to discuss and deal with high risks, as an example. It clearly says that the first and most critically to be addressed is that resource gap for the infrastructure.

We participated in understanding and sharing our wisdom and traditional ecological knowledge, as my friends have also spoken of, but that roll-up report is what I am referencing in terms of Canada forgetting that it is even there and charting a course independent of the recommendations.

Senator Meredith: Thank you so much for your presentations. I always enjoy the passion that comes to this committee with the various witnesses who have come and spoken to us.

I am clearly a little bit confused, similar to Senator Tkachuk, with respect to the consultation process. The department has appeared before us, and in 2009 they had 13 one-day sessions. In 2010-11 they also had further sessions. Mr. Chamberlin, I am a little concerned that we are getting conflicting information as to whether information was available and parties chose not to participate because they thought maybe the process was flawed.

Can you clarify for us as to whether somehow information got to your membership and they chose not to participate or there was strictly no communication whatsoever of the process of Bill S-8?

Mr. Chamberlin: In terms of Bill S-8, I have not known of any consultation. I know Bill S-8 evolved from Bill S-11 and the modifications, I guess the government is saying they have had, this is consultation. This is how the government will characterize it, but we are not talking to the Kwikwasut'inuxw Haxwa'mis First Nations or the Squamish First Nation here. We are talking about a collective.

The government is characterizing what is consultation to meet its needs rather than actually having meaningful consultation at the community level. If you have a First Nation that is able to enter into a municipal-type agreement with the municipality for

de séances. Nous avons fini par avoir trois séances régionales, et ce n'est pas de la consultation. C'est un rassemblement et un échange de renseignements, mais lorsqu'il est question de l'élaboration de perspectives pour les Premières nations, il doit y avoir une consultation approfondie et exhaustive.

Le sénateur Hubley : Je vous remercie de vos exposés ce soir. Quel a été le rôle du groupe d'experts en Colombie-Britannique? Vous avez mentionné que leurs constatations ont été importantes pour vous. Quel a été son rôle en Colombie-Britannique, et avez-vous eu l'occasion d'avoir un apport?

M. Chamberlin : Merci de votre question. Le groupe d'experts est effectivement venu en Colombie-Britannique à plusieurs endroits. Je ne me souviens pas du nombre exact. Je sais que j'ai été devant lui et j'ai exposé les pensées et les désirs de notre Première nation.

J'attire votre attention sur la page 49 du rapport du groupe d'experts. Au bas de la page, il faut préalablement fournir des ressources, discuter et tenir compte des risques élevés, par exemple. Il est clairement dit que le premier élément, et le plus critique, est de combler les lacunes en matière de ressources en ce qui concerne l'infrastructure.

Nous avons participé en comprenant, et en partageant notre sagesse et notre savoir écologique traditionnel, comme l'ont mentionné mes amis, mais ce rapport récapitulatif est ce dont je parle quand je dis que le Canada en a même oublié l'existence et trace un parcours qui fait fi de ses recommandations.

Le sénateur Meredith : Merci de vos exposés. J'ai toujours plaisir à entendre la passion qu'apportent à ce comité les divers témoins qui viennent nous parler.

Je suis un peu confus, comme le sénateur Tkachuk, en ce qui concerne le processus de consultation. Nous avons eu des témoins du ministère et, en 2009, ils ont eu 13 séances d'une journée. En 2010-2011, ils ont eu d'autres séances encore. Monsieur Chamberlin, je m'inquiète un peu que nous semblions recevoir des renseignements contradictoires, à savoir si les renseignements étaient disponibles ou pas, ou si les parties ont choisi de ne pas participer parce qu'elles pensaient que le processus était défectueux.

Pouvez-vous nous dire si l'information a atteint d'une façon quelconque vos membres et ceux-ci ont choisi de ne pas participer, ou s'il n'y a eu strictement aucune communication du processus au sujet du projet de loi S-8?

M. Chamberlin : Je n'ai entendu parler d'aucune consultation sur le projet de loi S-8. Je sais qu'il est dérivé du projet de loi S-11 et les modifications qu'on y a apportées, je suppose que le gouvernement dit qu'elles sont le fruit de consultations. C'est ainsi que le gouvernement le décrira, mais nous ne parlons pas de la Première nation Kwikwasut'inuxw Haxwa'mis ou de la Première nation Squamish, nous parlons d'un ensemble.

Le gouvernement définit ce qui constitue une consultation pour satisfaire à ses besoins au lieu de consulter vraiment les collectivités. Si vous avez une Première nation qui peut conclure un accord avec la municipalité aux fins de la distribution d'eau

the provision of safe water, the consultation with them will look quite different than if you come to Gilford Island and talk to us about the challenges we have.

A regional session is where we group a number of First Nations together so we sign in and we can count it off as consultation, is what the federal government chooses to do. It is inadequate. That does not give respect to the honour of the Crown as described in Supreme Court of Canada rulings.

Senator Meredith: Chief Mitchell, I applaud the efforts your community has made. You have said that clearly this legislation here will almost do away with any progress that you have made in terms of your approach to ensuring that there is safe drinking water and proper management of your waste water.

Can you go on a little bit further as to why you feel that this legislation, as is, will do away with the progress that you have made and the fact that you have taken on the process of training your own people? As a businessman I applaud an individual taking initiative and doing things to better their communities and the training of our young people, especially that, and within the community. I applaud you for that.

Could you elaborate for me on the fact that you feel that this will push you back? Chief Adams, you indicated that this is not like a one-glove-fits-all scenario here. Would you elaborate for me, please, if you could?

Mr. Mitchell: Sure. In 1964, when they first introduced to the community the desire of the committee to have regulations the committee could have, it was not something at the time that Indian Affairs would consider. However, they did it, and it was very basic. It was called a bylaw, and it seemed innocent enough for the minister to say let us see what they can do with that. What I am talking about is thereafter. The ability to see things through builds confidence in a community, from leadership to families in the community. That is what happened in Akwesasne when I said that, at one time, we were the most polluted First Nation in Canada. Little by little, people began to learn more. We went to the elders and said, "We need your knowledge of the natural world, of your thoughts on science, from a traditional perspective." We said to people who had graduated and were coming home, "We need you to help us with this." Little by little, the combining of the two provided that confidence, and then we started making regulations, codes and laws.

The training part was the same thing. You have to build that confidence. All of a sudden, you are giving this authority to the province, but you are not recognizing any of the authority of the First Nations. That is the basic premise, and our basic objection is that you need to have the law making power, as a First Nation, to

potable, la consultation entre les parties ne sera pas du même ordre que si vous venez à l'île Gilford pour nous parler des défis auxquels nous faisons face.

Une séance régionale, c'est lorsqu'on réunit plusieurs Premières nations afin qu'on inscrive le nom de leurs représentants sur la fiche de présence et qu'on puisse dire qu'il s'agit d'une consultation. C'est ce que le gouvernement fédéral choisit de faire. C'est insuffisant. Cette façon de faire ne respecte pas l'honneur de la Couronne comme la Cour suprême du Canada l'a dit dans une de ses décisions.

Le sénateur Meredith : Chef Mitchell, j'applaudis aux efforts de votre collectivité. Vous avez dit que le projet de loi à l'étude ici va sans nul doute anéantir presque tous les progrès que vous avez accomplis dans votre démarche visant à assurer un approvisionnement sûr d'eau potable et la saine gestion de vos eaux usées.

Pouvez-vous élaborer un peu plus sur les raisons pour lesquelles vous estimez que ce projet de loi, dans sa forme actuelle, anéantira les progrès que vous avez accomplis et le fait que vous ayez pris en charge la formation de votre personnel? En tant qu'homme d'affaires, j'aime voir quelqu'un prendre l'initiative et agir pour améliorer sa collectivité et, en particulier, la formation de nos jeunes dans la collectivité. Je vous applaudis.

Pourriez-vous m'expliquer pourquoi vous estimez que ce projet de loi sera un recul pour vous? Chef Adams, vous avez dit que ce scénario n'est pas une panacée. Voudriez-vous élaborer pour moi, s'il vous plaît?

M. Mitchell : Bien sûr. En 1964, lorsqu'ils ont présenté pour la première fois à la collectivité le désir du comité d'établir des règles que le comité pourrait élaborer, à l'époque, ce n'était pas une façon de faire que le ministère des Affaires indiennes voulait envisager. Néanmoins, ils l'ont fait et c'était très rudimentaire. On parlait d'un règlement administratif et cela semblait suffisamment innocent au ministre de l'époque pour qu'il dise : voyons ce qu'ils peuvent faire avec cela. Ce dont je parle est arrivé plus tard. La possibilité de mener un projet de bout en bout a renforcé la confiance au sein de la collectivité, en commençant par ses dirigeants jusqu'aux familles qui en font partie. C'est ce qui est arrivé à Akwesasne quand je disais qu'à une époque, nous étions la Première nation la plus polluée au Canada. Petit à petit, les gens ont commencé à apprendre. Nous nous sommes adressés aux Anciens et nous leur avons dit : « Nous avons besoin de votre connaissance de la nature, de vos réflexions sur la science, dans une perspective traditionnelle. » Nous avons dit à ceux qui avaient terminé leurs études et qui revenaient à la maison : « Nous avons besoin de votre aide dans ce dossier. » Petit à petit, la combinaison des deux nous a donné confiance et nous avons commencé à faire des règlements, des codes et des lois.

Pour la formation, le processus a été le même. Il faut renforcer la confiance. Sans crier gare, vous transférez les pouvoirs à la province, mais vous ne reconnaissez aucun pouvoir des Premières nations. C'est le principe fondamental et notre objection fondamentale, c'est que comme Première nation, vous devez

build that capacity, to keep on building and developing. Instead of Indian Affairs, we are now looking at the province. The conflict for us is that we are looking at two provinces that have differing laws, codes and policies. We have learned from our experience in health and every aspect of that that they do not always have the same level.

The St. Lawrence River runs through the middle, but it does not run in a straight line. It runs in zigzags around islands. When you going down the St. Lawrence, one minute you are in Canada, and the next minute you are in the U.S. You are in New York State. You are in Quebec. You are in Ontario as you go down. That is probably a good example of the geographic situation, and I really wanted to have the opportunity to invite this Senate committee to come and visit Akwesasne because you will see what the community has done in spite of all of the obstacles.

Today, as I said last year, we have an issue with CBSA. They are now in Cornwall, and, every time I come home from work, I have to go across and report and then come back. We tie up the bridge, 80 per cent of our population. Even though it was two years ago and they thought they would break our spirit, the Mohawk people said, "In spite of that, we will continue to live and abide by laws that this community will make." When I said that we have our own courts, our own justice, it is a thing that people will follow and acknowledge, and it is consistent with the laws in Canada and its provinces.

What I am talking about is that if you take that away from them — you take away the confidence — we will regress to the level that other people find themselves in, not having the opportunity. It was not so much that money was there. It is that we have to develop the confidence of the people to return home and bring their skills back. Then, we will have the leadership and the confidence to make those laws that are good for the community and probably good for the provinces and the country.

That is our contribution. I will defer the other question you had to Chief Adams.

The Chair: Colleagues, we have to get through this, so I would like you to tighten the answers a bit. Would you please be so generous as to do that?

Mr. Mitchell: No problem.

Mr. Adams: Will do. Since 2004, we have opened up our class II water treatment plant. OFNTSC remains vigilant that it is impeccable, but you have needs up north — Kashechewan. One size does not fit all. We are fortunate enough to not be in Kashechewan's dire need. We have resources, so, when I say one size fits all, we would like you not to group us in that same way. We are fortunate enough to be progressive, and that is what I mean when I say that one size does not fit all. That is it.

jouir de ce pouvoir de faire des lois afin de renforcer les capacités, de continuer à bâtir et à développer. Nous devons désormais traiter avec la province plutôt qu'avec le ministère des Affaires autochtones. Notre problème, c'est que nous devons le faire avec deux provinces dont les lois, les codes et les politiques ne sont pas les mêmes. Nous avons appris de notre expérience dans le domaine de la santé et de tout ce qui s'y rattache que les provinces ne sont pas toujours au même niveau.

Le fleuve Saint-Laurent coule entre les deux, mais il ne coule pas en ligne droite. Il zigzague autour des îles. Lorsque vous descendez le Saint-Laurent, un instant vous êtes au Canada, l'instant d'après vous êtes aux États-Unis. Vous êtes dans l'état de New York. Vous êtes au Québec. Vous êtes en Ontario un peu plus loin. C'est probablement une bonne illustration de la situation géographique et je voulais vraiment profiter de l'occasion pour vous inviter à venir visiter Akwesasne pour que vous puissiez voir ce que la collectivité a fait en dépit de tous les obstacles.

Aujourd'hui, comme je l'ai dit l'an dernier, nous avons un problème avec l'ASFC. Ils sont maintenant à Cornwall et toutes les fois que je rentre du travail, je dois traverser, faire une déclaration puis revenir. Nous engorgeons le pont, 80 p. 100 de notre population. Même si ça dure depuis deux ans et ils croyaient qu'ils étoufferaient notre esprit de combativité, le peuple mohawk a dit : « Malgré tout, nous continuerons de vivre et de respecter les lois que notre collectivité édictera. » Quand j'ai dit que nous avons nos propres tribunaux, notre propre justice, c'est une chose que les gens respecteront et reconnaîtront et c'est conforme aux lois du Canada et de ses provinces.

Ce que je veux dire, c'est que si vous leur enlevez cela — si vous enlevez la confiance —, nous régresserons au niveau où d'autres peuples se situent, faute de possibilités. Ce n'est pas tant à cause de l'argent investi, c'est que nous devons développer la confiance des membres de la nation pour qu'ils rentrent à la maison et qu'ils mettent leurs compétences à contribution. Nous aurons alors le leadership et la confiance nécessaires pour faire des lois bonnes pour la collectivité, et probablement bonnes pour les provinces et le pays.

C'est notre contribution. Je vais laisser le chef Adams répondre à l'autre question que vous avez posée.

Le président : Chers collègues, comme nous devons passer au travers de notre série de questions, je vous demanderai donc de resserrer un peu vos réponses. Auriez-vous la générosité de le faire?

M. Mitchell : Sans problème.

M. Adams : D'accord. En 2004, nous avons ouvert notre usine d'épuration de catégorie 2. L'OFNTSC demeure vigilante pour vérifier que tout est impeccable, mais il ya des besoins dans le Nord — à Kashechewan. Il n'y a pas de solution universelle. Nous sommes assez chanceux de ne pas avoir des besoins aussi aigus qu'à Kashechewan. Nous avons des ressources, donc, quand je dis qu'il n'y a pas de solution universelle, nous aimerions que vous ne nous mettiez pas tous dans le même panier. Nous avons la chance d'être progressifs, et c'est ce que je veux dire quand je dis qu'il n'y a pas de solution universelle. C'est tout.

Mr. Mitchell: What we are really saying is this: Do not make a bill in that mode of one size fits all. There should be provisions in the bill that acknowledge that there are large, medium and small First Nations. Somewhere in there, there is the opportunity for First Nations to fill in those blanks. That is what we are trying to say.

Senator Meredith: Thank you, chiefs.

Chair, I have a few more questions, but I will ask them on second round.

The Chair: All right, that is great. Thank you.

Senator Tkachuk: Welcome. We all agree on one thing. We all agree we need safe drinking water. The principle of the bill is agreed to, but, obviously, you have some disagreements with the substance.

Chief Chamberlin, just so I am clear because I want to continue the queries that I made earlier, my understanding from you is that there are 203 First Nations in British Columbia, of which 104 belong to the association that you claim to represent here.

Mr. Chamberlin: I do not claim to. I am here representing the Union of British Columbia Indian Chiefs, and we have 104 members.

Senator Tkachuk: I understand that. Because you spoke about your own reserve and the problems of the bill representing your organization, I just want to make clear which is which. Is the organization that you represent opposed to bill or opposed to certain parts of the bill?

Mr. Chamberlin: I believe I was pretty clear that we reject the bill in its present form, that it needs to be abandoned and that it needs to be redone with adequate and thorough consultations with the First Nations in British Columbia, as well as First Nations across Canada. That was passed by resolution by the chiefs and assembly.

Senator Tkachuk: Of the 104 members?

Mr. Chamberlin: Of the 104.

Senator Tkachuk: Do you know if the other 100 were consulted?

Mr. Chamberlin: Not that I am aware of. This is something that has landed under the radar, and I think —

Senator Tkachuk: Was there consultation on the previous bill?

Mr. Chamberlin: No. I believe that you need to take from the discussion here today that the Union of British Columbia Indian Chiefs' position on Bill S-11 and Bill S-8 is consistent. It has not changed, and it is the voice of 104 First Nations in British Columbia. That would inform your question about the level of consultation and the comfort level in British Columbia in relation to the efforts of the federal government.

M. Mitchell : Concrètement, nous disons : « Ne faites pas un projet de loi comme s'il s'agissait d'une panacée. Le projet de loi devrait renfermer des dispositions qui reconnaissent qu'il y a des Premières nations de toutes les tailles, grandes, moyennes et petites. Quelque part là-dedans se trouve la possibilité pour les Premières nations de remplir les espaces vierges. C'est ce que nous essayons de dire.

Le sénateur Meredith : Merci messieurs.

Monsieur le président, j'ai quelques autres questions, mais je les poserai dans la deuxième série.

Le président : Bien, c'est excellent. Je vous remercie.

Le sénateur Tkachuk : Bienvenue. Nous sommes unanimes sur un point : nous convenons tous que nous avons besoin d'eau potable. Le principe du projet de loi fait l'unanimité mais, manifestement, vous avez certains problèmes avec le contenu.

Chef Chamberlin, pour que je comprenne bien, parce que je veux fouiller encore les pistes d'investigation précédentes, si je comprends bien ce que vous avez dit, il y a 203 Premières nations en Colombie-Britannique, dont 104 appartiennent à l'association que vous prétendez représenter.

M. Chamberlin : Je ne le prétends pas. Je représente l'Union of British Columbia Indian Chiefs et nous avons 104 membres.

Le sénateur Tkachuk : Je comprends. Parce que vous avez parlé de votre réserve et des problèmes que le projet de loi crée pour votre organisation, je voulais simplement départager les choses. L'organisation que vous représentez s'oppose-t-elle au projet de loi ou à certains éléments du projet de loi?

M. Chamberlin : Je crois avoir dit assez clairement que nous rejetons le projet de loi dans sa forme actuelle, parce qu'il faut l'abandonner et le refaire au terme de consultations convenables et approfondies avec les Premières nations de la Colombie-Britannique et les Premières nations du Canada. C'est la résolution que les chefs et l'assemblée ont adoptée.

Le sénateur Tkachuk : Les 104 membres?

M. Chamberlin : Les 104.

Le sénateur Tkachuk : Savez-vous si les 100 autres ont été consultées?

M. Chamberlin : Pas à ma connaissance. Ce dossier est passé un peu inaperçu et je crois...

Le sénateur Tkachuk : Y a-t-il eu des consultations sur le projet de loi précédent?

M. Chamberlin : Non. Je crois que ce que vous devez retenir de notre discussion, c'est que la position de l'Union of British Columbia Indian Chiefs sur le projet de loi S-11 et sur le projet de loi S-8 est cohérente. Elle n'a pas changé et c'est la voix de 104 Premières nations de la Colombie-Britannique. Cela répond à votre question sur le degré de consultation et le degré de satisfaction en Colombie-Britannique à l'égard des efforts déployés par le gouvernement fédéral.

Senator Tkachuk: Of the 104 First Nations, how many of them have a drinking water problem?

Mr. Chamberlin: I do not have those figures off the top of my head.

Senator Tkachuk: Do you have an idea?

Mr. Chamberlin: I would have to find out. I do not have an answer for you, senator.

Senator Tkachuk: There must be some that do not have a drinking water problem.

Mr. Chamberlin: I know that up in the Fraser canyon, where we have a number of our member tribes of the Nlaka'pamux Tribal Council, you will find that, by and large, the infrastructure in place to meet their needs has aged. It needs replacement. It may be providing some measure of water, but on its last legs.

Senator Tkachuk: It has infrastructure problems, much like many communities outside of the reserves, and they are upgrading their sewage and water systems and all the rest of it.

Mr. Chamberlin: I would agree, but I also understand that the federal government has a different relationship with First Nations than it does with other Canadians. That fiduciary obligation is well defined, and, with that, comes a certain level of responsibility. What we are seeing now is that the federal government is not living up to the broad description of that fiduciary responsibility, whether it is budgetary cutbacks or the lack of resources.

Senator Tkachuk: Let us talk about that for a moment. What is your responsibility?

Mr. Chamberlin: Our responsibility is to ensure that the machinery or the equipment that we do receive is kept in good working order and that when we can, if we are in position to contribute to our own needs, we do so. I can report to you that when our village on Gilford Island set out to rebuild all of the 26 homes, we contributed over \$1 million toward our housing project. We are one of those First Nations that has severe challenges in terms of economic development, and yet we paid our part. We participated, and we owned what we felt we needed to in terms of rebuilding our village. It took a lot of effort from our First Nation to do that, and not all First Nations are in a position where they can do that. If you are in a larger, more urban setting, you could possibly be in a different financial bracket or have a different means to approach your capital and infrastructure needs.

Senator Dyck: Thank you, gentlemen, for your presentations tonight. You were very clear in your assessment of the bill. I think it is quite interesting. Not only do you come from different parts of the country, but it sounds as though the water infrastructure

Le sénateur Tkachuk : Sur les 104 Premières nations, combien ont un problème d'eau potable?

M. Chamberlin : Je n'ai pas ces chiffres de mémoire.

Le sénateur Tkachuk : Avez-vous une idée?

M. Chamberlin : Il faudrait que je me renseigne. Je n'ai pas de réponse pour vous, monsieur le sénateur.

Le sénateur Tkachuk : Il doit y avoir des Premières nations qui n'ont pas de problème d'eau potable.

M. Chamberlin : Je sais que dans le canyon du Fraser, où nous avons plusieurs de nos tribus membres du Conseil tribal de la nation Nlaka'pamux, vous constaterez qu'en général, l'infrastructure disponible pour satisfaire à leurs besoins a vieilli. Elle doit être remplacée. Elle peut fournir une certaine quantité d'eau, mais elle est sur ses derniers milles.

Le sénateur Tkachuk : Cette collectivité a des problèmes d'infrastructure, comme beaucoup d'autres en dehors des réserves et elles modernisent leurs systèmes d'épuration de l'eau et de traitement des eaux usées et tout le reste.

M. Chamberlin : J'en conviens, mais je sais aussi que le gouvernement fédéral a une relation différente avec les Premières nations qu'avec d'autres Canadiens. Cette obligation fiduciaire est bien définie et elle engendre une certaine mesure de responsabilité. Nous constatons que le gouvernement fédéral ne se montre pas à la hauteur de la description globale de cette responsabilité fiduciaire, que cela soit dû à des compressions budgétaires ou à un manque de ressources.

Le sénateur Tkachuk : Parlons-en un moment. Quelle est votre responsabilité?

M. Chamberlin : Notre responsabilité consiste à faire en sorte que la machinerie ou l'équipement que nous recevons demeure en bon état de marche et que lorsque nous le pouvons, si nous sommes à même de contribuer à la satisfaction de nos propres besoins, nous le faisons. Je peux vous dire que lorsque notre village sur l'île Gilford s'est mis en frais de rebâtir les 26 maisons, nous avons versé plus de 1 million de dollars à notre projet de logement. Nous sommes l'une de ces Premières nations qui font face à d'énormes défis en matière de développement économique et, pourtant, nous avons payé notre part. Nous avons participé et nous avons assumé la part de responsabilité que nous jugeons devoir assumer par rapport à la reconstruction de notre village. Notre Première nation a dû faire beaucoup de sacrifices pour y parvenir et les Premières nations ne sont pas toutes à même de le faire. Si vous êtes dans un contexte plus gros, plus urbain, vous êtes peut-être dans une fourchette financière différente ou vous avez peut-être différents moyens de combler vos besoins d'immobilisations et d'infrastructure.

Le sénateur Dyck : Merci, messieurs, de vos déclarations. Votre évaluation du projet de loi était très claire. Je crois qu'il est assez intéressant de voir que non seulement vous venez de régions différentes du pays, mais on dirait que l'infrastructure

you have in your areas is at very different levels. In British Columbia, you were talking about having an interim solution, and it sounds like at Akwesasne you have probably good infrastructure, yet you both oppose the bill.

As I recall, Bill S-11 was withdrawn and there were press releases that went out that said the department was going to rework the bill in active consultation with First Nations. So far, I do not think that has happened to any extent that would satisfy the people that have appeared before us. Consultation is definitely a big part of what should have happened, but if the bill gets passed, it will be very important in terms of the development of the regulations.

My first question is: If the bill is passed and regulations are developed, what is your expectation? How will you go about ensuring that First Nations are really accommodated, consulted and your input actually listened to? I think you used that term, Chief Chamberlin. Will the government actually listen to First Nations when the regulations are being developed? How will you ensure that happens?

Mr. Chamberlin: For the record, we at the Union of British Columbia Indian Chiefs will be extremely disappointed if this bill goes through. We have been very clear and detailed in our submissions and responses to Canada that the comfort level is not there with the consultation that has gone on. I, as the chief of a small First Nation, know of no consultation opportunities for Bill S-8, period.

I saw those press releases. We probably viewed them perhaps a little differently, but through the work we have done at the union assessing and analyzing the differences between Bill S-8 and Bill S-11, there is not much difference at all. There are very small changes, and they were not the changes put forward by the Union of British Columbia Indian Chiefs.

That does not set the table well for comfort in further consultation and the notion of being accommodated adequately.

Mr. Adams: If I may, I would like to explain something. There was no consultation. Consultation needs to be defined. That is what First Nations across Canada want to know. Is having coffee with an INAC or AANDC official consultation? I have seen where you call in or there is a webinar or you have to make your way to AFN. Which one is the consultation? If you clearly define what consultation is, then you will get true consultation.

We had a meeting about Bill S-8, but AANDC did not seek us out; we sought them out. I went to Alberta to look for them. I turned around and went to Niagara Falls the next day. I was

d'approvisionnement en eau que vous avez dans vos régions sont à des niveaux très différents. En Colombie-Britannique, vous parliez d'une solution provisoire et on dirait qu'à Akwesasne, vous avez probablement une bonne infrastructure et pourtant vous vous opposez tous deux au projet de loi.

Si je me souviens bien, le projet de loi S-11 a été retiré et des communiqués de presse disaient que le ministère allait retravailler le projet de loi en consultant activement les Premières nations. À ce jour, je ne crois pas que cela se soit produit dans une mesure qui satisferait les témoins que nous avons entendus. La consultation est de toute évidence une grande part de ce qui aurait dû se produire, mais si le projet de loi devait être adopté, elle sera très importante en vue de l'élaboration des règlements d'application.

Ma première question est celle-ci : si le projet de loi est adopté et que des règlements sont élaborés, à quoi vous attendez-vous? Comment ferez-vous pour garantir que les Premières nations sont vraiment considérées, consultées et que votre contribution est vraiment prise en compte? Je crois que c'est l'expression que vous avez utilisée, chef Chamberlin. Le gouvernement va-t-il vraiment écouter les Premières nations lors de l'élaboration des règlements? Qu'allez-vous faire pour garantir que ce sera le cas?

M. Chamberlin : Pour que ce soit clair, je dirai que nous, l'Union of British Columbia Indian Chiefs, serons extrêmement déçus si ce projet de loi devait être adopté. Nous avons été très clairs et détaillés dans les mémoires et les réponses que nous avons présentés au gouvernement du Canada : le degré de satisfaction par rapport à la consultation qui a eu lieu n'est pas là. Je suis le chef d'une petite Première nation, à ma connaissance, il n'y a pas eu de possibilité de consultation sur le projet de loi S-8.

J'ai vu les communiqués de presse dont vous parlez. Nous les avons probablement interprétés un peu différemment, mais au terme des travaux que nous avons faits à l'union pour évaluer et analyser les différences entre les projets de loi S-8 et S-11, nous avons conclu qu'il n'y a pas beaucoup de différences. Les changements sont très mineurs et ce ne sont pas ceux que l'Union of British Columbia Indian Chiefs avait proposés.

Il n'y a là rien de rassurant en vue de consultations ultérieures et des chances que nos besoins soient bien pris en compte.

M. Adams : Si vous me le permettez, j'aimerais expliquer un point. Il n'y a pas eu de consultation. Il faut définir ce qu'est une consultation. C'est ce que les Premières nations à la grandeur du Canada veulent savoir. Est-ce que prendre un café avec un représentant d'AINC ou d'AANDC constitue une consultation? J'ai vu des situations où nous avons un numéro à composer pour participer à une téléconférence, ou il y avait une webconférence, ou nous devons nous rendre à l'Assemblée des Premières Nations. Laquelle est une consultation? Si vous définissez clairement ce qu'est une consultation, vous aurez alors une véritable consultation.

Nous avons eu une réunion sur le projet de loi S-8, mais pas à la demande d'AANDC; nous l'avons demandée. Je me suis rendu en Alberta à leur recherche. J'ai rebroussé chemin et je suis allé à

following them. You tell me, do I have to chase for consultation or is AANDC, who is supposed to be the overseer, supposed to look for us? You tell me.

Senator Dyck: Thank you. You have made some good points. I think it is clear we need to define what that term means.

Second, the expert panel I believe recommended that there should be a water commission that is part of the regulatory process. We had witnesses from the Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs, and they also recommended that there be a regional water authority. It sounds like, for them, working across their region in this fashion was a way of ensuring that all the individual First Nations within the region were active partners in developing whatever it is they needed for their region.

If something like a regional water authority was incorporated into the bill, would that help make it more acceptable?

The Chair: Would you like to answer that, Grand Chief Mitchell?

Mr. Mitchell: Yes. First, the Great Lakes Commission is in place. First Nations, Native Americans on both the U.S. and Canadian sides play an integral part in it. Dr. Henry Lickers, among others, holds a prestigious position there, as well as other Native Americans, and I want to use it as an example. On the U.S. side, the recognition given to First Nations in terms of authority and jurisdiction is equal to that of the state. It is placed upon them, and then partnerships are formed from there. The wish of Akwesasne on the Canadian side is to be given that opportunity and to have that as a goal and objective.

Senator Dyck: If that sort of arrangement were part of this bill, it would make it more acceptable, if I could sum it up that way?

Mr. Mitchell: Definitely.

Senator Dyck: Chief Chamberlin?

Mr. Chamberlin: When it comes to a regional water authority, I cannot comment on what the Atlantic provinces have chosen as a route forward, but my first assumption would be that it was based on the realities found in Atlantic Canada, whether it is geographical, whether it is proximity to urban settings or what have you.

In British Columbia, there is a vast difference between areas in the province of B.C. from northeastern B.C. over to the northern coastal areas to northern Vancouver Island where I am from. As much as I would like to give you an answer, that is the kind of dialogue and consultation that we need to endeavour to arrive at a proper answer for that.

The Chair: Given the urgency of the situation — fresh drinking water must be one of the most urgent things in the country; if you have not got safe drinking water, you are in trouble — how would you provide an amalgamation process? You cannot consult with 630 First Nations, to be realistic, even 203, such as in B.C. To say

Niagara Falls le lendemain. Je les suivais. Dites-moi, est-ce que je dois me mettre en chasse pour avoir une consultation ou AADNC n'est-il pas censé être le maître d'oeuvre, n'est-il pas censé nous inviter? C'est à vous de me le dire.

Le sénateur Dyck : Merci. Vous avez soulevé de bons points. Je crois qu'il est clair que nous devons définir ce que le mot veut dire.

Deuxièmement, je crois que le comité d'experts a recommandé qu'une commission de l'eau fasse partie du processus de réglementation. Nous avons eu des témoins de l'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs et ils ont aussi recommandé la création d'une autorité régionale de l'eau. On dirait qu'à leur avis, une collaboration de cette nature dans leur région était une façon de garantir que toutes les Premières nations de la région participent activement à l'élaboration d'une solution pour leur région.

Si quelque chose comme une autorité régionale de l'eau était incorporée dans le projet de loi, cela aiderait-il à le rendre plus acceptable?

Le président : Aimerez-vous répondre, grand chef Mitchell?

M. Mitchell : Je vais répondre. Premièrement, la Commission des Grands Lacs est en place. Les Premières nations, les Amérindiens du côté des États-Unis et du côté canadien en font partie intégrante. Henry Lickers, entre autres, y occupe un poste prestigieux, ainsi que d'autres Amérindiens et la commission me servira d'exemple. Du côté américain, la reconnaissance accordée aux Premières nations en fait de pouvoirs et de compétences est égale à celle accordée à l'état. Ces pouvoirs leur sont conférés et des partenariats sont formés à partir de là. Du côté canadien, Akwesasne souhaite qu'on lui accorde cette possibilité et elle veut en faire un but et un objectif.

Le sénateur Dyck : En bref, si un arrangement de cette nature devait faire partie du projet de loi, cela le rendrait plus acceptable?

M. Mitchell : Sans aucun doute.

Le sénateur Dyck : Chef Chamberlin?

M. Chamberlin : En ce qui concerne une autorité de l'eau régionale, je ne peux me prononcer sur la marche à suivre que les provinces de l'Atlantique ont retenue, mais ma première hypothèse serait qu'elle était fondée sur la situation qui existe dans le Canada atlantique, qu'elle soit déterminée par des facteurs géographiques, par la proximité à des milieux urbains ou peu importe.

En Colombie-Britannique, il y a une énorme différence entre les régions de la province, du nord-est de la Colombie-Britannique aux régions côtières du Nord ou dans la partie nord de l'île de Vancouver d'où je viens. J'aimerais bien vous répondre, mais c'est le genre de dialogue et de consultation que nous devons entreprendre pour en arriver à une réponse convenable.

Le président : Compte tenu de l'urgence de la situation — l'eau potable doit être l'un des dossiers les plus urgents au pays; si vous n'avez pas d'eau potable, vous êtes mal pris —, comment établiriez-vous un processus de regroupement? Si nous sommes réalistes, nous devons admettre qu'il est impossible de consulter

you would have to consult with each and every one of them is a difficulty. I have been sitting here for 19 years and hearing about accommodation and consultation not taking place properly concerns me.

You are the vice-president of the union. Do you not agree that it would be impractical to expect the government to consult with all 630 some bands? There must be an amalgamation process or something that would facilitate consultation but not necessarily with every living, breathing band.

I am not trying to minimize the importance of anyone, but I am trying to look at the practical aspect of it.

Mr. Chamberlin: Thank you for the question, Senator St. Germain.

If I could be so bold as to describe to you perhaps a grouping effort of consultation, I would encourage the Government of Canada to perhaps approach various tribal councils found in British Columbia. Whether it is the Kwakiutl District Council, which has a larger group of nations that are part of it; whether it is the Nlaka'pamux tribal council; or whether it is the Stl'atl'imx or Tsawataineuk tribal council, you will find there are groups of First Nations that self-identify with one another and are found within geographical similarities. That may be one way to approach it if there is no appetite to meaningfully consult with all First Nations.

Senator Sibbeston: I was very concerned about the statements made by the Akwesasne representative who said they are concerned about whether this bill can in any way take away from what they have.

I was just looking through the regulations to see whether that is the case. I see that while the minister can make regulations with respect to the operations of waters and disposal of sewage, under clause 5 it can also confer on any person or body the power to regulate drinking water. They can confer on any person or body any legislative, administrative, judicial or other power that the Governor-in-Council considers necessary to effectively regulate.

I get the impression from this that it is possible that the government can give power, as it were, to a First Nation to operate its own system. I am wondering if this might be the way to have an exception or special recognition of the advancements that the Akwesasne people have made so that they will not be held back or diminished in any way by this bill.

Have the representatives seen this? Do you think this might be a way in which the government can recognize the work you have done and the system you have in place and not take away from what you presently have?

630 Premières nations, voire 203 comme en Colombie-Britannique. De dire qu'il faudrait consulter chacune d'entre elles pose problème. Je siège ici depuis 19 ans et le fait d'entendre dire qu'il n'y a pas d'accommodement ni de consultation me préoccupe.

Vous êtes le vice-président de l'union. Convenez-vous qu'il serait illusoire de s'attendre que le gouvernement consulte les quelque 630 bandes? Il doit y avoir un processus de regroupement ou quelque chose qui faciliterait la consultation, mais pas forcément avec chaque bande.

Je n'essaie pas de minimiser l'importance de qui que ce soit, mais j'essaie de prendre en compte l'aspect pratique.

M. Chamberlin : Merci de votre question, sénateur St. Germain.

Si j'osais vous décrire un regroupement possible aux fins de la consultation, j'encouragerais le gouvernement du Canada à s'adresser peut-être aux différents conseils tribaux en Colombie-Britannique. Que ce soit le conseil de district Kwakiutl, constitué d'un grand nombre de nations, que ce soit le Conseil tribal de la nation Nlaka'pamux ou le Conseil tribal Stl'atl'imx ou Tsawataineuk, vous constaterez que des groupes de Premières nations s'identifient à l'un et à l'autre et se trouvent dans une situation géographique similaire. Ce serait peut-être une façon de fonctionner s'il n'y a aucune envie de consulter vraiment toutes les Premières nations.

Le sénateur Sibbeston : Les affirmations du représentant d'Akwesasne m'ont beaucoup préoccupé, lorsqu'il a dit qu'ils craignent que ce projet de loi, d'une quelconque façon, leur enlève des acquis.

Je viens de parcourir le règlement pour voir si c'est le cas. Je constate que le ministre peut prendre des règlements par rapport aux systèmes d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées, mais aux termes de l'article 5, les règlements peuvent aussi conférer à toute personne ou à tout organisme le pouvoir de réglementer l'eau potable. Les règlements peuvent conférer à toute personne ou à tout organisme les pouvoirs législatifs, administratifs ou judiciaires que le gouverneur en conseil juge nécessaires afin de régir efficacement ces systèmes.

J'ai donc l'impression que le gouvernement peut très bien conférer le pouvoir, pour ainsi dire, à une Première nation pour qu'elle exploite son propre système. Je me demande si ce ne serait pas là une façon de prévoir une exception ou une reconnaissance spéciale pour les progrès que le peuple akwesasne a faits de sorte que ce projet de loi ne retarde ou ne diminue d'aucune façon son développement.

Est-ce que les représentants ont vu cette disposition? Croyez-vous que le gouvernement pourrait reconnaître de cette façon le travail que vous avez fait et le système que vous avez mis en oeuvre et ne rien vous enlever de ce que vous avez déjà?

Mr. Adams: The bill also contains clause 7 with regard to First Nations laws. Since 1964 we have taken the initiative. Through the Indian Act they allowed us to make bylaws with ministerial approval.

Clause 7 says that if our bylaw does not accord with federal regulations, the federal regulations will supersede our laws. What sense is there in us making bylaws if Bill S-8 will trump them?

Clause 5 should include “may incorporate by reference laws of a province.” Why not laws of a First Nation as well? We have customary laws. How can we advance ourselves if Aboriginal Affairs and Northern Development Canada does not recognize that either?

We are trying to move ahead in Akwesasne, but it seems to me that Bill S-8 will hold us back. That is why we cannot support this bill in its current form. We would like an exemption. I do not know if that answers your question.

Senator Sibbeston: Mr. Chair, we obviously need to study this area. It is a serious contention of the representatives to say that they are concerned that this bill will in some ways hold them back and not recognize the advancements they have made. That is a significant point. Perhaps we should have our researchers and legal advisers look at this to see whether that is the case. If we think it is important enough, we can consider an amendment, as they have suggested, to provide for exemptions or to provide for the recognition of First Nation laws that govern this area.

The Chair: In other words, you are concerned that this bill could possibly override any of the bylaws that surround the infrastructure that they have in place?

Senator Sibbeston: Yes. Let us respond to their concern in a very real way. If it is the case, let us, as the Senate, do something about it and amend the bill to deal with situations such as that in Akwesasne. They are probably at the forefront of water and sewage systems in our country. We should ensure that this bill does not take anything away from what they have accomplished. That is just an idea. I suggest we pursue that and get a legal opinion on it. If it is the case, we should seek to amend the bill in order to satisfy them.

The Chair: We will seek a legal opinion.

Senator Sibbeston: The representatives of Akwesasne have invited us to go to their nation to see their system. I would be very interested in doing that, particularly since it is only 40 minutes away. Where I live, we get water from the Mackenzie River, which is a very big river that has very clear water, as yet. The water is pumped into a big tank. I imagine that after the water

M. Adams : Le projet de loi renferme aussi l'article 7 par rapport aux lois édictées par les Premières nations. Depuis 1964, nous avons pris l'initiative. En adoptant la Loi sur les Indiens, ils nous ont permis d'établir des règlements administratifs avec l'approbation du ministre.

L'article 7 dit que si notre règlement administratif est incompatible avec le règlement fédéral, ce dernier a préséance sur nos lois. Quelle est l'utilité pour nous de prendre des règlements si le projet de loi S-8 sera plus fort qu'eux?

L'article 5 dit « les règlements peuvent incorporer par renvoi tout texte législatif d'une province ». Pourquoi pas aussi les lois d'une Première nation? Nous avons notre droit coutumier. Comment pouvons-nous voir à notre développement si Affaires autochtones et Développement du Nord Canada ne reconnaît pas non plus notre droit coutumier?

Nous essayons de faire des progrès à Akwesasne, mais il me semble que le projet de loi S-8 mettra un frein à notre développement et c'est pourquoi nous ne pouvons appuyer ce projet de loi dans sa forme actuelle. Nous aimerions une exemption. Je ne sais pas si cela répond à votre question.

Le sénateur Sibbeston : Monsieur le président, nous devons manifestement nous pencher sur le sujet. C'est un point de désaccord sérieux si les représentants disent qu'ils craignent que ce projet de loi freine d'une quelconque façon leur développement et ne reconnaisse pas les progrès qu'ils ont accomplis. C'est un point important. Nous devrions peut-être demander à nos chercheurs et à nos conseillers juridiques d'étudier la question pour déterminer si c'est le cas. Si nous croyons que le problème est suffisamment important, nous pouvons envisager de proposer un amendement, comme ils l'ont suggéré, pour prévoir des exemptions ou la reconnaissance des lois des Premières nations qui régissent ce domaine.

Le président : Autrement dit, vous craignez que ce projet de loi supplante les règlements administratifs entourant l'infrastructure qu'ils ont déjà?

Le sénateur Sibbeston : Oui. Réagissons à leur préoccupation d'une façon très concrète. Si c'est le cas, dans notre rôle au Sénat, agissons et modifions le projet de loi pour prendre en compte des situations comme celle d'Akwesasne. Ils sont probablement à l'avant-plan des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées au pays. Nous devrions nous assurer que ce projet de loi n'enlève rien à ce qu'ils ont accompli. Ce n'est qu'une idée. Je propose que nous poussions plus loin l'analyse et que nous obtenions une opinion juridique sur ce point. Si c'est le cas, nous devrions tenter de modifier le projet de loi de façon à les satisfaire.

Le président : Nous demanderons une opinion juridique.

Le sénateur Sibbeston : Les représentants d'Akwesasne nous ont invités à visiter leur nation pour voir leur système. Je serais très intéressé à le faire, surtout que ce n'est qu'à 40 minutes d'ici. Où je vis, nous puisons notre eau dans le fleuve Mackenzie, un très grand cours d'eau dont l'eau est encore très pure. L'eau est pompée dans un gros réservoir. Je suppose qu'après avoir laissé

settles someone sprinkles chlorine or fluoride or whatever so that the water is good. That is my understanding of a water system, but I am sure it is more sophisticated and complicated than that.

We are talking about systems like this. Why not take advantage of the opportunity given to us and see what a water and sewage system is? We could visit their reserve sometime in the next few weeks and see for ourselves. If senators are willing, I am sure that can be arranged.

Is that right, Mr. Chair?

The Chair: We can discuss that, yes.

Mr. Chamberlin: I would like to extend a similar invitation to you to come to Gilford Island.

Senator Meredith: We do not want to leave you out.

Mr. Chamberlin: We would love to host you. We would love for you to fly in and see that there are no roads that will bring you to our village, that there are no municipalities to work out creative agreements with. You can stand in the little trailer there that has three reverse osmosis water purification systems that are in conflict with one other and not operating in the way INAC wanted them to. You can see for yourselves exactly what an isolated community faces with the half measure that we have.

The Chair: Thank you, panel.

Senator Meredith: Grand Chief Mitchell, I am hearing that you would like an amendment to clause 5 to protect treaty and other rights. What recommendations would you make that would enable you to support the bill?

Mr. Mitchell: I will read to you the proposed clause 5(3) that we drafted for your consideration:

Regulations made under Section 4 may incorporate by reference laws of a province or a First Nation, as amended from time to time, with any adaptations that the Governor in Council may consider necessary.

When you recognize that a First Nations can be proactive and has the ability to achieve the required objective, give them that opportunity. Put those provisions in the bill.

Senator Meredith: Thank you.

Senator Lovelace Nicholas: Grand Chief Mitchell, you said that big industries are polluting your lands and water. Would this legislation not at some point stop the pollution?

Mr. Mitchell: In recent years, it is not the legislation that has stopped the pollution. For one reason or another, both in the U.S. and in Canada, those industries have ceased to operate. There was a major pulp and paper mill just west of Akwesasne, on the Canadian side. There was a Reynolds aluminum plant and a Chevy plant. They were all around us, and for economic reasons,

l'eau reposer, on saupoudre du chlore ou du fluor ou peu importe afin de rendre l'eau salubre. C'est l'image que j'ai d'un système d'approvisionnement en eau, mais je suis sûr que c'est plus sophistiqué et plus compliqué.

Nous parlons de ce genre de systèmes. Pourquoi ne pas profiter de la possibilité qui nous est offerte de voir à quoi ressemble un système d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées? Nous pourrions visiter la réserve au cours des prochaines semaines et le voir de nos propres yeux. Si les sénateurs sont d'accord, je suis sûr que la chose peut se faire.

N'est-ce pas vrai, monsieur le président?

Le président : Nous pouvons en discuter.

M. Chamberlin : J'aimerais vous lancer une invitation similaire de venir à l'île Gilford.

Le sénateur Meredith : Nous ne voulons pas vous négliger!

M. Chamberlin : Nous serions heureux de vous accueillir. Nous serions heureux que vous preniez l'avion pour venir nous voir et constater qu'il n'y a pas de route pour vous rendre à notre village, qu'il n'y a pas de municipalité avec laquelle nous pourrions conclure des accords créatifs. Vous pouvez vous tenir dans la petite remorque où il y a trois systèmes de purification d'eau à osmose inversée qui sont en conflit les uns avec les autres et qui ne fonctionnent pas comme AINC l'avait prévu. Vous pouvez constater vous-mêmes concrètement la situation avec laquelle une collectivité isolée doit composer avec la demi-mesure que nous avons.

Le président : Merci à nos experts.

Le sénateur Meredith : Grand chef Mitchell, je note que vous aimeriez que l'article 5 soit modifié de façon à protéger les droits issus de traités et d'autres droits. Quelles recommandations feriez-vous qui vous permettraient d'appuyer le projet de loi?

M. Mitchell : Je vais vous lire le paragraphe 5(3) proposé que nous avons rédigé à votre attention :

Le règlement pris en vertu de l'article 4 peut incorporer les lois d'une province ou d'une Première nation, telles que modifiées de temps à autre, avec les adaptations que le gouverneur en conseil estime nécessaires.

Lorsque vous reconnaissez qu'une Première nation peut être dynamique et posséder la capacité de réaliser l'objectif visé, donnez-lui cette possibilité. Incorporez ces dispositions dans le projet de loi.

Le sénateur Meredith : Merci.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Grand chef Mitchell, vous dites que les grandes industries polluent vos terres et votre eau. Ce texte législatif n'aurait-il pas pour effet de mettre fin un jour à la pollution?

M. Mitchell : Ces dernières années, ce ne sont pas les lois qui ont freiné la pollution. Pour une raison ou pour une autre, tant aux États-Unis qu'au Canada, ces industries ont cessé leurs activités. Il y avait une grosse usine de pâte et papier juste à l'ouest d'Akwesasne, du côté canadien. Il y avait une usine d'aluminium Reynolds et une usine Chevrolet. Elles étaient tout autour de nous

they no longer exist. It is the same situation further up the river. Things have changed. Because of that, they have allowed our voice through the Great Lakes water commission and other opportunities to lead to keeping the St. Lawrence River clean.

With respect to on-reserve water, there has been more involvement of First Nations in implementing many of the concepts of law-making and authority.

Mr. Adams: Supplemental to that, one of the senators said the Mackenzie River has clean water. Our water comes from the St. Lawrence River, and our water intake is less than a kilometre away from two or three environmental protection agency contaminant sites.

I would like to know, under source water protection, how will AANDC allow us to go international as source water protection? That is a question we would like to pose to senators.

Mr. Mitchell: That is the reality we live in.

Mr. Chamberlin: I would like to add supplemental dialogue to this as well.

When I think of industry impacts in British Columbia, I think of the Okanagan nation; they have gone to court to shut down a logging operation happening in pristine valley, where they gather their drinking water from. Then I think of different mining operations going on in British Columbia and the impacts they have on source water.

I mentioned this earlier, that when the government talks about source water protection, it needs to focus on developing infrastructure or an agreement with the province working with First Nations as to how to actually go about protecting source water. When you talk about altering the industry of logging and mining, you strike at the heart of the provincial government, which are the resource revenues they enjoy from those activities.

Senator Lovelace Nicholas: Many First Nations are rejecting this legislation. In reality, what if the bill passes and First Nations reject it? What would be the consequences, if any?

Mr. Mitchell: We will continue to advocate safe drinking water, as we always have. Laws that affect us will come and go. With some of them, we know the intent.

The reason we are here is to say, you have time to make it a good law, an even better law. That is why we are here. We cannot force you to say, "Do it this way." We are hoping that when you

et pour des raisons économiques, elles ne sont plus là. C'est la même situation en amont. Les choses ont changé. À cause de cela, ils nous ont permis de faire entendre notre voix, à la Commission de l'eau des Grands Lacs et à d'autres occasions, en vue de garder le fleuve Saint-Laurent propre.

En ce qui concerne l'eau dans la réserve, les Premières nations ont participé davantage à la mise en oeuvre de bon nombre des concepts liés à l'élaboration de lois et à l'exercice de pouvoirs.

M. Adams : J'ai une question supplémentaire. Un des sénateurs a dit que l'eau du fleuve Mackenzie est propre. Notre eau vient du fleuve Saint-Laurent et notre prise d'eau est à moins d'un kilomètre de deux ou trois sites déclarés contaminés par l'Agence de protection de l'environnement.

Par rapport à la protection de l'eau à la source, j'aimerais savoir comment AADNC nous permettra de mettre en oeuvre un processus international de protection de l'eau à la source? C'est une question que nous aimerions poser aux sénateurs.

M. Mitchell : C'est la situation que nous vivons.

M. Chamberlin : J'aimerais ajouter un mot sur le sujet également.

Quand je pense aux répercussions des activités industrielles en Colombie-Britannique, je pense à la nation Okanagan. Elle s'est adressée à la cour pour faire cesser les activités d'une exploitation forestière dans une vallée intacte où elle puisait son eau potable. Puis je pense aux différentes exploitations minières en cours en Colombie-Britannique et à leurs répercussions sur les sources d'approvisionnement en eau.

Je l'ai mentionné plus tôt : lorsque le gouvernement parle de protection des sources d'approvisionnement en eau, il doit donner la priorité au développement d'infrastructure ou s'entendre avec la province qui collabore avec les Premières nations afin de déterminer la marche à suivre pour protéger les sources d'approvisionnement en eau. Quand vous parlez de modifier l'industrie forestière et l'exploitation minière, vous frappez au coeur de l'administration publique provinciale, c'est-à-dire les revenus qu'elle tire de l'exploitation des ressources premières.

Le sénateur Lovelace Nicholas : De nombreuses Premières nations rejettent ce texte législatif. Concrètement, qu'arrive-t-il si le projet de loi est adopté et les Premières nations le rejettent? Quelles en seraient les conséquences, si conséquences il y a?

M. Mitchell : Nous continuerions de faire des revendications pour l'eau potable, comme nous l'avons toujours fait. Les lois qui nous touchent sont éphémères. Nous connaissons l'objet de certaines d'entre elles.

Nous sommes ici pour vous dire : vous avez le temps d'en faire une bonne loi, une loi encore meilleure. C'est pourquoi nous sommes ici. Nous ne pouvons pas vous forcer à dire : « Faites-le de

hear our thoughts and ideas of what provides for that and how we have done it, it might convince you to determine things should be changed. That is our objective of being here.

Mr. Chamberlin: Your question sounds to me like a question of risk management. How can we honestly answer that on behalf of all First Nations in Canada? I am curious to see what will happen within First Nations across Canada in the coming years, when we look at what this government is doing in terms of the Fisheries Act, in terms of environmental assessment, in terms of water and in terms of how they are moving away from the words and the rhetoric of supporting First Nations in recognizing ourselves.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you very much.

Senator Ataullahjan: Thank you for being here this evening. My question is to Grand Chief Mitchell and Chief Adams.

What can be done to develop capacity development at the community level, as you mentioned? What exact steps need to be taken to become a progressive nation such as yours?

Mr. Mitchell: In the last so many years, we have received a lot of visitations from other First Nations, and sometimes they merely ask, "How did you do it? What gave you the confidence to take this on?" The way we see it, they could do so as well if they had the opportunity and the confidence to go ahead and build something and they had some idea they could implement something people would accept, knowing it is good for them.

We do a lot of consulting. We share any success we have had with other First Nations when asked. We are in contact with the Chiefs of Ontario, which serves 133 First Nation communities, as well as the chiefs of Quebec, even at the national level when we send people out from Akwesasne to help develop law-making, concepts and how to address clean drinking water in their communities. We supply our input and try to be as helpful as we can.

I can only tell you from that experience that people are willing to try, and that determination reflects on our ability to share that knowledge.

Mr. Adams: Capacity for development does not come free. We are using some of our own source revenue. When AANDC says they will do 80 per cent of waste water operation and the First Nation must do 20 per cent, we can stand here and tell you it is not an 80/20 split; it is a 50/50 split. To operate our water treatment and waste water treatment plants, our budget is underfunded by 30 per cent. We have the numbers to prove it. Do not be misled that funding is there; it is not. We are fortunate

cette façon. » Nous espérons que lorsque vous entendez nos réflexions et nos idées sur ce qui permet de réaliser cet objectif et sur la façon dont nous nous y sommes pris, cela pourra vous convaincre de déterminer les points qui devraient être modifiés. C'est notre objectif.

M. Chamberlin : Votre question me semble être une question de gestion du risque. Comment pouvons-nous honnêtement y répondre au nom de toutes les Premières nations au Canada? Je suis curieux de voir ce qui arrivera au sein des Premières nations à la grandeur du Canada dans les années à venir, quand nous voyons ce que ce gouvernement fait par rapport à la Loi sur les pêches, par rapport à l'évaluation environnementale et à l'eau, quand nous voyons comment la volonté d'aider les Premières nations à se reconnaître disparaît graduellement de son discours.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Merci beaucoup.

Le sénateur Ataullahjan : Merci d'être ici ce soir. Ma question s'adresse au grand chef Mitchell et au chef Adams.

Que pouvons-nous faire pour renforcer les capacités de développement à l'échelon local, comme vous l'avez mentionné? Quelles mesures concrètes faut-il prendre pour devenir une nation progressiste comme la vôtre?

M. Mitchell : Au cours des dernières années, nous avons reçu de nombreuses visites d'autres Premières nations et, parfois, on nous demande simplement : « Comment avez-vous fait? Qu'est-ce qui vous a donné la confiance de prendre ce dossier en charge? » Nous pensons que ces Premières nations pourraient faire la même chose elles aussi si elles avaient la possibilité et la confiance d'aller de l'avant et de construire quelque chose et si elles avaient l'idée qu'elles pourraient mettre en oeuvre quelque chose que les gens accepteraient, sachant que c'est bon pour eux.

Nous donnons beaucoup de conseils. Nous communiquons les succès que nous avons eus à d'autres Premières nations qui nous le demandent. Nous sommes en communication avec l'association des chefs de l'Ontario qui sert 133 collectivités des Premières nations et avec les chefs du Québec, et même à l'échelon national quand nous déléguons des gens d'Akwesasne pour aider à élaborer des lois, des concepts et des moyens d'assurer l'approvisionnement en eau potable dans d'autres collectivités. Nous apportons notre contribution et nous essayons d'être aussi utiles que nous le pouvons.

Je ne peux que vous dire, d'après mon expérience, que les gens sont prêts à essayer et que notre capacité à diffuser ces connaissances témoigne de notre détermination.

M. Adams : La capacité de développement n'est pas gratuite. Nous utilisons une partie de nos propres revenus autonomes. Lorsqu'AANDC dit qu'il s'occupera de 80 p. 100 du traitement des eaux usées et que la Première nation doit en faire 20 p. 100, nous sommes ici pour vous dire que ce n'est pas 80/20; c'est un partage à 50/50. Notre budget d'exploitation de nos usines d'épuration de l'eau et de traitement des eaux usées est sous-financé de 30 p. 100. Nous avons les chiffres pour le prouver. Ne vous laissez pas induire

enough, however, that we have the experience and the education in that we are able to do foresight into what we need for the next 25 years. It all comes down to capital.

You have to support Chief Chamberlin's northern community in order to do that capacity development, to help them. We can do what we can to share our ideas, but it is AANDC that is ultimately responsible for capacity development.

Senator Ataullahjan: Thank you.

Mr. Chamberlin: When you talk about the need for capacity, you also have to talk about the need for retention. With the way funding goes now, there is not full-time work for someone in our community. Yet if we really want to be meaningful and sincere about developing capacity, we are talking about someone that must get up to a Level 3, which will take six to seven years, then offer them a part-time job in an isolated community where industry can then pluck them away somewhere else, and we are starting all over again in terms of capacity development.

There have been several studies across Canada that show the poaching of our capacity to various industries in Canada. We have to be cognizant of that. We need to ensure that when you build a water treatment plant in an isolated community, just as you do when you build a school in an isolated community, that there are resources included in the project to build a place for the water operator to reside. I think that is a piece that has been missing in terms of any formula the government has. It is a stark reality that there is a need for accommodation, and that accommodation will be one of the things that needs to be in place to retain the persons you develop capacity with.

Senator Demers: At the beginning, Chief Chamberlin, you talked about the money and that there is not enough. I know it is not all about the money, but it seems to be a strong point.

In 2003 there was \$600 million, and as of today, there is \$1.9 billion. Is there something I do not understand? Because there are so many tribes and groups, is there a lack of communication, or is the money not being channeled in the right direction?

I am not saying that is enough. Do not get me wrong. I respect what was said tonight, but there seems to be a lack of accountability towards all the money that has been given.

Does what I am saying make sense?

Mr. Chamberlin: Yes, it does. I would agree with you. The government is the one who is not being completely accountable with the amount of money you have just reported. I would love to see a breakdown of how much money made it out of this valley to the communities. I say that knowing all too well that with the bureaucracy and the amount of money allocated to First Nations, we can focus on the beginning figure all we want. If we are going

en erreur : le financement n'est pas là. Nous sommes toutefois assez chanceux d'avoir l'expérience et l'éducation nécessaires, en ce sens que nous pouvons prévoir ce dont nous avons besoin pour les 25 prochaines années. Cela se ramène toujours à une question de capital.

Nous devons appuyer la collectivité nordique du chef Chamberlin pour renforcer ses capacités, pour l'aider. Nous pouvons faire le maximum pour échanger nos idées, mais c'est à AADNC qu'incombe au bout du compte la responsabilité de renforcer les capacités.

Le sénateur Ataullahjan : Je vous remercie.

M. Chamberlin : Quand on parle de la nécessité de renforcer les capacités, on doit aussi parler de la nécessité de garder des gens en poste. À cause du mode de financement actuel, il n'y a pas de travail à temps plein pour un membre de notre collectivité. Pourtant, si nous voulons vraiment être sincères au sujet du renforcement des capacités, nous parlons de quelqu'un qui doit atteindre un niveau 3, ce qui prendra six ou sept ans, puis de lui offrir un emploi à temps partiel dans une collectivité isolée où l'industrie peut venir le cueillir et lui proposer un emploi ailleurs et nous recommençons le tout en fait de renforcement des capacités.

Plusieurs études à la grandeur du Canada ont montré que différentes industries convoitent nos talents. Nous devons en être conscients. Nous devons faire en sorte que lorsque nous construisons une usine de traitement de l'eau dans une collectivité isolée, tout comme lorsque vous construisez une école dans une collectivité isolée, le projet prévoit des ressources afin de construire un logement destiné au technicien qui veillera au fonctionnement de l'usine. Je crois que cet élément n'apparaît pas dans les formules que le gouvernement utilise. Le besoin de logement est une dure réalité et ce logement sera l'une des choses qu'il faudra mettre en place pour garder les personnes qui vous permettent de renforcer vos capacités.

Le sénateur Demers : Chef Chamberlin, vous avez dit au début qu'il n'y avait pas assez d'argent. Je sais que ce n'est pas entièrement une question d'argent, mais cela semble un point important.

En 2003, il y avait 600 millions de dollars et aujourd'hui, il y en a 1,9 milliard. Est-ce que quelque chose m'échappe? Y a-t-il un manque de communication, à cause du nombre de tribus et de groupes, ou est-ce que l'argent n'est pas investi au bon endroit?

Je ne dis pas qu'il y en a assez, comprenez-moi bien. Je respecte ce qui a été dit ce soir, mais il semble y avoir un manque de comptes à rendre par rapport à tout l'argent qui a été octroyé.

Est-ce que ce que je dis se défend?

M. Chamberlin : Oui, cela se défend. Je serais d'accord avec vous. C'est le gouvernement qui ne rend pas entièrement compte de la somme d'argent que vous venez de mentionner. J'aimerais voir une ventilation du montant d'argent qui est sorti de cette vallée et qui s'est rendu aux collectivités. Je le dis, sachant trop bien qu'avec la bureaucratie et les sommes allouées aux Premières nations, nous pouvons bien parler du chiffre de départ autant que

to do that, we must acknowledge what it takes to manage that money within the confines of AANDC or any other department and look at what is actually getting out to the communities.

Of that money you described, I can only relate to the experience of our community. It was a \$5.5 million project because the needs kept getting bigger to make sure it was operational. In the end, the plan approved by AANDC was flawed. I think about what was going on in and around our community when the water went bad: There was blasting on a logging road up top of the mountain just behind our village. Are the two related? I do not know, but it went on. I am curious to see just how much of that \$1.9 billion makes it out of Ottawa. I think we would all be slightly disappointed.

Senator Raine: It is good to hear from all of you. I congratulate Akwesasne on the job you are doing and the suggestions you have given for possible amendments. Certainly, we will take a good look.

I understand that the bill is proposed framework legislation and that it is not designed to be a one-size-fits-all. It says in the summary that regulations could be made on a province-by-province basis to mirror existing provincial regulatory regimes with adaptations to address the circumstances of First Nations living on those lands. Even within a province, which has regulations, there would be a need to discuss it within the province at the local First Nation level. I understand that we need the framework to move forward but the devil is in the detail, and the detail will be developed in close — we hate to use the word — consultation, but you cannot regulate people who do not accept the regulations. All of us are here to try to make it better in delivering clean and safe drinking water and protecting the land on First Nations.

The sad thing for me is that there seems to be a total lack of trust and confidence. When trust breaks down, people have to come together and reach out to each other.

Mr. Chamberlin, are you, in your First Nation and in the Union of B.C. Indian Chiefs, ready to reach out to the federal government to try to make something work, even if this bill goes through, at the regulatory level? Can we not work together?

Senator Meredith: Can we all get along?

Mr. Chamberlin: Our First Nation would be willing to participate in developing something prior to the bill getting through — a real opportunity. You characterized that trust is the major issue. I think back to one of the media that asked me whether I was hoping that the Liberals won in British Columbia or the NDP. I said neither had done a great job for First Nations people, period. I can say, and I think it is shared across Canada, that we are still waiting for the government to live up to what its courts described that it must do in terms of its behaviour.

nous le voudrions. Si nous voulons nous livrer à cet exercice, nous devons reconnaître ce qu'il faut pour gérer cet argent au sein d'AANDC ou de tout autre ministère et voir ce que touchent vraiment les collectivités.

De la somme que vous avez mentionnée, je ne peux que relater l'expérience de notre collectivité. Il s'agissait d'un projet de 5,5 millions de dollars parce que les exigences ne cessaient d'augmenter pour garantir qu'il était opérationnel. Au bout du compte, le plan qu'AANDC a approuvé était vicié. Je pense à ce qui se passait dans notre collectivité et aux environs lorsque l'eau est devenue insalubre : il y avait du dynamitage sur une route forestière au sommet de la montagne juste derrière notre village. Les deux événements sont-ils liés? Je ne sais pas, mais c'est ce qui s'est passé. Je suis curieux de savoir quelle part de ce 1,9 milliard de dollars a réussi à sortir d'Ottawa. Je crois que nous serions tous un peu déçus.

Le sénateur Raine : C'est intéressant d'entendre vos témoignages. Je félicite Akwesasne pour le travail que vous faites et les suggestions d'amendements que vous avez formulées. Nous allons assurément les étudier avec attention.

Je crois que le projet de loi est une proposition de loi-cadre et qu'il ne se veut pas une panacée. On indique dans le résumé que les règlements pourraient être pris province par province pour se calquer sur les régimes réglementaires provinciaux en vigueur en les adaptant aux situations des Premières nations qui vivent sur ces terres. Même à l'intérieur d'une province qui a sa réglementation, il faudrait en discuter au niveau local de la Première nation. Je conçois que nous avons besoin de la loi-cadre pour aller plus loin, mais vous ne pouvez pas réglementer des gens qui n'acceptent pas les règlements. Nous sommes tous ici pour essayer d'améliorer la situation afin d'assurer un approvisionnement d'eau potable salubre et propre et protéger les terres des Premières nations.

Cela m'attriste de voir l'absence en apparence totale de confiance. Quand la confiance disparaît, les gens doivent s'unir et se tendre la main.

Chef Chamberlin, dans votre Première nation et à l'Union of B.C. Indian Chiefs, êtes-vous prêts à tendre la main au gouvernement du Canada pour essayer de trouver une solution, même si ce projet de loi devait être adopté, au plan réglementaire? Ne pouvons-nous pas travailler ensemble?

Le sénateur Meredith : Ne pouvons-nous pas nous entendre?

M. Chamberlin : Notre Première nation serait disposée à participer à l'élaboration d'une solution avant l'adoption du projet de loi — si c'est une véritable possibilité. Vous avez dit que la confiance est le problème principal. Je repense à ce journaliste qui m'a demandé qui, du parti libéral ou le NPD, j'espérais voir remporter les élections en Colombie-Britannique. J'ai dit que ni l'un ni l'autre n'avait fait un bon travail pour les Premières nations, point à la ligne. Je peux dire, et je crois que le sentiment est partagé à la grandeur du Canada, que nous attendons toujours que le gouvernement respecte ce que ses tribunaux ont dit au sujet de la conduite qu'il doit tenir.

We just received a judicial ruling where the Government of Canada characterized regional sessions that I participated in with the fisheries council in consultation with our First Nations. That was just yesterday. That is what you are up against. The behaviour of the federal government is the albatross around our necks because it has not been honourable. If it had been, there would not have been so many Supreme Court of Canada rulings to the contrary.

I would like to see the government come forward and do something meaningful. I would like to see the government describe, as my friends from Akwesasne talked about earlier, what a consultation is. We need to have an agreed upon definition. I believe the next step after that would be the required resources to actively participate. The Government of Canada will have a much tilted table with the resources they enjoy versus a First Nation like ours having to travel and then trying to present our case. The reality of a small band is that we have just cut our office staff back by two days every pay period across the board because the resources we get from the government is not adequate. Then, you want to add to that our participation in the development of regulations. It will take a lot of expertise, time and energy; and we do not have the resources to do it. It is not something we can do at the side of our desk amongst everything else.

Senator Raine: I understand. You asked the question: What is consultation? Who do you think should answer that question?

Mr. Adams: A senator had said that it was worthwhile looking into what Akwesasne had said. I found it funny that he was looking at you guys and not at us when we were the ones doing it. What kind of consultation is it when you do not recognize that we are sitting here and you do not say, "Let us work with you?" No, he turned around and said, "Let us look to Justice to do what we need to do, not the First Nation."

The Chair: I think he was reacting to your request and wanting us to respond as a committee.

Mr. Adams: I understand.

The Chair: He may have been looking the wrong way, and I do not know why. To be fair, I know Senator Sibbeston really well; I have worked with him for 19 years on this committee. He was trying, I can only surmise, to get us onside to get a legal opinion on what you had brought up so adeptly.

Mr. Adams: A legal opinion through your legal department and our First Nation. That would be consultation to work on a clause.

Senator Tkachuk: Why do we not do 600 of those?

Mr. Adams: We are here for Akwesasne.

Nous venons d'obtenir une décision judiciaire dans une affaire où le gouvernement du Canada a caractérisé les séances régionales auxquelles j'ai participé avec le conseil des pêches de consultation avec nos Premières nations. C'était hier. C'est avec ça que nous devons composer. La conduite du gouvernement du Canada est le boulet à notre pied parce qu'elle n'a pas été honorable. Si elle l'avait été, il n'y aurait pas eu autant de décisions de la Cour suprême du Canada qui disent le contraire.

J'aimerais que le gouvernement bouge et fasse quelque chose d'utile. J'aimerais que le gouvernement définisse ce qu'est une consultation, comme mes amis d'Akwesasne l'ont dit plus tôt. Nous avons besoin d'une définition acceptée. Je crois que l'étape suivante serait de fournir les ressources nécessaires pour que nous puissions participer de façon active. Le gouvernement du Canada aura un terrain de jeu qui penche beaucoup en sa faveur face à une Première nation comme la nôtre qui devra se déplacer puis essayer de présenter sa cause. La réalité d'une petite bande comme la nôtre, c'est que nous venons tout juste de réduire de deux jours par période de paie le temps de travail de notre personnel de bureau au grand complet parce que les ressources que nous obtenons du gouvernement ne sont pas suffisantes. Il faudrait ensuite ajouter à cela notre participation à l'élaboration de règlements. Cela prendra beaucoup d'expertise, de temps et d'énergie et nous n'avons pas les ressources pour le faire. Ce n'est pas une tâche que nous pouvons accomplir sur le coin de notre bureau parmi tout le reste.

Le sénateur Raine : Je comprends. Vous avez demandé : qu'est-ce qu'une consultation? Qui, à votre avis, devrait répondre à cette question?

M. Adams : Le sénateur a dit qu'il valait la peine d'examiner ce que les représentants d'Akwesasne avaient dit. J'ai trouvé curieux qu'il vous regarde, et pas nous, alors que nous sommes en cause. De quel genre de consultation s'agit-il quand vous ne reconnaissez pas que nous sommes assis ici et que vous ne dites pas : « Permettez-nous de travailler avec vous »? Non, il s'est retourné et il a dit : « Adressons-nous au ministère de la Justice pour voir ce que nous devons faire, pas aux Premières nations. »

Le président : Je pense qu'il réagissait à votre demande et qu'il voulait que nous réagissions à titre de comité.

M. Adams : Je comprends.

Le président : Il regardait peut-être du mauvais côté, et je ne sais pas pourquoi. Pour être juste, je connais très bien le sénateur Sibbeston, j'ai travaillé avec lui ici pendant 19 ans. Je ne peux que supposer qu'il essayait de nous convaincre d'obtenir une opinion juridique sur le point que vous aviez si bien soulevé.

M. Adams : Une opinion juridique élaborée par votre service juridique et notre Première nation, voilà qui serait une consultation en vue de travailler sur une disposition législative.

Le sénateur Tkachuk : Pourquoi n'en ferions-nous pas 600?

M. Adams : Nous sommes ici pour représenter Akwesasne.

Senator Tkachuk: Exactly, but I am trying to ask you seriously: How would we do 600 of those?

Mr. Adams: I understand your frustration. I would like to refer to your framework and liken it to a house. It is just like a house. You have to build a frame for the house, and we have to live under the framework. It is not outside Canada that lives under the framework, we have to live under it and deal with the workmanship. We would rather make it better now before we start adding the walls.

Senator Dyck: I believe it was Mr. Chamberlin who said something about risk management. One concern the committee and everyone has is safe drinking water. In your opinion, if we delay this bill, would we be increasing the risk to individual First Nations people? Will this bill do anything to make the water safe? If we delay it, are we increasing the risk? We are being told by some people that if we delay it, people will die or get sick.

Mr. Chamberlin: I would suggest going back to the expert panel's recommendations. It talked about the need to have adequate resources to bring everybody up to the same level. If we do not do that, then people's lives will be at risk.

This proposed legislation does not provide for that, so we can pass this legislation tomorrow, but we will still need a lot of resources to provide safe drinking water. Do the regulations actually help on the ground? I would suggest that the government really take a look at its commitment to First Nation peoples and that it live up to what the courts have defined for it in terms of consultation and get the water systems up to snuff before anything else. That would be my first step. To capture a comment on the consultation, recent history shows that Canada developing consultation without the role of First Nations has not been received well, so let us learn from that. Let us develop and define a consultation process in which we equally participate, in definition. Without deviation from the norm progress is not possible.

The Chair: Did you want to respond to that Chief Mitchell or Chief Adams?

Mr. Adams: We look at it as yes. I would like to say ditto. We could sit here and talk for two more years, but will that fix the water problem? No. You need to fix the water problems first and at the same time, you make the bill stronger.

Senator Dyck: Thank you. That is clear.

The Chair: I wish everybody had a modern day treaty and I think you brought that up. That is why, in my home province of British Columbia, I am concerned. I am concerned about the fact

Le sénateur Tkachuk : Exactement, mais j'essaie de vous demander sérieusement : comment pourrions-nous faire 600 consultations de cette nature?

M. Adams : Je comprends votre frustration. Je vais évoquer votre cadre et le comparer à une maison. C'est exactement comme une maison. Vous devez bâtir une structure pour la maison, et nous devons vivre dans la structure. Le reste du Canada ne vivra pas dans la structure, nous devons vivre dans la structure et composer avec la qualité de la construction. Nous préférierions nous assurer aujourd'hui que la structure est de meilleure qualité avant que nous commençons à y ajouter les murs.

Le sénateur Dyck : Je crois que c'est M. Chamberlin qui a parlé de la gestion du risque. L'eau potable est l'une de nos préoccupations, et la préoccupation de tous. À votre avis, si nous retardons l'adoption de ce projet de loi, aggraverions-nous le risque pour les différentes Premières nations? Ce projet de loi aurait-il une quelconque utilité pour assurer la salubrité de l'eau? Si nous le retardons, augmentons-nous le risque? On nous dit que si nous retardons son adoption, des gens vont mourir ou tomberont malades.

M. Chamberlin : Je suggérerais de nous en remettre à la recommandation du comité d'experts. Il a parlé de la nécessité de prévoir des ressources suffisantes pour mettre tout le monde au même niveau. Si nous ne le faisons pas, la vie de certaines personnes sera menacée.

Ce projet de loi ne donne pas suite à cette recommandation, donc nous pouvons adopter le projet de loi demain mais nous aurons encore besoin de beaucoup de ressources pour assurer un approvisionnement en eau potable salubre. Les règlements sont-ils vraiment utiles sur le terrain? Je suggérerais au gouvernement qu'il examine sérieusement son engagement envers les peuples des Premières nations et qu'il respecte ce que les tribunaux ont dit sur la consultation et la nécessité absolue de mettre à niveau les systèmes d'approvisionnement en eau. Ce serait ma première étape. Je veux rappeler une remarque formulée au cours de la consultation : l'histoire récente montre que lorsque le Canada tient des consultations sans la participation des Premières nations, les résultats ne sont pas bien accueillis. Tirons-en une leçon. Élaborons et définissons un processus de consultation auquel nous pouvons participer sur un pied d'égalité, par définition. Sans écart de la norme, le progrès est impossible.

Le président : Voulez-vous réagir, chef Mitchell ou chef Adams?

M. Adams : Pour notre part, nous sommes d'accord. J'aimerais dire : idem. Nous pourrions être assis ici et discuter pendant deux ans de plus, mais est-ce que cela va régler le problème de l'eau? Non. Il faut régler d'abord les problèmes de l'eau et en même temps, travailler à renforcer le projet de loi.

Le sénateur Dyck : Je vous remercie. C'est clair.

Le président : Je souhaiterais à tous un traité moderne et je crois que vous avez soulevé ce point. C'est pourquoi je suis inquiet, dans ma province d'origine, la Colombie-Britannique. Je

that we are making some progress, but not quick enough. I look at problems from the government side and I see challenges on the First Nations side as well.

I want to thank you all for appearing before us and being as candid and as straightforward as you have been in your responses. We may not agree on everything, but at least if we agree on something we have made some progress.

(The committee adjourned.)

suis inquiet parce que nos progrès sont trop lents. Je vois les problèmes du point de vue de l'État et je vois aussi les difficultés du point de vue des Premières nations.

Je veux vous remercier tous d'être venus témoigner et d'avoir été aussi francs et directs que vous l'avez été dans vos réponses. Nous ne nous entendons peut-être pas sur tout, mais si nous nous entendons au moins sur quelques points, nous avons fait des progrès.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, May 8, 2012

Council of Yukon First Nations:

Eric Morris, Regional Chief.

Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs Secretariat:

Chief Candice Paul, Co-Chair;

John Paul, Executive Director.

Federation of Saskatchewan Indian Nations:

Roger Redman, Representative.

Assembly of First Nations of Quebec and Labrador:

Guy Latouche, Consultant;

Madeleine Paul, Chief, Eagle Village First Nation, Kipawa.

Wednesday, May 9, 2012

Union of British Columbia Indian Chiefs:

Chief Robert Chamberlin, Vice-President.

Mohawk Council of Akwesasne:

Michael Mitchell, Grand Chief;

John Adams, Chief;

James Ransom, Director.

TÉMOINS

Le mardi 8 mai 2012

Conseil des Premières nations du Yukon :

Eric Morris, chef régional.

Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique :

Chef Candice Paul, coprésidente;

John Paul, directeur général.

Federation of Saskatchewan Indian Nations :

Roger Redman, représentant.

Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador :

Guy Latouche, consultant;

Madeleine Paul, chef, Eagle Village First Nation, Kipawa.

Le mercredi 9 mai 2012

Union of British Columbia Indian Chiefs :

Chief Robert Chamberlin, vice-président.

Conseil des Mohawks d'Akwesasne :

Michael Mitchell, grand chef;

John Adams, chef;

James Ransom, directeur.